

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

**RÉPONSES À LA DEMANDE  
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PARTIES 1 À 84**

## TABLE DES MATIÈRES

### ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PARTIES 1 À 84

---

#### MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Indiquez la somme dépensée en 2015-2016 (et les prévisions pour 2016-2017) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Fournir copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis par le ministre de l'Enseignement supérieur au Conseil des ministres, et ce, depuis le 20 avril 2015.
3. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2015-2016 qui n'ont pas été reconduits en 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis.
4. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2016-2017.
5. Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2015-2016, par université.
6. Détailler les coûts de système de l'enseignement supérieur pour les six dernières années, ventilés par poste budgétaire et par réseau (cégeps et universités).
7. Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère pour 2015-2016. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
8. Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2015-2016 et pour chacune, préciser :
  - a. son objet;
  - b. le moyen utilisé;
  - c. les dates des rencontres;
  - d. les communautés et les personnes consultées;
  - e. les résultats obtenus;
  - f. les montants afférents.
9. Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2015-2016, incluant la subvention versée à chacun par le ministère.
10. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
11. Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2015-2016, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

12. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.
13. Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2015-2016. Fournir les estimations pour 2016-2017.
14. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.
15. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les cinq dernières années disponibles.
16. Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2015-2016, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.
17. Bilan des sommes investies, ventilées par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2015-2016.
18. Pour l'année 2015-2016, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
19. Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.
20. Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.
21. Aux trimestres d'automne de 2001 à 2015, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.
22. Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2008.
23. Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2015-2016 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDM) en nombre et en proportion dans les collèges.
24. Ventilation des sommes accordées et bilan des mesures annoncées en mai 2010 par la ministre de l'Éducation visant à résoudre les problèmes d'espace dans les collèges de l'Île de Montréal.
25. Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2015-2016 et les sommes prévues à cet effet en 2016-2017.
26. La ventilation annuelle du nombre de postes de psychologues, de conseiller pédagogique, de conseiller d'orientation et de travailleur social dans chaque cégep pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.
27. Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2016-2017 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2015-2016.
28. Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

29. Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2015-2016 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement, et incluant le nom du projet.
30. Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.
31. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2005-2006.
32. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.
33. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2015-2016.
34. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2015-2016 et pour 2016-2017.
35. Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.
36. Pour chaque faculté de médecins, préciser :
  - a. le nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000;
  - b. le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
  - c. la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
  - d. le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
  - e. le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
  - f. le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
  - g. parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
37. Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.
38. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
  - a. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
  - b. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
  - c. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
  - d. le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
39. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
  - a. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - b. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - c. le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
  - d. le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;

- e. le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
  - f. le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
  - g. le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.
40. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
  41. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
  42. Le montant investi pour la formation des IPS en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.
  43. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.
  44. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2016-2017.
  45. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2016-2017.
  46. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2016-2017.
  47. État de la situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.
  48. État de la situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.
  49. Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 entre le/la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
  50. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.
  51. Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.
  52. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport Demers.
  53. Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.
  54. Bilan du réinvestissement annoncé dans les universités à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur.
  55. Bilan de la bonification de 25 M\$ aux programmes d'aide financière aux études prévue dans le rapport du Chantier sur l'aide financière aux études.
  56. Copie des avis, études et analyses sur le sous-financement des universités au Québec.
  57. Ventilation pour 2015-2016 et les projections pour 2016-2017, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

58. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
59. Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.
60. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.
61. Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».
62. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.
63. Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
64. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.
65. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.
66. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.
67. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.
68. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.
69. Copie de tout document, note, rapport, état de situation concernant le salaire des recteurs et la tenue d'un comité indépendant.
70. Copie des décisions prises par le ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014, Nombres de demandes acceptées et nombres de demandes refusées.

71. Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte à la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2013-2014. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

#### **Aide financière aux études**

72. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes, de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2009-2010. Fournir les estimations pour 2016-2017.
73. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2015-2016.
74. Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2012-2013.
75. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2015-2016, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.
76. Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2015-2016, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.
77. Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
78. Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2015-2016.
79. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2009-2010, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement.
80. Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2009-2010, par année financière.
81. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.
82. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2009-2010, par année financière.

83. Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
84. Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2015-2016 par le ministère et ses organismes. via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :
- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
  - b. la description du projet;
  - c. la date de versement de l'aide financière accordée;
  - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
  - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
  - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to transcribe accurately.



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer la somme dépensée en 2015-2016 (ainsi que les prévisions pour 2016-2017) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

---

**RÉPONSE**

	Somme dépensée 2015-2016 <sup>1 2</sup>	
	Opération	Capital
Interne	8 903,9 k\$	650,3 k\$
Externe	4 122,0 k\$	1 941,8 k\$
CSPQ <sup>3</sup>	1 968,3 k\$	
<b>TOTAL Services professionnels</b>	<b>14 994,2 k\$</b>	<b>2 592,1 k\$</b>
Logiciel <sup>4</sup>	3 427,8 k\$	
Matériel	84,7 k\$	293,3 k\$
Autres dépenses	232,4 k\$	
<b>TOTAL</b>	<b>18 739,1 k\$</b>	<b>2 885,4 k\$</b>

**NOTES :**

- 1- Les données incluent les dépenses de l'unité spécialisée en ressources informationnelles, du pilotage des systèmes et des utilisateurs.
- 2 - Les sommes dépensées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2015.
- 3- Inclut les ressources professionnelles et les services (ex. : télécommunications, impression).
- 4- Inclut les droits d'auteur, l'entretien et les frais de télécommunications autres que les services obtenus du CSPQ.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de la partie accessible au public de tous les mémoires soumis au Conseil des ministres par le ministre de l'Éducation, et ce, depuis le 20 avril 2015.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne détient aucun document ne répondant à cette question.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2015-2016 qui n'ont pas été reconduits en 2016-2017, en incluant les programmes qui ont été abolis.

---

**RÉPONSE**

Les données sont disponibles au budget de dépenses.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

La question n'est pas pertinente pour l'étude des crédits 2016-2017.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des compressions budgétaires supplémentaires demandées au réseau universitaire pour l'année 2015-2016, par université.

---

**RÉPONSE**

L'effort demandé aux universités s'élève à 66,8 M\$ (soit 72,9 M\$ en année universitaire) pour l'année financière gouvernementale 2015-2016. La répartition de l'effort budgétaire entre les établissements était tributaire des mesures d'économie retenues à la suite de la consultation des établissements. Parmi les mesures retenues, 55,4 M\$ (soit 60,4 M\$ en année universitaire) ont été réalisés par l'abolition ou la diminution d'enveloppes spécifiques. Le solde de 11,4 M\$, (soit 12,5 M\$ en année universitaire) a été fait par compression paramétrique.

<b>Établissement</b>	<b>Effort budgétaire 2015-2016 (estimation)<sup>1</sup> (en k\$)</b>
Université Bishop's	(115,1)
Université Concordia	(1 268,8)
Université Laval	(1 898,7)
Université McGill	(1 879,7)
Université de Montréal	(2 285,9)
HEC Montréal	(347,2)
École Polytechnique de Montréal	(376,3)
Université de Sherbrooke	(1 123,9)
Sous-Total	<u>(9 295,6)</u>
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(105,2)
Université du Québec à Chicoutimi	(243,9)
Université du Québec à Montréal	(1 264,2)
Université du Québec en Outaouais	(207,0)
Université du Québec à Rimouski	(210,5)
Université du Québec à Trois-Rivières	(457,6)
Institut national de la recherche scientifique	(99,1)
École nationale d'administration publique	(64,8)
École de technologie supérieure	(395,1)
Télé-université	(132,8)
Siège social	<u>(21,1)</u>
Sous-total - Université du Québec	<u>(3 201,3)</u>
Total de l'effort paramétrique	(12 496,9)
Efforts spécifiques	<u>(60 390,8)</u>
<b>Total des efforts</b>	<b>(72 887,7)</b>

Note 1: répartition en fonction des subventions de base

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Détailler les coûts de système de l'enseignement supérieur pour les six dernières années, ventilés par poste budgétaire et par réseau (cégeps et universités).

---

**RÉPONSE**

Les crédits accordés au titre de dépenses de transfert en 2016-2017 sont, pour chacun des secteurs :

<b>COLLÉGIAL</b>	<b>(k\$)</b>
Cégeps	1 799 026,8
Enseignement privé au collégial	115 528,7
Service de la dette	228 515,2
<b>Total des dépenses de transfert au collégial</b>	<b>2 143 070,7</b>
<b>UNIVERSITAIRE</b>	<b>(k\$)</b>
Universités	2 802 372,3
Affectation à un fonds spécial	25 000,0
<b>Sous-total universités</b>	<b>2 827 372,3</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>370 366,5</b>
<b>Total des dépenses de transfert à l'universitaire</b>	<b>3 197 738,8</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe A.

Date de début	Nombre de participants	Nom de la formation	Fournisseur	Coût
2015-04-02	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 864 \$
2015-04-02	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-02	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-02	1	Colloque 2015 - développer son réflexe technopédagogique (QC)	AQUOPS - ASS. QC UTILISATEURS ORDI. PRIMAIRE-SEC.	189 \$
2015-04-02	1	Cours - Politique comparée et sociologie politique	UNIVERSITÉ LAVAL	295 \$
2015-04-02	1	Cours en communication intro aux relations publiques	TÉLUQ, Université à distance	296 \$
2015-04-02	1	Doctorat en psychopédagogie	UNIVERSITÉ LAVAL	295 \$
2015-04-02	1	Gestion des ressources humaines en éducation	UNIVERSITÉ LAVAL	335 \$
2015-04-02	1	Maîtrise en droits collectifs et fondamentaux	UNIVERSITÉ LAVAL	298 \$
2015-04-02	1	Séminaire sur l'enseignement supérieur	UNIVERSITÉ LAVAL	335 \$
2015-04-02	2	Supervision de stage en développement organisationnel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-02	1	Supervision de stage en développement organisationnel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-07	1	Access 2007 débutant	VERSALYS	253 \$
2015-04-07	1	Access 2007 débutant	VERSALYS	253 \$
2015-04-07	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-08	2	Détermination du niveau complexité des emplois de niveau prof	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-04-08	1	Norme SP3410 - Paiements de transfert	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-04-08	1	Renseignements complémentaires à fournir pour année 2014-2015	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-04-08	1	Windows 8.1 : écran d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-09	3	Coordonner les travaux relatifs à une analyse de profession	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-09	4	Coordonner les travaux relatifs à une analyse de profession	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-09	1	Windows 8.1 : navigation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-10	1	Formation pour enseignants de mathématique de la formation générale des adultes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	036 \$
2015-04-13	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	7	Excel 2007 - Intermédiaire	AFI EXPERTISE INC.	561 \$
2015-04-14	1	Excel 2007 - Intermédiaire	AFI EXPERTISE INC.	081 \$
2015-04-14	1	Excel 2007 - Intermédiaire	AFI EXPERTISE INC.	081 \$
2015-04-14	2	Excel 2007 - Intermédiaire	AFI EXPERTISE INC.	162 \$
2015-04-14	2	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	4	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Formation le service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-14	1	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	4 200 \$
2015-04-15	1	Access 2007-2010-2013 module 1	AFI EXPERTISE INC.	287 \$
2015-04-15	3	Journée professionnelle en AIPRP	AAPI - ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	1 525 \$
2015-04-15	2	Premiers secours	L'ACADÉMIE PARAMÉDICALE DU QUÉBEC	000 \$
2015-04-16	1	Formation pour enseignants en math de formation générale des adultes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	118 \$
2015-04-17	2	Outils financiers pour évaluer projets d'investissement, risques et rendements	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	500 \$
2015-04-20	1	Excel 2007 : débutant pour professionnels	VERSALYS	110 \$
2015-04-20	1	Formation Les bonnes pratiques pédagogiques en FAD	FADIO - Formation à distance interordre	000 \$
2015-04-20	1	Formation traitement de l'aide et des bourses versées en trop (AVT-BVT)	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-04-20	1	Hors-Série 2015	MANURI - FORMATION	495 \$
2015-04-20	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-04-20	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-20	1	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	2 100 \$
2015-04-21	1	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-04-21	1	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-04-22	1	Fortinet (Pare-Feu)	Précicom	000 \$
2015-04-22	3	Fortinet (Pare-Feu)	Précicom	000 \$
2015-04-22	2	Mesures d'adaptation et les modifications - mises en situation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-22	1	Mesures d'adaptation et les modifications - mises en situation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-22	3	Mesures d'adaptation et les modifications - mises en situation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-22	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-22	1	Windows 8.1 : barre de charme	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Formation confirmation des renseignements scolaires Bloc B	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	2	Formation confirmation des renseignements scolaires Bloc B	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	2	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	2	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	8	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	7	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-23	1	Transmission numérique des documents	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-24	1	Atelier service à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-24	1	Quoi de neuf à surveiller dans le Manuel de comptabilité du secteur public	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-04-24	2	Quoi de neuf à surveiller dans le Manuel de comptabilité du secteur public	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	011 \$
2015-04-24	1	Quoi de neuf à surveiller dans le Manuel de comptabilité du secteur public	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-04-25	1	Quoi de neuf dans Manuel de comptabilité du secteur public?	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-04-25	1	Quoi de neuf dans Manuel de comptabilité du secteur public?	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-04-27	1	Colloque international sur la formation duale et alternée	OCE - Observatoire Compétences-Emploi	198 \$
2015-04-27	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	2	Formation : transmission numérique de document	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	2	Formation : transmission numérique de document	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	1	Formation : transmission numérique de document	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	24	Formation : transmission numérique de document	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	7	Formation : transmission numérique de document	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	1	Gérer une équipe en mode de gestion de projet	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	045 \$
2015-04-28	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	1	Nouveautés Powerpoint 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-28	1	SAS Visual Analytics (bureautique)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-29	1	Formation SAS	SAS INSTITUTE	880 \$
2015-04-29	1	Formation SAS	SAS INSTITUTE	880 \$
2015-04-29	3	Formation SAS	SAS INSTITUTE	2 640 \$
2015-04-29	4	Formation SAS	SAS INSTITUTE	3 520 \$
2015-04-29	1	Formation SAS	SAS INSTITUTE	880 \$

2015-04-29	1	La gestion des évaluations en FAD	FADIO - Formation à distance interordre	000 \$
2015-04-29	1	Windows 8.1 : bureau	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-04-30	1	Colloque AQIFGA : porter un regard neuf	AQIFGA - ASS. QUÉB. INTERVENANTS FORM. GÉN. ADULTE	000 \$
2015-04-30	1	Conférence : rôle de fonction publique dans économie d'une ville	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2015-04-30	1	Conférence : rôle de fonction publique dans économie d'une ville	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2015-05-01	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-01	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-01	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-01	1	Droit de gérance versus harcèlement psychologique	ALLIANCE DES CADRES DE L'ÉTAT	250 \$
2015-05-01	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-01	1	Jeunes en action en santé : un sujet qui bouge	FKQ - FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC	100 \$
2015-05-01	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-01	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Atelier d'intégration	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	360 \$
2015-05-04	1	Formation d'introduction à l'AFE : nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation d'introduction à l'AFE : nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	2	Formation d'introduction à l'AFE : nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	12	Formation d'introduction à l'AFE : nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation d'introduction à l'AFE : nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	2	Formation Service de renseignements	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation Service de renseignements	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation Service de renseignements	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation Service de renseignements	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	6	Formation Service de renseignements	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	5	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	3	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	5	Formation traitement de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Gestion de projet	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	324 \$
2015-05-04	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-04	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-05	1	Clé pour s'outiller, s'exprimer et briller	FORUM DES JEUNES	075 \$
2015-05-05	1	Clé pour s'outiller, s'exprimer et briller	FORUM DES JEUNES	050 \$
2015-05-05	1	Clé pour s'outiller, s'exprimer et briller	FORUM DES JEUNES	106 \$
2015-05-05	1	Clé pour s'outiller, s'exprimer et briller	FORUM DES JEUNES	100 \$
2015-05-05	1	Clé pour s'outiller, s'exprimer et briller	FORUM DES JEUNES	106 \$
2015-05-05	1	Maîtrise en administration publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	571 \$
2015-05-06	1	Gestion de crise et image de marque	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	000 \$
2015-05-07	1	3e rendez-vous québécois du loisir rural	LOISIR ET SPORT - MONTÉRÉGIE	223 \$
2015-05-07	2	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Bloc C - Initiation au calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Bloc C - Initiation au calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	4	Bloc C - Initiation au calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Bloc C - Initiation au calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-05-07	2	Bloc C - Initiation au calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Mobilisation d'équipe	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Revue des concepts fondamentaux en aspects légaux des affaires	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-05-07	1	Rôle de l'État et portrait de l'administration publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	2 150 \$
2015-05-07	1	Windows 8.1 : barre de charme	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-07	1	Windows 8.1 : explorateur de fichier	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-08	1	Formation Montage poste Windows 8.1	NURUN	000 \$
2015-05-08	2	Formation Montage poste Windows 8.1	NURUN	000 \$
2015-05-08	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-08	1	Journée annuelle des cadres	ALLIANCE DES CADRES DE L'ÉTAT	000 \$
2015-05-08	1	Journée nationale de la justice administrative	CFP - Commission de la fonction publique	000 \$
2015-05-08	1	Journée nationale de la justice administrative	CFP - Commission de la fonction publique	000 \$
2015-05-08	1	Les services par la CFP	CFP - Commission de la fonction publique	000 \$
2015-05-08	1	Nouveautés Word 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-08	1	Rôle du contrôleur et ses responsabilités	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	188 \$
2015-05-11	1	Modèle d'application - Analyses financières	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	650 \$
2015-05-11	1	Modèle d'application - Analyses financières	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	650 \$
2015-05-11	1	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	000 \$
2015-05-11	2	Supervision de stagiaire	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-11	1	Supervision de stagiaire	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-12	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-12	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-12	1	Colloque québécois organisation d'événements et gestion installations sportives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	650 \$
2015-05-12	1	Congrès annuel 2015 BCEI	Bureau canadien de l'éducation internationale	207 \$
2015-05-12	1	Formation nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-12	1	Formation nouveaux employés	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-12	1	Rencontre sur l'assiduité et santé et sécurité au travail	FCSQ - FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QC	075 \$
2015-05-12	1	Windows 8.1 : bureau	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-13	1	Colloque québécois organisation d'événements et gestion installations sportives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	264 \$
2015-05-13	1	Colloque ROCLD	ROCQLD -REGROUP. ORG. COMMUN. QC LUTTE & DÉCROCHAGE	584 \$
2015-05-13	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-13	2	Journée conférence club SAS	SAS INSTITUTE	047 \$
2015-05-13	2	Journée conférence club SAS	SAS INSTITUTE	000 \$
2015-05-13	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-13	1	PAP-CE Prog. apprentissage chef d'équipe 2e partie	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-13	1	Secouriste en milieu de travail	L'ACADÉMIE PARAMÉDICALE DU QUÉBEC	000 \$
2015-05-14	1	PAP-CE Prog. apprentissage chefs d'équipes 2e partie	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-15	1	Nouveautés PowerPoint 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-15	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-19	1	Windows 8.1 : explorateur de fichier	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-05-20	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-20	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-21	1	Colloque TRÉAQFP 2015	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	000 \$
2015-05-21	1	Colloque TRÉAQFP 2015	TRÉAQFP - TABLE RESP. ÉDUC. ADULTES & FORM. PROF.	024 \$
2015-05-21	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-21	1	Nouveautés Word 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-21	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-21	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-21	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-22	1	Formation transmission numérique documents : nouveaux étudiants	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-05-22	1	Formation transmission numérique documents : nouveaux étudiants	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-05-22	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-22	1	Rôle du Vérificateur général	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-22	1	Windows 8.1 : bureau	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-22	1	Windows 8.1 : écran d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-24	1	38e Session de perfectionnement QAIRS	AQAIRS - ASS. QUÉB. ARÉNAS INST. RÉCRÉA/SPORTIVES	522 \$
2015-05-24	1	Congrès annuel SCE	Société canadienne d'évaluation	675 \$
2015-05-24	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-25	1	38e Session perfectionnement QAIRS	AQAIRS - ASS. QUÉB. ARÉNAS INST. RÉCRÉA/SPORTIVES	026 \$
2015-05-25	1	83e Congrès ACFAS	ACFAS - ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR	400 \$
2015-05-25	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-25	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-26	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-26	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-05-26	1	Développer son leadership pour l'administration publique	CLDC - CENTRE LEADERSHIP & DÉV. COMPÉTENCES	270 \$
2015-05-26	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-26	2	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	575 \$
2015-05-26	1	Rassemblement pour la santé et mieux-être en entreprise	Groupe en entreprise en santé	471 \$
2015-05-27	1	83e Congrès ACFAS	ACFAS - ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR	499 \$
2015-05-27	1	83e Congrès ACFAS	ACFAS - ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR	180 \$
2015-05-27	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-27	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-27	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-27	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-28	1	Aide à la tâche	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-05-28	1	Aide à la tâche	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-05-28	1	Formation CISST	APSSAP - ASS. PARIT. SANTÉ SÉCUR. TRAV.-ADMIN PROV	000 \$
2015-05-28	1	Formation RDV des bibliothèques publiques - MTL	Association des bibliothèques publiques du Qc	677 \$
2015-05-28	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-28	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-28	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-28	1	Rémunération et fonctionnement	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-05-28	1	Windows 8.1 : navigation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-05-29	1	Colloque du regroupement des URLS	Regroupement des URLS	224 \$
2015-05-29	2	Formation sécurité 102	HACKFEST COMMUNICATION	530 \$
2015-05-29	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	2	Modifications cadre légal et normatif en matière de dot	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-05-29	1	Modifications cadre légal et normatif en matière de dot	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-05-29	1	Nouveautés Excel 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Nouveautés PowerPoint 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-05-29	1	Sécurité 102	CEGEP DE STE-FOY	250 \$
2015-06-01	1	Établir indicateurs performances (démarche)	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-06-01	1	Windows 8.1 : explorateur de fichier	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-02	2	Congrès annuel de l'ASSQ	ASSQ - ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC	468 \$
2015-06-02	1	Congrès annuel de l'ASSQ	ASSQ - ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC	268 \$
2015-06-02	1	Exceller en service à la clientèle	FORMATION QUALITEMPS INC	000 \$
2015-06-02	1	Gérer les risques des projets publics	GP-QUÉBEC	000 \$
2015-06-02	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-02	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-03	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-06-03	1	35e Colloque annuel énergie et synergie pour une éducation supérieure	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	194 \$
2015-06-03	1	Analyses multivariées avec SAS	SERVICE CONSEIL HARDY	1 558 \$
2015-06-03	1	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-03	1	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-03	2	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-03	1	Comptabilité de base	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-06-03	3	Congrès AQPC	AQPC - ASS. QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE	000 \$
2015-06-03	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-04	1	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-04	1	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-04	2	Baisse de revenus Tiers	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-04	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-05	1	Codéveloppement en développement organisationnel	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	014 \$
2015-06-05	1	Colloque CPA secteur public et parapublic	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	575 \$
2015-06-05	1	Colloque CPA secteur public et parapublic	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-06-05	1	Congrès des Diététistes du Canada	Dietitians of Canada	000 \$
2015-06-05	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-05	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-06	1	Aide à la tâche	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-06-08	1	Formation à distance : intro a l'AFE : nouveaux employés	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-06-08	1	Formation à distance : intro a l'AFE : nouveaux employés	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-06-08	1	Nouveautés Word 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-08	1	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	000 \$
2015-06-09	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-06-09	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-06-09	1	Aide à la tâche	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-09	1	Lois et intervenants en matière de gestion	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-06-09	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	1	Excel 2007/2010/2013 Base	AFI EXPERTISE INC.	233 \$
2015-06-10	1	IXe Assemblée mondiale du CIEA	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	187 \$
2015-06-10	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	1	Traitement - Écarts Étudiants	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	1	Traitement - Écarts Étudiants	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	2	Traitement - Écarts Étudiants	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	1	Traitement - Écarts Étudiants	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-10	3	Traitement - Écarts Étudiants	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-11	1	Excel intermédiaire	AFI EXPERTISE INC.	274 \$
2015-06-11	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-11	1	Windows 8.1 : barre de charme	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-11	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-11	1	Windows 8.1 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-12	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-12	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-12	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-12	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-12	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-12	1	SGR3 atelier d'information	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-06-15	1	Colloque CPA secteur public	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-06-15	1	Intro à Windows 8.1	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-15	1	Nouveautés Outlook 2013	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-15	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-16	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-06-16	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-06-16	1	Formation à distance Usherbrooke : traitement des dossiers de l'AFE	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-06-16	1	Formation secouriste MEESR	L'ACADÉMIE PARAMÉDICALE DU QUÉBEC	000 \$
2015-06-16	1	Nouveautés, enjeux et conseils pratiques en GRH	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-06-16	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-17	1	Colloque gestion d'équipe	ORHRI - ORDRE CONS. RES. HUMAINES & REL. INDUSTR.	000 \$
2015-06-17	1	Initiation aux normes comptables du secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-06-18	1	Les organismes centraux	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-06-18	1	Office 2013 : nouvelle interface	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-18	2	Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	000 \$
2015-06-18	1	Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	000 \$
2015-06-18	1	Vérification diligente des organisations	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	575 \$
2015-06-18	1	Windows 8.1 : écran d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-06-19	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-19	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-19	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-19	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-06-19	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$



2015-08-13	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-08-13	1	Colloque AESTQ	AESTQ - Ass. pour l'Enseignement de la Sc. et Technologie au Qc	135 \$
2015-08-18	1	Formation traitement études hors Québec	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-18	1	Formation traitement études hors Québec	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-18	7	Formation traitement études hors Québec	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-20	1	Formation déclaration d'activité formation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-08-31	1	SAGIR	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-09-01	1	Formation changements en matière de dotation	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-09-01	1	MàJ nouvelle méthode calcul demandes remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-01	1	Parcours de codéveloppement	Maison des Leaders	3 455 \$
2015-09-02	1	GSO-6005 - Opérations	UNIVERSITÉ LAVAL	267 \$
2015-09-02	1	L'interface entre la politique et l'administratif	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-07	1	DESS - Gestions publiques	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	589 \$
2015-09-08	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-08	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-08	1	Formations aux divers systèmes utilisés par responsable DEP	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	021 \$
2015-09-09	1	Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	055 \$
2015-09-09	1	Excel débutant pour professionnels	VERSALYS	110 \$
2015-09-09	1	Loi sur contrats des organismes publics et règlements	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-09-09	1	Rencontre Conseil en Éducation des Premières Nations	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	015 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	2	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-09	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-13	1	Formation CISST	APSSAP - ASS. PARIT. SANTÉ SÉCUR. TRAV.-ADMIN PROV	000 \$
2015-09-14	1	Initiation nouveaux membres CISST - CSS	APSSAP - ASS. PARIT. SANTÉ SÉCUR. TRAV.-ADMIN PROV	000 \$
2015-09-14	1	Initiation nouveaux membres CISST - CSS	APSSAP - ASS. PARIT. SANTÉ SÉCUR. TRAV.-ADMIN PROV	000 \$
2015-09-14	1	Parcours codéveloppement 2015-2016	Maison des Leaders	3 445 \$
2015-09-15	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-15	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-15	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-16	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-16	1	Journée sur la diffusion de la recherche	ARQ - ASS. POUR LA RECHERCHE QUALITATIVE	000 \$
2015-09-17	2	Conférence Sylvie Parent - Conseils pratiques pour prévenir et intervenir - Harcèlement et abus sexuels en loisir et en sport	UNIVERSITÉ LAVAL	200 \$
2015-09-17	1	Rencontre Montréal	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	150 \$
2015-09-18	1	Groupe co-dev. en dev. Organisationnel.	MRNF - MIN. RESSOURCES NATURELLES & DE LA FAUNE	000 \$
2015-09-21	1	Processus Repérage/Nomination (SGR3)	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-09-21	2	Supervision de stage en évaluation	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-22	1	Formation de base - bloc a - intro a l'AFE et système Contact séance Qc	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-22	1	Session d'accueil	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-23	1	Collaboration projets & organisations publiques	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-09-23	1	Colloque à pied à vélo des villes actives, des solutions pour le Québec	VÉLO QUÉBEC	610 \$
2015-09-23	1	Formation de secrétaire de comités de sélection	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-09-23	1	Formation programme CAPS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-24	3	Atelier d'intégration sur développement durable	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-24	1	Atelier d'intégration sur développement durable	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-24	1	Atelier d'intégration sur développement durable	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-09-24	1	Congrès de l'ACELF	Association canadienne d'éducation de la langue française (ACELF)	406 \$
2015-09-24	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-24	2	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-24	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-24	1	MS-Excel 2007 Intermédiaire	VERSALYS	220 \$
2015-09-24	1	Présentation aux étudiants en formation des maîtres à Concordia	UNIVERSITÉ CONCORDIA	010 \$
2015-09-25	1	3e Journée de formation des 3L sous le thème «La survivance »	CSSS de Laval	093 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	3	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-25	1	Formation Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-28	1	Coaching Écart MRQ	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-28	1	Conférence UQAM	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	120 \$
2015-09-28	1	Discussion de cas - santé mentale	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-09-28	1	Formation Bloc A	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	929 \$





2015-10-14	1	ALDI Symposium	ALDI (Advancing Learning in Differentiation and Inclusion)	062 \$
2015-10-14	3	ALDI Symposium	ALDI (Advancing Learning in Differentiation and Inclusion)	134 \$
2015-10-14	1	ALDI Symposium	ALDI (Advancing Learning in Differentiation and Inclusion)	011 \$
2015-10-14	1	Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples.	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI	277 \$
2015-10-14	1	Formation Base - Bloc B - Formation Conf Renseignements scolaires (MTL)	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	492 \$
2015-10-14	1	La surveillance de masse	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	000 \$
2015-10-14	1	Loi et intervenants en matière gestion financière	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-10-14	1	NCECF - tech de consolidation, calcul de valeur et conversion d'établ étrangers	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-14	2	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	Rencontre gestionnaire changements dotations et mesures de grève	DRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	000 \$
2015-10-14	1	SAGIR3	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-10-15	1	Le processus décisionnel	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-10-15	1	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	287 \$
2015-10-16	2	Colloque SQEP	SQEP - SOCIÉTÉ QUÉB. D'ÉVALUATION DE PROGRAMME	090 \$
2015-10-16	1	Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - adjointes et adjoints exécutifs (PAP-AE)	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 950 \$
2015-10-18	1	Congrès des milieux documentaires (CDM)	Congrès des milieux documentaires	464 \$
2015-10-20	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	029 \$
2015-10-20	1	Gestion contractuelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-10-20	1	Le carrefour de l'industrie de la sécurité 2015	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	518 \$
2015-10-20	1	Le carrefour de l'industrie de la sécurité 2015	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	595 \$
2015-10-20	1	Le carrefour de l'industrie de la sécurité 2015	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	518 \$
2015-10-20	1	LSA 0350 Émetteur DA/récept.	DRF - DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES	000 \$
2015-10-21	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-10-21	1	Atelier perfectionnement conf des renseignements scolaires (Qc)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-21	1	Congrès Procède 2015	Congrès PROCEDE	360 \$
2015-10-21	1	SAGIR	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-10-22	1	Agir comme médiateur pour résoudre les conflits et les plaintes pour harcèlements	ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES	489 \$
2015-10-22	2	Colloque CPA - Parlementaires	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-22	1	Congrès de l'association québécoise pour l'enseignement en univers social	AQEUS - L'association québécoise pour l'enseignement en univers social	160 \$
2015-10-22	1	Congrès de l'association québécoise pour l'enseignement en univers social	AQEUS - L'association québécoise pour l'enseignement en univers social	660 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-22	1	IGF - Midi-formation	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2015-10-22	2	NCECF - Secteur immobilier	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-22	1	SAGIR-DOT-11	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-10-23	1	Colloque ARCQ	ARCQ - ASS. DES REGISTRAIRES DES COLLÈGES DU QC	046 \$
2015-10-23	1	Colloque ARCQ	ARCQ - ASS. DES REGISTRAIRES DES COLLÈGES DU QC	152 \$
2015-10-23	1	Colloque ARCQ	ARCQ - ASS. DES REGISTRAIRES DES COLLÈGES DU QC	035 \$
2015-10-23	1	Conférence ASDEQ - Rapport sur politique monétaire	ASDEQ - ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES QUÉBÉCOIS	000 \$
2015-10-23	1	Conférence ASDEQ - Rapport sur politique monétaire	ASDEQ - ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES QUÉBÉCOIS	000 \$
2015-10-23	1	Congrès de la SPHQ	Société des professeurs d'histoire du Québec	160 \$
2015-10-23	1	Planification stratégique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	400 \$
2015-10-23	1	Préparation sur la planification et la gestion stratégique	ALLIANCE DES CADRES DE L'ÉTAT	385 \$
2015-10-26	1	Convention annuelle SPEAQ 43RD	SPEAQ - SOCIÉTÉ PROMOTION ENSEIGN. ANGLAIS AU QC	000 \$
2015-10-26	1	Formation de base dossiers recouvrement	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-26	1	Formation de base dossiers recouvrement	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-27	1	Assises du Tourisme 2015	AQIT - ASS. QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	200 \$
2015-10-27	1	Colloque de l'Association des informaticiens des Collèges du Québec	AICQ - Association des informaticiens des collèges du Québec	159 \$
2015-10-27	1	Séance #6979 : Modèle d'application processus budget et suivi des prévisions	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-27	1	Word 2007, 2010, 2013 Base	AFI EXPERTISE INC.	287 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation SAGIR	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Formation SAGIR	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-28	1	Instruments financiers du secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-10-28	1	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	404 \$
2015-10-29	4	Colloque de l'Observatoire québécois du loisir	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	510 \$
2015-10-29	1	Colloque Éducation internationale	ÉDUCATION INTERNATIONALE	175 \$
2015-10-29	1	Colloque Éducation internationale	ÉDUCATION INTERNATIONALE	000 \$
2015-10-29	3	Conférence automne du club SAS	CLUB DES UTILISATEURS DE SAS DU QUÉBEC	000 \$
2015-10-29	1	Conférence automne du club SAS	CLUB DES UTILISATEURS DE SAS DU QUÉBEC	000 \$
2015-10-29	1	Exceller au service à la clientèle	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-29	1	Exceller au service à la clientèle	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-29	1	Exceller au service à la clientèle	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-10-29	1	Formation aux émetteurs	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-10-29	1	Formation rapports diplomatiques	MRI - MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	000 \$
2015-10-30	1	Formation spécifique aux exceptions	AJAVA (Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique)	490 \$
2015-11-02	1	Atelier SAGIR - Dépenses de rémunération	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-11-02	1	Colloque Inter Adéquation Formation Emploi - Form Duale & Alternée	MTRAV - MINISTÈRE DU TRAVAIL	270 \$
2015-11-02	1	Colloque Inter Adéquation Formation Emploi - Form Duale & Alternée	MTRAV - MINISTÈRE DU TRAVAIL	750 \$
2015-11-02	1	Colloque Inter Adéquation Formation Emploi - Form Duale & Alternée	MTRAV - MINISTÈRE DU TRAVAIL	359 \$
2015-11-02	1	Concepts et techniques de base en gestion de projet	CLDC - CENTRE LEADERSHIP & DÉV. COMPÉTENCES	885 \$
2015-11-02	1	Gestion de projet	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	915 \$
2015-11-02	1	Innovations et bonnes pratiques de partenariat entre école et entreprise	OCE - Observatoire Compétences-Emploi	287 \$
2015-11-03	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-11-03	1	EI-06 Environnement informationnel et Discoverer plus	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	8	Gérer les personnalités difficiles au travail	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	1	Gérer les personnalités difficiles au travail	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	4	Gérer les personnalités difficiles au travail	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-03	4	Gérer les personnalités difficiles au travail	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-04	1	Les cartes heuristiques	RRQ - RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC	000 \$
2015-11-04	10	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-04	3	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-04	2	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-04	1	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-04	2	Santé mentale	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-11-04	1	Symposium international de l'Association canadienne d'éducation	Équiterre	000 \$
2015-11-04	1	Vérif demandes PRD en traitement	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Conférence sur l'activité physique	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	100 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	2	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	2	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	1	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	3	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	1	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	1	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	1	Formation Sentinelle	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-05	1	Immobilisations au gouvernement : initiation	MF - MIN. DES FINANCES	000 \$
2015-11-05	1	John Molson Sports Business Conference	John Molson Sports Marketing	545 \$
2015-11-05	6	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	5	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-05	2	Mise au point des changements au manuel de directives	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-06	1	Congrès de l'APAQ	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	075 \$
2015-11-09	1	Analyse, logique et raisonnement déductif	TRANS-FORMATION	000 \$
2015-11-09	1	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-11-10	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-11-10	1	Cycle budgétaire et budget de dépenses	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-11-10	3	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-10	4	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	2	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	430 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	2	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	430 \$
2015-11-10	2	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	430 \$
2015-11-10	3	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	645 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-10	1	Journée de l'informatique du Québec (JIQ)	RÉSEAU ACTION TI	215 \$
2015-11-11	1	Congrès de l'association québécoise en éthique et en culture religieuse	AQECR - ASS. QUÉB. ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE	250 \$
2015-11-11	1	Formation de secourisme en milieu de travail	Terranova Training	000 \$
2015-11-11	1	Présentation sur l'accessibilité	CGI	000 \$
2015-11-12	1	Conférence de règlement à l'amiable en matière civile	Cour du Québec	140 \$
2015-11-12	1	Petro Canada Sport Leadership Conference	Coaching Association of Canada	2 575 \$
2015-11-13	1	Conférence nationale sur l'alimentation scolaire	Équiterre	232 \$
2015-11-13	1	Éthique et déontologie professionnelle	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-11-15	1	Congrès de l'association des camps du Québec	ACQ - ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC	710 \$
2015-11-16	1	Formation Bloc C	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	807 \$
2015-11-16	3	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-16	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-16	2	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-16	1	Forum des secrétaires de comités de sélection	SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-11-16	2	WordPress	COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	000 \$
2015-11-16	2	WordPress	COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	000 \$
2015-11-16	1	WordPress	COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	000 \$
2015-11-16	1	WordPress	COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	000 \$

2015-11-16	1	WordPress	COMMISSION SCOLAIRE SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	000 \$
2015-11-17	1	Colloque ARGP	ARGP - ASS. DES RESP. GESTION PLAINTES GOUV. QC	075 \$
2015-11-17	3	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-17	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-17	3	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-17	1	Forum des secrétaires du comité de sélection	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-11-17	1	Votre après-midi RI	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	000 \$
2015-11-18	1	Atelier SAGIR - Dépenses de rémunération	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-11-18	1	Atelier SAGIR - Dépenses de rémunération	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-11-18	2	Colloque annuel 37e session d'études de l'ADMEE-Canada	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	934 \$
2015-11-18	1	Colloque annuel 37e session d'études de l'ADMEE-Canada	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	217 \$
2015-11-18	1	Congrès des milieux documentaires	Congrès des milieux documentaires	449 \$
2015-11-18	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	2	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	3	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	2	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Formation rapports diplomatiques	MRI - MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	000 \$
2015-11-18	1	Formation rapports diplomatiques	MRI - MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	000 \$
2015-11-18	5	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	3	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-18	1	Rôle émetteur SAGIR	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	086 \$
2015-11-18	1	Rôle émetteur SAGIR	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	086 \$
2015-11-18	2	Rôle émetteur SAGIR	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	173 \$
2015-11-19	1	Congrès de l'ADMEE-Canada	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	1 180 \$
2015-11-19	2	Congrès de l'ADMEE-Canada	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	1 450 \$
2015-11-19	1	Congrès de l'ADMEE-Canada	ADMÉE - ASS. DÉV. MÉTHODOLOGIES ÉVALUATION ÉDUC.	640 \$
2015-11-19	6	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-19	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-19	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-19	1	Normes comptables pour entreprises à capital fermé	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2015-11-20	1	Formation LSA 0350 Émetteur DA/récept.	MELS - MIN. ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT	000 \$
2015-11-23	1	Agent de liaison	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-23	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-23	1	Formation traitement potentiel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-23	1	Québec Mines	MRNF - MIN. RESSOURCES NATURELLES & DE LA FAUNE	060 \$
2015-11-24	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	043 \$
2015-11-24	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-11-24	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-24	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-24	1	Perspectives économiques des ressources naturelles	AEQ - Association des économistes québécois	700 \$
2015-11-24	1	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	312 \$
2015-11-25	1	La communication non verbale	ACGRH - ASS. CONSEILLERS EN GESTION DES RESS. HUM.	000 \$
2015-11-25	1	Rendez-vous SARCA 2015	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Colloque annuel syndicat des enseignants anglophones du Québec	QPAT - Le Quebec Provincial Association of Teachers	045 \$
2015-11-26	1	Colloque annuel syndicat des enseignants anglophones du Québec	QPAT - Le Quebec Provincial Association of Teachers	045 \$
2015-11-26	5	Colloque annuel syndicat des enseignants anglophones du Québec	QPAT - Le Quebec Provincial Association of Teachers	334 \$
2015-11-26	1	Congrès annuel SPEAQ (Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	168 \$
2015-11-26	1	Congrès annuel SPEAQ (Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec)	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	300 \$
2015-11-26	1	Congrès annuel SPEAQ (Société pour le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec)	SPEAQ - SOCIÉTÉ PROMOTION ENSEIGN. ANGLAIS AU QC	546 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Formation aux émetteurs	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-11-26	1	Réunion nationale de la GRICS	GRICS - GESTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES CS	500 \$
2015-12-01	1	Colloque Réseau municipalité accessible	Réseau québécois de Villes et Villages en santé	400 \$
2015-12-01	2	Colloque RISQ	Réseau d'informations scientifiques du Québec - RISQ	378 \$
2015-12-01	1	Compétences politiques et relationnelles	CSPQ - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	310 \$
2015-12-01	1	Introduction à l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-01	1	Préparation à la retraite	CARRA - COMMISSION ADMIN. RÉGIMES RETRAITE & ASS.	400 \$
2015-12-01	1	Vous engageriez-vous comme patron ?	L'ACADÉMIE TRANS-FORMATION	745 \$
2015-12-03	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-12-03	2	Secteur de la santé - la gestion des grands changements : enjeux, défis, etc.	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2015-12-03	2	Secteur de la santé - la gestion des grands changements : enjeux, défis, etc.	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2015-12-07	1	Accueil à l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-07	1	Accueil à l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-07	3	Formation rapports diplomatiques	MRI - MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	000 \$
2015-12-07	1	Préparation à la retraite	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE	250 \$
2015-12-08	1	Crédits : assouplissements budgétaires	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-12-08	1	Formation de base SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Formation de base SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Formation perfectionnement calcul	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	669 \$
2015-12-08	1	Formation sentinelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Formation sentinelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2015-12-08	1	Formation sentinelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Formation sentinelle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Journées annuelles de santé publique	Journées annuelles de santé publique	461 \$
2015-12-08	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-08	1	Session d'accueil ministériel	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-09	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	4 285 \$
2015-12-09	1	Formation de base en simulation énergétique	MRNF - MIN. RESSOURCES NATURELLES & DE LA FAUNE	000 \$
2015-12-09	1	Formation de base en simulation énergétique	MRNF - MIN. RESSOURCES NATURELLES & DE LA FAUNE	000 \$
2015-12-09	1	Gestion portefeuilles de projet	CA TECHNOLOGIES	000 \$
2015-12-09	1	Transformation organisationnelle et gestion du changement	CLDC - CENTRE LEADERSHIP & DÉV. COMPÉTENCES	1 161 \$
2015-12-10	1	Gestion efficace du temps, des activités et des priorités	FORMATION QUALITEMPS INC	394 \$
2015-12-11	1	Formation mathématique LCEEQ	LCEEQ LEADERSHIP COMMITTEE ENGLISH EDUCATION QUÉBEC	030 \$
2015-12-11	1	Introduction au Lean Management	UNIVERSITÉ LAVAL	465 \$
2015-12-11	2	Introduction au Lean Management	UNIVERSITÉ LAVAL	930 \$
2015-12-12	1	Lecture du recueil des règles administratives de la gestion des prêts	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-14	1	Cadre européen commun de référence pour les langues	Ministère de l'Éducation de l'Île du Prince-Édouard	2 831 \$
2015-12-14	1	Formation de base SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-14	1	Formation de base SASC	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2015-12-15	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-12-15	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-12-15	3	Normes comptables du secteur public - mise à jour	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-12-15	1	Normes comptables du secteur public - mise à jour	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2015-12-16	1	2e niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2015-12-17	1	Formation SOQUIJ	SOQUIJ - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE INFORMATION JURIDIQUE	000 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	5	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	127 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	10	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	254 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	5	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	127 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	5	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	127 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	000 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	3	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	076 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	6	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	152 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	13	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	330 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	4	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	102 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$





2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	2	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	051 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	15	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	356 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-18	1	Sensibilisation à la sécurité de l'information	Terranova Training	025 \$
2015-12-29	1	1er niveau - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-05	1	Formation de base au service de l'admissibilité et du soutien à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-05	1	Formation de base au service de l'admissibilité et du soutien à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-06	1	Atelier d'intégration - ENAP	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	238 \$
2016-01-06	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-06	1	Formation de base	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-11	1	Cours d'habileté de direction	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	283 \$
2016-01-11	1	Gestion des ressources humaines	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	300 \$
2016-01-11	1	Lecture du Recueil des règles administratives de la gestion des prêts et les procédures	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-11	1	Transfert de connaissances	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	1	Cours DESS en TI ESG (UQAM)	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	256 \$
2016-01-12	1	Formation procédures légales	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	2	Formation procédures légales	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	1	Initiation au calcul de l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	8	Initiation au calcul de l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	2	Initiation au calcul de l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-12	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-12	1	Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-13	1	Informatique légal et privilège de la confidentialité - un nouveau défi judiciaire	ASIQ - ASS. DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DU QC	000 \$
2016-01-13	1	Rejet d'identification	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-13	2	Rejet d'identification	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-13	1	Rejet d'identification	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-14	1	Les relations internationales et les affaires canadiennes	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-14	2	MISE À JOUR - normes comptables secteur public	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2016-01-15	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-19	1	Le tableau de bord : un outil et un style de gestion	ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC - CPA	000 \$
2016-01-19	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	043 \$
2016-01-20	1	MS-Excel 2013 Intermédiaire	VERSALYS	220 \$
2016-01-20	1	Séminaire - Collaboration et réseaux sociaux d'entreprise	RÉSEAU ACTION TI	000 \$
2016-01-21	1	Colloque annuel sur la conjoncture économique	AEQ - Association des économistes québécois	000 \$
2016-01-21	1	Colloque sur l'adéquation formation-emploi	FÉDÉRATION DES CEGEPS	312 \$
2016-01-21	1	Colloque sur l'adéquation formation-emploi	FÉDÉRATION DES CEGEPS	050 \$
2016-01-21	1	Formation Mathématique	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	072 \$

2016-01-21	1	Rafraîchement Gestion des Prêts	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-22	1	Rencontre secrétaires et adjointes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-22	1	Rencontre secrétaires et adjointes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-22	1	Rencontre secrétaires et adjointes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-22	1	Rencontre secrétaires et adjointes	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-25	1	Formation Anglais, langue seconde	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	583 \$
2016-01-25	1	Formation de base au service de l'admissibilité et soutien à la clientèle	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-25	1	Niveau 2 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-26	1	Formation Bloc C : Régime d'aide financière	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-26	1	Introduction à l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-01-26	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-26	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-01-28	1	Le Rôle de l'Assemblée Nationale	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-02-02	1	Introduction à l'AFE	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-03	1	Comment se démarquer parmi les meilleurs!	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2016-02-03	1	Comment se démarquer parmi les meilleurs!	IGF - INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE	000 \$
2016-02-08	2	Formation Java sur mesure	AFI EXPERTISE INC.	2 146 \$
2016-02-08	6	Formation Java sur mesure	AFI EXPERTISE INC.	6 439 \$
2016-02-08	2	Formation Java sur mesure	AFI EXPERTISE INC.	2 146 \$
2016-02-08	2	Formation Java sur mesure	AFI EXPERTISE INC.	2 146 \$
2016-02-10	1	Programmes exécutifs de Gartner - Table ronde - Tirer le maximum de valeur des fournisseurs	Gartner	000 \$
2016-02-11	1	Analyse de recevabilité : entre la prévention et la défense des droits	RRSPT - REGROUPEMENT RÉSEAUX SANTÉ PERS. TRAVAIL	000 \$
2016-02-12	1	Forum stratégique sur les compétences du futur	CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	170 \$
2016-02-12	1	Journée d'économie appliquée 2016	AEQ - Association des économistes québécois	000 \$
2016-02-15	1	Préalable traitement partenaires	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-16	1	ATE-17 fermeture annuelle : PM30	DGSAGIR	000 \$
2016-02-16	1	ATE-18 Fermeture annuelle : Cours	DGSAGIR	000 \$
2016-02-16	2	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-16	2	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-16	1	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-16	1	Vérification à faire concernant le Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-16	1	Vérification à faire concernant le Programme de remboursement différé	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-17	1	Formation base traitement partenaires profil 3	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-17	5	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-17	1	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-17	1	Social-démocratie : le Québec comparé aux pays scandinaves	FORUM DES JEUNES	000 \$
2016-02-17	1	Social-démocratie : le Québec comparé aux pays scandinaves	FORUM DES JEUNES	000 \$
2016-02-18	1	Congrès - La performance au-delà des chiffres	ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC	1 127 \$
2016-02-18	5	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-18	1	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-18	1	Perfectionnement CRS	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$
2016-02-23	1	Bloc B - Confirmation des renseignements scolaires	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	820 \$
2016-02-23	1	Niveau 1 - Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique	ENAP - ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	000 \$
2016-02-24	2	Conception d'applications VBA sous Excel	AFI EXPERTISE INC.	1 282 \$
2016-02-25	1	Atelier de perfectionnement sur la confirmation des renseignements scolaires	MEES - Min. de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	000 \$

2016-02-26	1	Colloque : l'intervention des acteurs non scolaires dans le soutien à la persévérance scolaire	OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR	000 \$
2016-03-01	1	Les crédits: assouplissements budgétaires	CONTRÔLEUR DES FINANCES	000 \$
2016-03-01	1	Un thème : Trois visions	AEQ - Association des économistes québécois	000 \$
2016-03-09	2	Graphiques et macrocommandes Excel	AFI EXPERTISE INC.	854 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2015-2016 et indiquer :

- a. l'objet des consultations;
- b. le moyen utilisé;
- c. les dates de rencontres;
- d. les communautés et les personnes consultées;
- e. les résultats des consultations;
- f. les montants afférents.

**RÉPONSE****Table de coordination des règles budgétaires 2014-2019 de la Commission scolaire crie (CSC)**

- a) Assurer la coordination des différents suivis prévus aux règles budgétaires
- b) Rencontres
- c) 8 octobre 2015 et 3 mars 2016
- d) Commission scolaire crie
- e) Planification des travaux de suivis pour 2015-2016 et les années suivantes et mise en place de groupes de travail.
- f) 585 \$

**Groupe de travail sur la rémunération du président et des commissaires de la Commission scolaire crie (CSC)**

- a) Réviser les conditions salariales afin de tenir compte de la réalité nordique
- b) Rencontre
- c) 5 juin 2015
- d) Commission scolaire crie
- e) Une proposition a été préparée par un consultant de la CSC; de nouvelles discussions devront avoir lieu afin que cette proposition puisse faire l'objet d'une recommandation au Ministre.
- f) S/O

**Groupe de travail conjoint sur l'approvisionnement et l'adjudication des contrats**

- a) Étudier et proposer les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles
- b) Rencontre
- c) 10 novembre 2015
- d) Commission scolaire crie
- e) Travaux en cours
- f) S/O

**Négociation des règles budgétaires de la Commission scolaire Kativik (CSK)**

- a) Rencontre pour déterminer les budgets pour les règles budgétaires 2014-2015 à 2016-2017 de la CSK
- b) Rencontre
- c) 30 avril 2015
- d) Commission scolaire Kativik
- e) Aucun résultat, négociation interrompue par la CSK depuis le printemps 2015.
- f) 235 \$

**Comité Ministère – CSK pour la sanction des études**

- a) Rencontre pour discuter de pistes de solutions pour améliorer l'accessibilité aux études supérieures des Inuits sans un diplôme d'études secondaires.
- b) Rencontre

- 
- c) 24 novembre 2015
  - d) Commission scolaire Kativik
  - e) Le Ministère a accepté d'émettre une Attestation d'équivalence de niveau secondaire aux élèves inuits de la CSK qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires mais qui désirent entreprendre des études collégiales
  - f) S/O

**Négociation des règles budgétaires de l'École des Naskapis**

- a) Rencontre pour déterminer les budgets pour les règles budgétaires 2015-2016 à 2017-2018 de l'École des Naskapis.
- b) Rencontres
- c) 2 avril 2015, 24 avril 2015 et 1<sup>er</sup> mai 2015
- d) Conseil de bande de la Nation naskapie, Direction de l'École des Naskapis, Représentants du Comité naskapi de l'éducation, Commission scolaire Central Québec, Ministère des affaires autochtones et Nord Canada
- e) Approbation des règles budgétaires pour la période 2015-2016 à 2017-2018.
- f) 235 \$

**Table de concertation sur les activités éducatives des adultes naskapis**

- a) proposer des recommandations en matière de besoins éducatifs et de financement des services éducatifs aux adultes
- b) Rencontres
- c) 18 et 25 novembre 2015, 25 janvier 2016 et 21 mars 2016
- d) Conseil de bande de la Nation naskapie, Direction de l'École des Naskapis, Représentants du Comité naskapi de l'éducation, Commission scolaire Central Québec, Ministère des affaires autochtones et Nord Canada
- e) Travaux en cours pour déterminer les besoins en formation générale des adultes à l'École des Naskapis
- f) 300 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2015-2016, incluant la subvention versée à chacun par le Ministère.

---

**RÉPONSE**

Le tableau, ci-annexé, présente pour chacun des cégeps, le budget prévu total (revenus et dépenses) de chaque collège en 2015-2016. Le montant final de la subvention du Ministère par cégep au 30 juin 2016 n'est pas disponible à ce jour.

**Résultats annuels prévus des cégeps pour 2015-2016 (en milliers de \$)**

Cégeps	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
Abitibi-Témiscamingue	36 633,5	36 831,4	(197,9)
Ahuntsic	72 012,1	71 684,7	327,4
Alma	16 629,6	17 020,5	(390,9)
André-Laurendeau	39 788,7	39 988,7	(200,0)
Baie-Comeau	12 622,2	12 669,2	(47,0)
Beauce-Appalaches	23 774,7	23 747,9	26,8
Bois-de-Boulogne	38 068,7	38 098,4	(29,7)
Champlain	50 349,9	50 535,1	(185,2)
Chicoutimi	40 586,6	40 505,8	80,8
Dawson	81 666,1	83 374,6	(1 708,5)
Drummondville	26 587,3	26 615,3	(28,0)
Édouard Montpetit	81 923,3	82 446,3	(523,0)
St-Félicien	19 038,2	19 288,2	(250,0)
Sainte-Foy	73 993,0	74 149,0	(156,0)
François-Xavier Garneau	61 845,7	62 633,2	(787,5)
Gaspésie et des Îles	28 596,7	28 771,4	(174,7)
Gérald Godin	15 205,4	15 071,0	134,4
Granby Haute-Yamaska	22 300,8	22 443,7	(142,9)
Héritage	15 239,1	15 314,6	(75,5)
St-Hyacinthe	51 952,9	52 359,3	(406,4)
Saint-Jean-sur-Richelieu	37 620,2	37 616,8	3,4
Saint-Jérôme	55 302,3	55 776,0	(473,7)
John Abbott	62 705,7	62 705,7	0,0
Jonquière	50 993,4	50 909,7	83,7
Régional de Lanaudière	61 366,8	62 120,5	(753,7)
La Pocatière	21 330,9	21 399,9	(69,0)
Saint-Laurent	42 081,7	42 586,8	(505,1)
Lévis-Lauzon	35 800,0	36 095,4	(295,4)
Limoilou	57 290,4	56 971,8	318,6
Lionel Groulx	51 278,9	51 825,5	(546,6)
Maisonneuve	66 873,8	66 894,9	(21,1)
Marie-Victorin	50 421,9	49 881,2	540,7
Matane	16 541,5	16 802,7	(261,2)
Montmorency	68 725,7	68 925,7	(200,0)
Outaouais	49 683,4	50 062,5	(379,1)
Rimouski	49 295,8	50 563,5	(1 267,7)
Rivière-du-Loup	19 693,6	19 993,6	(300,0)
Rosemont	46 776,8	46 926,8	(150,0)
Sept-Îles	14 590,5	14 748,3	(157,8)
Shawinigan	20 170,6	20 208,0	(37,4)
Sherbrooke	59 361,2	60 332,6	(971,4)
Sorel-Tracy	16 045,5	16 150,1	(104,6)
Thetford	17 424,8	17 415,4	9,4
Trois-Rivières	51 668,5	51 668,5	0,0
Valleyfield	25 626,4	25 558,4	68,0
Vanier	64 776,5	65 351,2	(574,7)
Victoriaville	27 061,6	27 126,8	(65,2)
Vieux-Montréal	74 274,5	75 212,2	(937,7)
<b>Total</b>	<b>2 023 597,4</b>	<b>2 035 378,8</b>	<b>(11 781,4)</b>

Source : Information provenant des budgets de fonctionnement des cégeps.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant l'année scolaire 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016) ne sont pas disponibles.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le nombre total d'enseignants au collégial, tant pour la formation régulière que pour la formation continue, a été de 20 656 individus, ce qui représente 14 906,2 en équivalent temps complet (ETC). De plus, le nombre de nouvelles embauches pour l'année scolaire 2014-2015 a été de 1 115 individus, ce qui représente 409,3 en équivalent temps complet (ETC).

Les données ministérielles sur le personnel des organismes collégiaux permettent de connaître l'augmentation ou la diminution du nombre d'enseignants d'une année à l'autre, mais ne permettent pas de distinguer les personnes qui quittent spécifiquement pour la retraite.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2015-2016, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

**RÉPONSE**

Selon l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie.

En ce sens, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont des organismes reconnus par le ministre, et dont la responsabilité relève des collèges. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique ou sociale ainsi qu'à leur implantation et à leur diffusion.

Présentement, le Québec compte 49 CCTT, 6 en pratiques sociales novatrices et 43 en technologie. Les 49 CCTT relèvent de 34 collèges et couvrent un grand éventail de domaines.

**CCTT - Financement 2015-2016**

<b>Nom du collège</b>	<b>Nom du CCTT</b>	<b>Domaine</b>	<b>Somme 2015-2016</b>	<b>Année de reconnaissance</b>
Matane	Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN)	Imagerie numérique	150 000 \$	2014
Victoriaville	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)	Agriculture biologique	150 000 \$	2014
Régional Lanaudière à Terrebonne	INÉDI	Design industriel	150 000 \$	2014
Méridc	Centre de solutions technologiques en orthèses et prothèses (CSTOP)	Orthèses et prothèses	200 000 \$	2010
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	Habillement	200 000 \$	2010
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	Développement durable	200 000 \$	2010
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	Insertion socio-professionnelle	200 000 \$	2010
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)	Responsabilité sociale et écocitoyenneté	200 000 \$	2010

## CCTT - Financement 2015-2016

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2015-2016	Année de reconnaissance
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	Accueil et intégration des immigrants	200 000 \$	2009
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	Santé et éducation	200 000 \$	2009
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Agriculture	200 000 \$	2009
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	Imagerie numérique	200 000 \$	2008
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3)	Télécommunications	200 000 \$	2008
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)	Maintenance industrielle	200 000 \$	2008
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau (CTE)	Eau	200 000 \$	2008
André-Laurendeau	Institut international de logistique de Montréal (IILM)	Logistique	200 000 \$	2008
La Pocatière	Biopterre – Centre de développement des bioproduits	Bioproduits	200 000 \$	2007
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	Emballages	200 000 \$	2007
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)	Transformation des produits forestiers	200 000 \$	2007
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles (TCE)	Éolien	200 000 \$	2007
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	Foresterie	200 000 \$	2004
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	Environnement	200 000 \$	2004
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	Productique	200 000 \$	2004
Thetford	Oleotek inc.	Chimie	200 000 \$	2002
La Pocatière / André-Laurendeau / John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)	Communication - Optique	200 000 \$	2002
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie	Environnement	200 000 \$	2002

## CCTT - Financement 2015-2016

Nom du collègue	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2015-2016	Année de reconnaissance
	industrielle, centre J-E. Simard (CTTÉI)			
Rimouski	Innovation maritime	Maritime	200 000 \$	2002
Saint-Jérôme	Institut du transport avancé du Québec (ITAQ)	Transport	200 000 \$	2002
Lévis-Lauzon	TransBIOTech - Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Biotechnologie	200 000 \$	1998
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)	Géomatique	200 000 \$	1997
Alma	AGRINOVA	Agriculture	200 000 \$	1996
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Procédés chimiques	200 000 \$	1996
Ahuntsic	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (ICI)	Imprimerie	200 000 \$	1995
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Aéronautique	200 000 \$	1993
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	Agroalimentaire	200 000 \$	1992
hawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)	Environnement - Chimie	200 000 \$	1992
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	Procédés chimiques	200 000 \$	1989
Sherbrooke	Centre de productique intégrée du Québec inc. (CPIQ)	Productique	200 000 \$	1989
Trois-Rivières	Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloses	Pâtes et papier	200 000 \$	1989
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. (CTMP)	Minéralogie et plasturgie	200 000 \$	1985
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte -Foy inc. (CERFO)	Foresterie	200 000 \$	1985
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec (CMQ)	Métallurgie	200 000 \$	1985
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	Productique	200 000 \$	1984
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc. (CRVI)	Productique	200 000 \$	1984

## CCTT - Financement 2015-2016

Nom du collègue	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2015- 2016	Année de reconnaissance
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	Productique-microélectronique	200 000 \$	1983
La Pocatière	Solutions Novika	Technologies physiques	200 000 \$	1983
Victoriaville	EQMBO-Entreprises Centre d'aide technique et technologique inc.	Bois et ameublement	200 000 \$	1983
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	Vêtements - Textile	200 000 \$	1983
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	Pêches	200 000 \$	1983
<b>TOTAL</b>			<b>9 700 000 \$</b>	

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017  
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Cumul et détails du déficit de maintien des actifs des collèges publics et privés du Québec.

---

**RÉPONSE**

Tel que défini par le Secrétariat du Conseil du trésor, le déficit de maintien des actifs correspond à la valeur des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'un actif afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Dans le plan annuel de gestion des investissements (PAGI), le Ministère dresse un portrait de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Au PAGI 2016-2017, un déficit de maintien des actifs de 426,8 M\$ est identifié pour le réseau collégial, représentant un indice de vétusté moyen de 12 %. L'indice de vétusté est utilisé pour caractériser l'état d'une infrastructure et représente la valeur du déficit de maintien des actifs d'un bâtiment divisé par sa valeur de remplacement. L'indice d'état moyen s'est amélioré comparativement au PAGI 2015-2016, passant ainsi d'un indice d'état de « D (Mauvais) » à « C (Satisfaisant) ». Cette amélioration s'explique, notamment, par la réalisation de travaux de résorption de déficit de maintien d'actif et la mise à jour de l'inventaire, ce qui a permis de réduire la liste des travaux à réaliser sur les infrastructures.

Le Ministère a à cœur la santé et la sécurité des élèves, des étudiants et des membres du personnel qui travaillent dans les écoles, les collèges et les universités. Les infrastructures ne présentent pas de risques, et ce, peu importe leur degré de vétusté indiqué dans les PAGI. Si tel avait été le cas, l'infrastructure visée aurait été soumise immédiatement à des travaux correctifs ou même fermée.

Pour l'année 2015-2016, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial a été de 71,3 M\$. Les plans d'accélération des investissements publics ont permis un rattrapage en augmentant les enveloppes affectées au maintien des actifs.

Les sommes versées pour la résorption du déficit de maintien des actifs ont été prévues à compter de l'année scolaire 2008-2009 et ont été reconduites au cours des années scolaires suivantes. Pour l'année 2015-2016, l'enveloppe était de 26,8 M\$.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissement et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation détaillée, par université, des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2015-2016. Fournir les estimations pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Les données pour l'année universitaire 2015-2016 seront disponibles à l'été 2016 et celles pour l'année 2016-2017 le seront à l'été 2017.

Subventions de fonctionnement  
pour l'année universitaire 2014-2015

Universités	Subventions en k\$
Université Bishop's	20 754,3
Université Concordia	205 605,1
Université Laval	425 400,0
Université McGill	373 856,9
Université de Montréal	505 454,9
HEC Montréal	80 576,9
École Polytechnique de Montréal	86 144,5
Université de Sherbrooke	247 133,5
Université du Québec	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	36 357,4
Université du Québec à Chicoutimi	66 962,0
Université du Québec à Montréal	291 864,5
Université du Québec en Outaouais	56 610,0
Université du Québec à Rimouski	61 501,5
Université du Québec à Trois-Rivières	101 571,8
Institut national de la recherche scientifique	51 534,9
École nationale d'administration publique	18 774,9
École de technologie supérieure	91 507,9
Télé-Université	30 317,6
Siège social	13 749,0
Total Université du Québec	820 751,5
	<u>2 765 677,6</u>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour les cinq dernières années disponibles.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous présente les surplus (déficits) accumulés (en millions de \$) au fonds de fonctionnement pour l'année 2014-2015 qui ont été vérifiés par les auditeurs indépendants.

Universités	2014-2015
Université Bishop's	(50,1)
Université Concordia	(176,9)
Université Laval	(372,5)
Université McGill	(326,8)
Université de Montréal	(86,3)
École des hautes études commerciales	17,2
École Polytechnique	(54,7)
Université de Sherbrooke	(124,0)
<b>Universités du Québec</b>	
Université du Québec à Montréal	(196,2)
Université du Québec à Trois-Rivières	(41,4)
Université du Québec à Chicoutimi	(31,7)
Université du Québec à Rimouski	(18,7)
Université du Québec en Outaouais	(19,9)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(14,0)
Institut national de la recherche scientifique	(14,7)
École nationale d'administration publique	(9,9)
École de technologie supérieure	12,4
Télé-université	(6,9)
Université du Québec-Siège social	(7,6)
Ajustement du consolidé de l'Université du Québec	0,0
<b>Universités du Québec Ensemble</b>	<b>(348,5)</b>
<b>Total du réseau</b>	<b>(1 522,6)</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial pour les dernières années disponibles.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-annexé présente les surplus et déficits accumulés par cégep pour l'année 2014-2015 (en milliers de \$).

Surplus (déficits) accumulés des cégeps (en milliers de \$)

<b>Nom du collège</b>	<b>2014-2015</b>
Abitibi-Témiscamingue	1 073,3
Ahuntsic	528,9
Alma	(2 273,7)
André-Laurendeau	797,8
Baie-Comeau	541,9
Beauce-Appalaches	461,8
Bois-de-Boulogne	1 470,1
Champlain	3 285,3
Chicoutimi	1 930,8
Dawson	6 867,1
Drummondville	596,0
Édouard-Montpetit	1 385,3
Saint-Félicien	2 356,6
Sainte-Foy	2 438,8
François-Xavier Garneau	3 430,2
Gaspésie et des Îles	(403,3)
Gérald Godin	(807,3)
Granby Haute-Yamaska	729,7
Héritage	900,1
Saint-Hyacinthe	1 826,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	(351,7)
Saint-Jérôme	2 542,3
John Abbott	7 696,5
Jonquière	1 725,3
Lanaudière	1 395,0
La Pocatière	346,1
Saint-Laurent	1 390,7
Lévis-Lauzon	703,4
Limoilou	1 889,5
Lionel-Groulx	2 033,3
Maisonneuve	1 005,9
Marie-Victorin	600,3
Matane	1 501,9
Montmorency	986,5
Outaouais	55,1
Rimouski	264,8
Rivière-du-Loup	535,3
Rosemont	2 620,4
Sept-Îles	3 027,9
Shawinigan	1 147,9
Sherbrooke	(756,8)
Sorel-Tracy	1 418,2
Thetford	654,0
Trois-Rivières	2 184,6
Valleyfield	1 546,1
Vanier	5 402,9
Victoriaville	2 642,8
Vieux Montréal	1 222,3
<b>Total</b>	<b>72 566,4</b>

Source : Information provenant des rapports financiers annuels des cégeps

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2015-2016, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

**RÉPONSE**

Selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps ne peuvent présenter un déficit cumulé. Le cas échéant, le Ministère demande un plan de redressement au cégep visant à résorber le déficit cumulé.

À ce jour, six cégeps font l'objet d'un plan de redressement (voir tableau ci-dessous).

**Déficits cumulés prévus des cégeps en plan de redressement (en milliers de \$)**

	<b>au 30 juin 2016</b>
<b>Collège d'Alma</b>	<b>(2 908,8)</b>
<b>Cégep Gérard-Godin</b>	<b>(806,4)</b>
<b>Cégep de Sherbrooke</b>	<b>(1 728,3)</b>
<b>Cégep de la Gaspésie et des Îles</b>	<b>(578,0)</b>
<b>Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	<b>(451,7)</b>
<b>Cégep de Rimouski</b>	<b>(1 071,2)</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Bilan des sommes investies, ventilées par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2015-2016.

**RÉPONSE**

Le tableau suivant présente le bilan des investissements probables qui sont réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025 pour l'année 2015-2016.

Lors de l'automne prochain, une reddition de comptes sera effectuée pour l'année 2015-2016 et le bilan sera ainsi réajusté pour obtenir les investissements réalisés.

Les investissements autorisés associés au maintien des actifs pour les réseaux collégial et universitaire correspondent essentiellement aux mêmes sommes autorisées antérieurement.

Avant l'année 2014-2015, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ne bénéficiait d'aucune enveloppe annuelle rattachée au maintien de ses actifs et au rajeunissement de ses équipements. L'ITHQ devait par conséquent intervenir de façon ponctuelle auprès du Ministère afin d'obtenir des fonds à chaque fois qu'une composante de son bâtiment atteignait la fin de sa durée de vie ou que des équipements devenaient inutilisables. L'ITHQ ne pouvait créer des réserves pour le remplacement de telle ou telle composante ou assurer annuellement le maintien en état de son bâtiment et le rajeunissement de ses équipements. Le Ministère pouvait aussi difficilement planifier le besoin en investissements associés. Une enveloppe annuelle en investissement de 0,9 M\$ a été introduite à partir de l'année 2014-2015.

Pour ce qui est des investissements pour ajout, amélioration et remplacement, ils varient annuellement en fonction de l'avancement des travaux autorisés.

**Bilan des investissements dans le cadre du PQI 2015-2025 pour l'année 2015-2016**  
**(en millions de \$)**

	<b>Cégeps</b>	<b>Universités</b>	<b>ITHQ</b>	<b>Total</b>
<b>Maintien d'actifs</b>				
Budget régulier	121,1	214,5	1,3	336,9
Résorption du déficit de maintien d'actifs	7,4	51,9	0,0	59,3
<b>Sous-total</b>	<b>128,5</b>	<b>266,4</b>	<b>1,3</b>	<b>396,2</b>
<b>Ajout, amélioration et remplacement</b>				
Continuité	26,4	11,5	0,0	38,7
Nouvelles initiatives	5,2	6,2	0,8	11,4
<b>Sous-total</b>	<b>31,6</b>	<b>17,7</b>	<b>0,8</b>	<b>50,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>160,1</b>	<b>284,1</b>	<b>2,1</b>	<b>446,3</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour l'année 2015-2016, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

---

**RÉPONSE**

Le montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration pour l'année scolaire 2015-2016 est de 111,1 M\$ (incluant les frais administratifs), alors que les crédits transférés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est de 78,5 M\$. Le manque à gagner est financé à même les crédits budgétaires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

**RÉPONSE**

## 1. Effectif étudiant total

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2014</b>
Français	Français	167 132
	Anglais	1 925
	Autres langues	16 619
	<b>Sous-total</b>	<b>185 676</b>
Anglais	Français	8 855
	Anglais	19 549
	Autres langues	10 919
	<b>Sous-total</b>	<b>39 323</b>
<b>Total</b>		<b>224 999</b>

## 2. Effectif étudiant à l'enseignement ordinaire

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2014</b>
Français	Français	144 090
	Anglais	1 306
	Autres langues	12 384
	<b>Sous-total</b>	<b>157 780</b>
Anglais	Français	7 566
	Anglais	16 363
	Autres langues	7 782
	<b>Sous-total</b>	<b>31 711</b>
<b>Total</b>		<b>189 491</b>

## 3. Effectif étudiant à la formation continue

<b>Langue d'enseignement</b>	<b>Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial</b>	<b>Automne 2014</b>
Français	Français	23 042
	Anglais	619
	Autres langues	4 235
	<b>Sous-total</b>	<b>27 896</b>
Anglais	Français	1 289
	Anglais	3 186
	Autres langues	3 137
	<b>Sous-total</b>	<b>7 612</b>
<b>Total</b>		<b>35 508</b>

Source des trois tableaux :  
 Direction des indicateurs et des statistiques.  
 Environnement informationnel, système Socrate.  
 Données au 20 février 2016.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

**RÉPONSE****Cégeps**

<b>Établissement</b>	<b>Allocation 2015-2016</b>
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	83 400 \$
Cégep d'Ahuntsic	156 400 \$
Collège d'Alma	52 900 \$
Cégep André-Laurendeau	90 100 \$
Cégep de Baie-Comeau	46 200 \$
Cégep Beauce-Appalaches	67 500 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	87 500 \$
Champlain Regional College	120 100 \$
Cégep de Chicoutimi	81 800 \$
Collège Dawson	178 300 \$
Cégep de Drummondville	70 700 \$
Cégep Édouard Montpetit	150 200 \$
Cégep de Saint-Félicien	54 200 \$
Cégep de Sainte-Foy	151 800 \$
Cégep Garneau	133 300 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	56 400 \$
Cégep Gérard-Godin	55 200 \$
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	68 100 \$
Collège Héritage	53 800 \$
Cégep de St-Hyacinthe	106 700 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	88 600 \$
Cégep de Saint-Jérôme	119 400 \$
Cégep John Abbott	137 300 \$
Cégep de Jonquière	96 100 \$
Cégep régional Lanaudière	208 500 \$
Cégep de La Pocatière	53 900 \$
Cégep de Saint-Laurent	91 700 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	85 500 \$
Cégep Limoilou	125 200 \$
Cégep Lionel Goulx	118 000 \$
Cégep de Maisonneuve	137 600 \$
Cégep Marie-Victorin	101 600 \$
Cégep de Matane	46 000 \$
Cégep Montmorency	148 500 \$
Cégep de l'Outaouais	114 800 \$
Cégep de Rimouski	88 300 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	54 900 \$
Cégep de Rosemont	103 600 \$
Cégep de Sept-Îles	45 900 \$
Cégep Shawinigan	55 500 \$
Cégep de Sherbrooke	131 500 \$
Cégep de Sorel-Tracy	52 700 \$
Cégep de Thetford	52 100 \$
Cégep de Trois-Rivières	110 700 \$
Cégep de Valleyfield	71 100 \$
Vanier College	142 400 \$
Cégep de Victoriaville	61 300 \$
Cégep du Vieux Montréal	143 700 \$
<b>TOTAL (cégeps)</b>	<b>4 651 000 \$</b>

## Collèges privés agréés aux fins de subventions

<b>Établissement</b>	<b>Allocation 2015-2016</b>
<b>Collège André-Grasset</b>	23 866 \$
<b>Collège Bart</b>	8 600 \$
<b>Collège Jean-de-Brébeuf</b>	33 165 \$
<b>Collège Centennal</b>	6 261 \$
<b>Collège international des Marcellines</b>	5 878 \$
<b>Collège Ellis – Campus de Drummondville</b>	12 984 \$
<b>Collège international Sainte-Anne</b>	8 732 \$
<b>Collège Laflèche</b>	29 257 \$
<b>Collège LaSalle</b>	54 148 \$
<b>Conservatoire Lassalle</b>	6 545 \$
<b>Collège Marianopolis</b>	38 590 \$
<b>Collège Mérici</b>	24 715 \$
<b>Collège O’Sullivan de Montréal inc.</b>	10 919 \$
<b>Collège O’Sullivan de Québec inc.</b>	7 180 \$
<b>Collège TAV</b>	7 966 \$
<b>Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières</b>	9 957 \$
<b>École nationale de Cirque</b>	6 269 \$
<b>Collège Ellis – Campus de Trois-Rivières</b>	10 667 \$
<b>École de musique Vincent d’Indy</b>	5 779 \$
<b>Institut Teccart (2003)</b>	9 728 \$
<b>Campus Notre-Dame-de-Foy</b>	18 920 \$
<b>Séminaire de Sherbrooke</b>	9 874 \$
<b>TOTAL (collèges privés)</b>	<b>350 000 \$</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Aux trimestres d'automne de 2001 à 2015, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

---

**RÉPONSE**

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) enregistrés par les nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2001 à 2012, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC, dans l'ensemble du réseau collégial.

La mesure de la diplomation est prise à deux moments d'observation :

- au terme de la durée prévue du programme de DEC de la première inscription au collégial<sup>1</sup>
- deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

En raison de la période minimale d'observation nécessaire pour chaque cohorte et de la disponibilité des données brutes dans les banques ministérielles, les dernières données disponibles concernent la cohorte de l'automne 2012.

Les indicateurs sont obtenus en effectuant un suivi réel dans le temps des étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné.

---

<sup>1</sup> La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, l'observation est faite 3 ans après le début des études collégiales.

**Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial,  
à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2001 à 2012,  
par type de formation, pour l'ensemble du réseau<sup>1</sup>**

Période d'observation <sup>2</sup>	Trimestre d'automne de la 1 <sup>re</sup> inscription au collégial											
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	<b>Programme de DEC de la formation préuniversitaire à la 1<sup>re</sup> inscription</b>											
Durée prévue	42,4	42,3	42,5	42,9	43,3	41,8	40,6	41,3	40,4	37,9	38,6	39,6
2 ans après	71,4	71,4	71,8	71,1	71,7	71,2	70,6	70,3	70,3	70,0	n.d.	n.d.
	<b>Programme de DEC de la formation technique à la 1<sup>re</sup> inscription</b>											
Durée prévue	37,5	38,8	38,2	37,8	37,3	37,4	37,8	37,3	36,3	35,7	35,6	n.d.
2 ans après	61,3	62,9	62,0	61,3	61,0	62,3	62,7	62,3	62,4	n.d.	n.d.	n.d.
	<b>Cheminements en accueil ou en transition à la 1<sup>re</sup> inscription<sup>3</sup></b>											
Durée prévue	13,8	13,4	13,9	13,9	14,4	14,7	13,5	12,8	10,6	11,2	11,1	n.d.
2 ans après	43,3	40,1	41,8	41,5	42,1	41,7	39,0	38,6	36,7	n.d.	n.d.	n.d.
	<b>Ensemble des programmes de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition)</b>											
Durée prévue	38,2	38,3	38,4	38,6	38,7	37,7	36,6	36,6	35,2	34,0	34,4	n.d.
2 ans après	65,5	65,6	66,0	65,3	65,8	65,6	64,7	64,0	63,6	n.d.	n.d.	n.d.

1. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
2. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.
3. Les cheminements en accueil ou en transition sont réservés aux élèves qui hésitent quant au choix d'un programme d'études ou qui présentent des risques élevés d'échec ou d'abandon ou qui doivent suivre des cours de mise à niveau pour répondre aux conditions particulières d'admission à un programme de DEC. Après un trimestre d'inscription à une telle session, les étudiants intègrent normalement un programme d'études collégiales (DEC).

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale de l'enseignement collégial,  
Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2015 (Réf. : Tx\_Obt\_sanc\_col-V2015.xlsx).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2003 avec six unités manquantes à leur DES. Nombre d'étudiants admis avec six unités manquantes, le taux d'échec et le taux d'abandon depuis l'automne 2008.

---

**RÉPONSE**

Depuis l'automne 2008, des étudiants peuvent être admis au collégial alors qu'il leur manque 6 unités ou moins pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES). Ces étudiants sont admis « sous condition » et doivent s'engager à accumuler les unités manquantes durant leur premier trimestre d'études collégiales.

Le tableau ci-dessous consigne des données sur les cohortes de nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2008 et 2014, dans les programmes de DEC, à l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble du réseau collégial. Les statistiques présentées sont :

- le nombre de nouveaux inscrits au collégial selon les conditions d'admission au programme;
- le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'études collégiales;
- le taux de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC)
  - au terme de la durée prévue du programme de DEC initial;
  - deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

Indicateurs de cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire,  
dans les programmes de DEC, aux trimestres d'automne 2008 à 2014,  
selon les conditions d'admission au programme, ensemble du réseau collégial

Première inscription au collégial	Conditions d'admission au programme	Nouveaux inscrits au collégial	Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>2</sup>	Taux de réinscription au 3 <sup>e</sup> trimestre <sup>3</sup>	Taux d'obtention sanction des études collégiales (DEC, AEC) <sup>4</sup>	
					Durée prévue <sup>5</sup>	2 ans après
Automne		N	%	%	%	%
2008	Conditions satisfaites	54 746	83,6	84,9	37,2	65,1
2008	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	733	55,7	49,8	5,6	21,4
2008	DEP-DEC	8	68,5	62,5	12,5	12,5
2008	Équivalence	1 784	82,0	74,4	28,9	48,8
2008	Conditions jugées suffisantes	4	50,0	75,0	25,0	25,0
2008	Total	57 275	83,3	84,1	36,6	64,0
2009	Conditions satisfaites	53 451	84,2	85,0	36,5	65,3
2009	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 617	58,1	51,5	5,3	24,7
2009	DEP-DEC	24	74,5	79,2	8,3	25,0
2009	Équivalence	2 076	83,9	72,4	26,2	48,5
2009	Conditions jugées suffisantes	16	97,1	93,8	6,3	75,0
2009	Total	57 184	83,6	83,6	35,2	63,6
2010	Conditions satisfaites	54 081	83,8	85,2	35,2	n.d.
2010	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 488	54,6	51,7	4,7	n.d.
2010	DEP-DEC	14	63,2	64,3	21,4	n.d.
2010	Équivalence	2 185	82,4	70,3	24,5	n.d.
2010	Conditions jugées suffisantes	38	89,3	89,5	13,2	n.d.
2010	Total	57 806	83,2	83,7	34,0	n.d.
2011	Conditions satisfaites	53 609	84,1	85,7	35,5	n.d.
2011	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 421	56,1	51,2	6,1	n.d.
2011	DEP-DEC	15	61,9	73,3	0,0	n.d.
2011	Équivalence	2 401	84,6	70,7	26,9	n.d.
2011	Conditions jugées suffisantes	23	83,5	69,6	17,4	n.d.
2011	Total	57 469	83,6	84,2	34,4	n.d.
2012	Conditions satisfaites	53 048	85,1	86,5	n.d.	n.d.
2012	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 549	56,2	52,4	n.d.	n.d.
2012	DEP-DEC	19	62,0	52,6	n.d.	n.d.
2012	Équivalence	2 422	82,6	71,2	n.d.	n.d.
2012	Conditions jugées suffisantes	28	83,5	85,7	n.d.	n.d.
2012	Total	57 066	84,4	84,9	n.d.	n.d.
2013	Conditions satisfaites	52 255	85,6	86,7	n.d.	n.d.
2013	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 569	56,8	54,7	n.d.	n.d.
2013	DEP-DEC	14	59,3	71,4	n.d.	n.d.
2013	Équivalence	2 589	84,8	68,7	n.d.	n.d.
2013	Conditions jugées suffisantes	18	79,8	83,3	n.d.	n.d.
2013	Total	56 445	84,9	85,0	n.d.	n.d.
2014	Conditions satisfaites	51 927	85,2	n.d.	n.d.	n.d.
2014	Étudiant admis sous condition <sup>1</sup>	1 499	55,5	n.d.	n.d.	n.d.
2014	DEP-DEC	10	73,3	n.d.	n.d.	n.d.
2014	Équivalence	2 720	83,8	n.d.	n.d.	n.d.
2014	Conditions jugées suffisantes	22	84,9	n.d.	n.d.	n.d.
2014	Total	56 178	84,5	n.d.	n.d.	n.d.

1. Les étudiants admis sous condition ont six unités manquantes ou moins pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

2. Le taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire > 59 p. 100) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués), incluant les cours d'éducation physique.

3. L'indicateur de persévérance au 3<sup>e</sup> trimestre fait état du pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3<sup>e</sup> trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.

4. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).

5. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale de l'enseignement collégial,

Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2015 (Réf. : Reu\_Adms\_SousCondition\_V2015.xlsx).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2015-2016 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges.

**RÉPONSE****Sommes accordées pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges**

Année	Sommes accordées		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné	
2015-2016	20 135 510 \$	1 067 600 \$	21 203 110 \$

Aux sommes accordées en 2015-2016 s'ajoutent celles provenant de l'investissement visant à soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial. À cet effet, une somme de 10 M\$ est prévue dans le réseau collégial public, dès l'année scolaire 2015-2016, alors qu'un montant de 650 000 \$ a été consenti au réseau collégial privé subventionné.

**Effectif en situation de handicap à la session d'automne**

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2015-2016	12 733	1 177	13 910	6,4 %

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées et bilan des mesures annoncées en mai 2010 par la ministre de l'Éducation visant à résoudre les problèmes d'espace dans les collèges de l'île de Montréal.

**RÉPONSE**

En mai 2010, certains cégeps de la région métropolitaine de Montréal mettaient en lumière le fait qu'un nombre important de demandes qui leur étaient adressées au troisième tour d'admission pour l'automne 2010 allaient être refusées. Le Ministère, qui estimait que cette situation se répéterait durant quelques années, a alors demandé des efforts additionnels d'admission aux cégeps concernés. Les établissements ont à cet égard demandé, d'une part, de ne pas être assujettis au paiement de la récupération financière s'appliquant lorsqu'il y a dépassement de leur clientèle de référence et, d'autre part, de bénéficier d'allocations leur permettant de se doter d'espaces additionnels et d'embaucher des ressources spécialisées.

L'annulation des récupérations financières permet aux cégeps concernés d'admettre des étudiants additionnels sans subir des pénalités. Le montant que le Ministère n'a pas récupéré est de 2,6 M\$ pour 2014-2015.

Le coût des mesures spécifiques autorisées en 2010-2011 pour un soutien pédagogique additionnel, des améliorations locatives et des équipements figure ci-dessous :

Année scolaire	
2010-2011	1,2 M\$
2011-2012	0,9 M\$
2012-2013	1,0 M\$
2013-2014	0,6 M\$
2014-2015	0,6 M\$
2015-2016	-

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2015-2016 et les sommes prévues à cet effet en 2016-2017.

**RÉPONSE**

Il y a trois mesures distinctes visant à augmenter la réussite en français au collégial : la première pour l'amélioration de la maîtrise du français, la seconde pour des ateliers d'aide en français et la troisième pour le soutien à la réussite.

## 1) Amélioration de la maîtrise du français

- Le Ministère a octroyé des ressources financières additionnelles, soit 2,68 M\$ par année au cours des années scolaires 2011-2012 à 2015-2016, pour la mise en place d'une offre accrue de services permettant d'améliorer la maîtrise du français par les élèves, le personnel enseignant et les membres de la communauté collégiale en général.
- Cette mesure témoigne de la volonté du gouvernement d'assurer un rôle de premier plan dans la promotion du français au sein des réseaux d'enseignement et de valoriser le statut du français comme langue d'usage partout sur le territoire québécois.
- La mise sur pied de cette mesure fait suite au relèvement des exigences de maîtrise du français dans les cours obligatoires de l'enseignement collégial en 2009-2010 et au fait que les taux de réussite de l'épreuve uniforme de français sont demeurés stables, autour de 84 %, depuis les années 2000.
- Le financement annuel se répartit de la façon suivante :
  - 35 000 \$ par cégep francophone, soit 1 575 000 \$ (42 cégeps en plus des trois collèges constituants du Cégep régional de Lanaudière), pour la mise en place d'un service de référence linguistique;
  - 35 000 \$ par cégep anglophone, soit 175 000 \$, pour la mise en place d'un service d'aide et de référence en français;
  - 65 000 \$ par cégep, soit 650 000 \$ (10 cégeps visés), pour mettre en place des moyens particuliers permettant de réduire l'écart entre les résultats obtenus aux trois cours communs de français et la moyenne constatée dans le réseau;
  - 10 000 \$ par collège francophone privé agréé aux fins de subventions, soit 190 000 \$, pour la mise en place d'un service de référence linguistique;
  - 10 000 \$ par collège anglophone privé agréé aux fins de subvention, soit 30 000 \$, pour la mise en place d'un service d'aide et de référence en français;
  - 60 000 \$ au Carrefour de la réussite au collégial pour la préparation d'activités visant la maîtrise du français et la préparation de pratiques exemplaires en la matière.

## 2) Atelier d'aide en français

- Un montant annuel de 206 900 \$ est disponible pour le financement des ateliers d'aide en français.

## 3) Mesure de soutien à la réussite (voir N° :20)

- La mesure d'aide à la réussite vise à accroître la réussite et favoriser la persévérance aux études. Cette mesure bénéficie d'un financement annuel de 4 651 000 \$ pour les cégeps et de 350 000 \$ pour les collèges privés agréés aux fins de subventions.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

La ventilation annuelle du nombre de postes de psychologue, de conseiller pédagogique, de conseiller d'orientation et de travailleur social dans chaque cégep pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

---

**RÉPONSE**

Les données concernant l'année scolaire 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016) ne sont pas disponibles.

Les données en annexe présentent le nombre de personnel professionnel en lien direct avec les étudiants dans chacun des cégeps, pour l'année 2014-2015.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2016-2017 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2015-2016.

---

**RÉPONSE**

**Permis obtenus pour l'année scolaire 2016-2017**

<b>Nom</b>	<b>Services éducatifs visés</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Subvention</b>
Cargair	- Pilote professionnel d'aéronefs (AEC)	4	0 \$
Hélicraft	- Pilote d'hélicoptère professionnel (AEC)	5	0 \$

Aucune décision n'a été rendue concernant les demandes d'agrément présentées pour l'année scolaire 2016-2017

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le Ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

**RÉPONSE**

Huit demandes visant la modification de devis scolaire de cégep sont en analyse au Ministère. Les sommes allouées par le Ministère seront déterminées suite à cette analyse. Voir le tableau suivant :

**Demande d'augmentation de devis scolaires**

<b>Cégeps</b>	<b>Devis actuels</b>	<b>Devis demandés</b>
Cégep de Drummondville	1 860	2 160
Cégep de St-Hyacinthe	4 000	5 000
Cégep de Saint-Jérôme	4 000	4 500
Cégep Marie-Victorin	3 500	4 000
Cégep de Valleyfield	2 100	2 400
Cégep Montmorency	6 200	7 200
Vanier College	5 250	6 000
Cégep de St-Hyacinthe	4 000	4 500

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, liste des universités et des cégeps ayant reçu des sommes en 2015-2016 ainsi que le montant de la subvention pour chaque établissement, et incluant le nom du projet.

---

**RÉPONSE**

Aucun.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution des collaborations entre universités et les entreprises depuis 2000.

---

**RÉPONSE**

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Toutefois, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation collige des informations sur la collaboration entre les entreprises et les universités en matière de valorisation de la recherche, de dépôt des brevets et de publications rédigées en collaboration.

Par ailleurs, les données utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

À cet égard, l'ensemble des universités du Québec déclare, en 2013-2014, des revenus provenant des entreprises privées pour un montant totalisant plus de 244 M\$, dont presque 221 M\$ à titre de subventions et de contrats de recherche.

**Tableau 1 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire et le trimestre d'automne**

Établissement	A-2004	A-2013	A-2014 <sup>P</sup>	Variation 2014 <sup>P</sup> /2004
Bishop's	195	358	344	76,4%
Concordia	3 440	5 154	5 537	61,0%
McGill	5 508	7 944	8 640	56,9%
<b>Universités anglophones</b>	<b>9 143</b>	<b>13 456</b>	<b>14 521</b>	<b>58,8%</b>
<b>Proportion</b>	<b>43,6%</b>	<b>41,0%</b>	<b>40,2%</b>	
Laval	2 006	3 190	3 561	77,5%
Montréal	2 791	4 503	5 014	79,6%
HEC	954	1 833	1 962	105,7%
Polytechnique	1 003	1 691	1 928	92,2%
Sherbrooke	869	1 506	1 591	83,1%
ÉNAP	22	106	127	477,3%
ÉTS	176	898	1 182	571,6%
INRS	103	273	273	165,0%
TÉLUQ	41	52	48	17,1%
UQAC	160	550	749	368,1%
UQAM	2 705	3 159	3 528	30,4%
UQAR	187	409	430	129,9%
UQAT	53	177	206	288,7%
UQO	248	261	249	0,4%
UQTR	529	734	771	45,7%
<b>Universités francophones</b>	<b>11 847</b>	<b>19 342</b>	<b>21 619</b>	<b>82,5%</b>
<b>Proportion</b>	<b>56,4%</b>	<b>59,0%</b>	<b>59,8%</b>	
<b>Total</b>	<b>20 990</b>	<b>32 798</b>	<b>36 140</b>	<b>72,2%</b>
<b>Proportion</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : MEES, Système GDEU, données au 24 juillet 2015.

**Notes :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2014 sont provisoires.

**Tableau 2 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon les principaux pays de citoyenneté. Trimestres d'automne**

Rang	Principaux pays	A-2004	A-2013	A-2014 <sup>P</sup>	Variation 2014 <sup>P</sup> /2004	Poids A-2014 <sup>P</sup>
1	France	5 621	12 495	14 343	155,2%	39,7%
2	Chine	1 481	2 884	3 325	124,5%	9,2%
3	Etats-Unis	2 587	2 623	2 680	3,6%	7,4%
4	Inde	382	1 128	1 332	248,7%	3,7%
5	Iran	262	977	927	253,8%	2,6%
6	Maroc	942	828	915	-2,9%	2,5%
7	Tunisie	680	787	833	22,5%	2,3%
8	Cameroun	329	496	539	63,8%	1,5%
9	Sénégal	315	477	528	67,6%	1,5%
10	Algérie	174	446	443	154,6%	1,2%
11	Côte d'Ivoire	275	370	417	51,6%	1,2%
12	Arabie saoudite	79	396	382	383,5%	1,1%
13	Allemagne	282	380	373	32,3%	1,0%
14	Mexique	551	374	368	-33,2%	1,0%
15	Brésil	185	344	341	84,3%	0,9%
16	Belgique	158	317	329	108,2%	0,9%
17	Corée du Sud	240	313	326	35,8%	0,9%
18	Pakistan	146	332	319	118,5%	0,9%
19	Bénin	149	307	315	111,4%	0,9%
20	Royaume-Uni	195	291	311	59,5%	0,9%
21	Liban	695	298	309	-55,5%	0,9%
22	Haïti	222	242	267	20,3%	0,7%
22	Suisse	167	251	267	59,9%	0,7%
24	Burkina Faso	132	245	266	101,5%	0,7%
25	Égypte	127	209	240	89,0%	0,7%
	Autres	4 614	4 968	5 445	18,0%	15,1%
	<b>Total</b>	<b>20 990</b>	<b>32 778</b>	<b>36 140</b>	<b>72,2%</b>	<b>100,0%</b>

Source : MEES, Système GDEU, données au 24 juillet 2015.

**Notes :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2014 sont provisoires.

**Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon le réseau d'enseignement et le trimestre d'automne**

Réseau enseignement	A-2006	A-2013	A-2014 <sup>P</sup>	Variation 2014 <sup>P</sup> /2006
Public	1 216	2 519	3 234	166,0%
Privé subventionné	702	930	1 213	72,8%
Privé non subventionné	228	383	470	106,1%
Gouvernemental	11	43	58	427,3%
<b>Total</b>	<b>2 157</b>	<b>3 875</b>	<b>4 975</b>	<b>130,6%</b>

Source : MEESR, Portail informationnel, Système Socrate, données au 2015-02-21

**Notes :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup>: Les données de l'automne 2014 sont provisoires.

**Tableau 4 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon les principaux pays de citoyenneté. Trimestres d'automne**

Rang	Principaux pays	A-2006	A-2013	A-2014 <sup>P</sup>	Variation 2014 <sup>P</sup> /2006	Poids A-2014 <sup>P</sup>
1	France	841	1 914	2 316	175,4%	46,6%
2	Chine	198	327	444	124,2%	8,9%
3	Maroc	247	206	291	17,8%	5,8%
4	Algérie	42	133	285	578,6%	5,7%
5	Cameroun	17	111	204	1100,0%	4,1%
6	Haïti	47	102	99	110,6%	2,0%
7	Côte d'Ivoire	9	64	88	877,8%	1,8%
8	Sénégal	15	55	87	480,0%	1,7%
9	Tunisie	25	55	77	208,0%	1,5%
10	Corée du Sud	66	67	69	4,5%	1,4%
11	Mexique	31	68	67	116,1%	1,3%
12	Guinée	8	16	59	637,5%	1,2%
13	Viet Nam	31	51	57	83,9%	1,1%
14	Etats-Unis	36	51	53	47,2%	1,1%
14	Venezuela	9	44	53	488,9%	1,1%
16	Brésil	8	38	52	550,0%	1,0%
17	Mali	13	34	50	284,6%	1,0%
18	Colombie	27	39	40	48,1%	0,8%
19	Congo (Kinshasa)	14	28	38	171,4%	0,8%
20	Belgique	10	19	28	180,0%	0,6%
20	Burkina Faso	10	20	28	180,0%	0,6%
22	Inde	18	22	22	22,2%	0,4%
22	Russie	8	17	22	175,0%	0,4%
24	Congo (Brazzaville)	13	14	21	61,5%	0,4%
25	Royaume-Uni	6	22	20	233,3%	0,4%
25	Suisse	12	11	20	66,7%	0,4%
	Autres	396	347	385	-2,8%	7,7%
	<b>Total</b>	<b>2 157</b>	<b>3 875</b>	<b>4 975</b>	<b>130,6%</b>	<b>100,0%</b>

Source : MEES, Portail informationnel, Système Socrate, données au 2015-02-21.

**Notes :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup>: Les données de l'automne 2014 sont provisoires.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2005-2006

---

**RÉPONSE****Évolution et ventilation des étudiants internationaux par université**

Depuis l'automne 2004, le nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises a augmenté de 72,2 %. Cette croissance a été supérieure dans les universités francophones (82,5 %) que dans les universités anglophones (58,8 %). La progression a été particulièrement forte dans les petites universités comme l'ÉTS (576,6 %), l'ÉNAP (477,3 %), l'UQAC (368,1 %), l'UQAT (288,7 %) et l'INRS (165,0 %) (Tableau 1).

Ces étudiants proviennent de 170 pays mais majoritairement des cinq suivants : la France, qui représente 39,7 % des étudiants internationaux, la Chine (9,2 %), les États-Unis (7,4 %), l'Inde (3,7 %) et l'Iran (2,6 %) (Tableau 2).

**Évolution et ventilation des étudiants internationaux au collégial**

Depuis l'automne 2006<sup>1</sup>, le nombre d'étudiants internationaux dans les collèges québécois a augmenté de 130,6 %, une croissance supérieure à celle des universités.

Cette hausse provient surtout des collèges publics (+166,0 %) suivie du collégial privé non-subsidonné (+106,1 %) et du collégial privé subsidonné (+72,8 %). En pourcentage, l'augmentation la plus forte a été observée dans les collèges gouvernementaux mais il est question ici de petits nombres : de 11 étudiants à l'automne 2006 à 58 étudiants à l'automne 2014 (Tableau 3).

Ces étudiants proviennent de 111 pays, mais surtout de cinq pays qui représentent 71 % d'entre eux : la France (46,6 %), la Chine (8,9 %), le Maroc (5,8 %), l'Algérie (5,7 %) et le Cameroun (4,1 %) (Tableau 4).

---

<sup>1</sup> En raison de changements dans les systèmes d'information, les données antérieures à l'automne 2006 ne sont pas comparables à celles des années suivantes.

**Tableau 1: Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement et le trimestre d'automne**

Établissement	A-2003	A-2012	A-2013 <sup>P</sup>	Variation 2013 <sup>P</sup> /2003
Bishop's	200	352	358	79,0%
Concordia	3 076	4 791	5 154	67,6%
McGill	5 401	7 421	7 944	47,1%
<b>Universités anglophones</b>	<b>8 677</b>	<b>12 564</b>	<b>13 456</b>	<b>55,1%</b>
<b>Proportion</b>	<b>41,4%</b>	<b>41,0%</b>	<b>41,1%</b>	
Laval	2 024	2 986	3 190	57,6%
Montréal	2 676	4 308	4 491	67,8%
HEC	1 022	1 604	1 833	79,4%
Polytechnique	1 024	1 639	1 691	65,1%
Sherbrooke	770	1 362	1 506	95,6%
ÉNAP	24	71	106	341,7%
ÉTS	170	715	898	428,2%
INRS	90	272	273	203,3%
TÉLUQ	162	54	52	-67,9%
UQAC	150	482	550	266,7%
UQAM	3 195	3 044	3 153	-1,3%
UQAR	168	384	409	143,5%
UQAT	36	185	176	388,9%
UQO	247	243	260	5,3%
UQTR	499	750	734	47,1%
<b>Universités francophones</b>	<b>12 257</b>	<b>18 099</b>	<b>19 322</b>	<b>57,6%</b>
<b>Proportion</b>	<b>58,6%</b>	<b>59,0%</b>	<b>58,9%</b>	
<b>Total Étudiants internationaux</b>	<b>20 934</b>	<b>30 663</b>	<b>32 778</b>	<b>56,6%</b>
<b>Proportion</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : MEESR, Système GDEU, données au 5 mai 2014.

**Notes :**

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.

**Tableau 2 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon le pays de citoyenneté et le trimestre d'automne**

<b>Rang</b>	<b>Principaux pays</b>	<b>A-2003</b>	<b>A-2012</b>	<b>A-2013<sup>P</sup></b>	<b>Variation 2013p/2006</b>	<b>Poids A-2013<sup>P</sup></b>
1	France	5 420	11 371	12 495	130,5%	38,1%
2	Chine	1 322	2 482	2 884	118,2%	8,8%
3	États-Unis	2 273	2 688	2 623	15,4%	8,0%
4	Inde	356	921	1 128	216,9%	3,4%
5	Iran	181	1 041	977	439,8%	3,0%
6	Maroc	977	864	828	-15,3%	2,5%
7	Tunisie	825	731	787	-4,6%	2,4%
8	Cameroun	387	468	496	28,2%	1,5%
9	Sénégal	263	478	477	81,4%	1,5%
10	Algérie	238	407	446	87,4%	1,4%
11	Arabie saoudite	73	406	396	442,5%	1,2%
12	Allemagne	273	349	380	39,2%	1,2%
13	Mexique	569	376	374	-34,3%	1,1%
14	Côte d'Ivoire	268	333	370	38,1%	1,1%
15	Brésil	209	268	344	64,6%	1,0%
16	Pakistan	149	346	332	122,8%	1,0%
17	Belgique	121	291	317	162,0%	1,0%
18	Corée du Sud	237	279	313	32,1%	1,0%
19	Bénin	147	286	307	108,8%	0,9%
20	Liban	860	303	298	-65,3%	0,9%
21	Royaume-Uni	208	238	291	39,9%	0,9%
22	Suisse	199	228	251	26,1%	0,8%
23	Burkina Faso	129	244	245	89,9%	0,7%
24	Haïti	243	280	242	-0,4%	0,7%
25	Espagne	102	189	223	118,6%	0,7%
	Autres	4 905	4 796	4 954	1,0%	15,1%
<b>Total</b>		<b>20 934</b>	<b>30 663</b>	<b>32 778</b>	<b>56,6%</b>	<b>100,0%</b>

Source : MEESR, Système GDEU, données au 5 mai 2014.

#### Notes

:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.

**Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon le réseau d'enseignement et le trimestre d'automne**

<b>Réseau d'enseignement</b>	<b>A-2006</b>	<b>A-2012</b>	<b>A-2013<sup>P</sup></b>	<b>Variation 2013<sup>P</sup>/2006</b>
Public	1 216	2 405	2 519	107,2%
Privé subventionné	702	901	930	32,5%
Privé non subventionné	228	333	350	53,5%
Gouvernemental	11	37	43	290,9%
<b>Total</b>	<b>2 157</b>	<b>3 676</b>	<b>3 842</b>	<b>78,1%</b>

Source : MEESR, Système SOCRATE, données au 2 février 2014.

**Notes**

:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.

**Tableau 4 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon le pays de citoyenneté et le trimestre d'automne**

<b>Rang</b>	<b>Pays de citoyenneté</b>	<b>A-2006</b>	<b>A-2012</b>	<b>A-2013<sup>P</sup></b>	<b>Variation 2013<sup>P</sup>/2006</b>	<b>Poids A-2013<sup>P</sup></b>
1	France	841	1 688	1 893	125,1%	49,3%
2	Chine	198	350	327	65,2%	8,5%
3	Maroc	247	242	203	-17,8%	5,3%
4	Algérie	42	196	133	216,7%	3,5%
5	Cameroun	17	65	110	547,1%	2,9%
6	Haïti	47	114	102	117,0%	2,7%
7	Mexique	31	64	68	119,4%	1,8%
8	Corée du Sud	66	69	66	0,0%	1,7%
9	Côte d'Ivoire	9	54	64	611,1%	1,7%
10	Sénégal	15	47	54	260,0%	1,4%
11	Tunisie	25	54	53	112,0%	1,4%
12	États-Unis	36	52	51	41,7%	1,3%
13	Viet Nam	31	57	51	64,5%	1,3%
14	Venezuela	9	30	43	377,8%	1,1%
15	Brésil	8	23	38	375,0%	1,0%
16	Colombie	27	31	38	40,7%	1,0%
17	Mali	13	17	34	161,5%	0,9%
18	Niger	2	22	29	1350,0%	0,8%
19	Congo (Kinshasa)	14	33	28	100,0%	0,7%
20	Royaume-Uni	6	15	22	266,7%	0,6%
21	Burkina Faso	10	23	21	110,0%	0,5%
22	Inde	18	18	21	16,7%	0,5%
23	Belgique	10	14	19	90,0%	0,5%
24	Madagascar	1	13	18	1700,0%	0,5%
25	Russie	8	10	17	112,5%	0,4%
	Autres	426	375	339	-20,4%	8,8%
<b>Total</b>		<b>2 157</b>	<b>3 676</b>	<b>3 842</b>	<b>78,1%</b>	<b>100,0%</b>

Source : MEESR, Système SOCRATE, données au 2 février 2014.

**Notes**

:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

<sup>P</sup> : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

**RÉPONSE**

Les données les plus récentes sont celles de l'automne 2014.

Le Ministère ne fait pas de prévisions de clientèle selon le pays de citoyenneté.

Le nombre d'étudiants français qui étudient dans les établissements universitaires québécois est passé de 12 503 à l'automne 2013 à 14 343 à l'automne 2014, soit une augmentation de 14,7 %. Cette hausse est généralisée dans tous les établissements, sauf l'INRS, mais plus particulièrement dans les petits organismes comme l'UQAT (+59,4 %), l'UQAC (51,4 %) et l'ÉTS (36,1 %), voir annexe 1.

Au niveau collégial, le nombre d'étudiants français est passé de 1 914 à l'automne 2013 à 2 318 à l'automne 2014, soit une hausse de 21,1 %. La progression la plus importante en pourcentage est au collégial privé non subventionné (+ 66,2 %) et subventionné (29,7 %) mais plus de 80 % des étudiants français suivent leur formation au collégial public (+17,8 %), voir annexe 2.

<b>Tableau 2</b>			
<b>Étudiantes et étudiants français dans le réseau collégial québécois</b>			
<b>selon le collège et le trimestre d'automne</b>			
	<b>A-2013</b>	<b>A-2014</b>	<b>Variation</b>
<b>Collégial public (Cégep)</b>	<b>1 593</b>	<b>1 877</b>	<b>17,8%</b>
Cégep de Victoriaville (925000)	14	17	21,4%
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	35	41	17,1%
Cégep de Rimouski (901000)	48	50	4,2%
Cégep Limoilou (902000)	104	93	-10,6%
Cégep de Sainte-Foy (903000)	25	35	40,0%
Cégep de Sherbrooke (904000)	27	40	48,1%
Cégep de Granby-Haute-Yamaska (904001)		2	
Cégep de Trois-Rivières (905000)	52	44	-15,4%
Collège Shawinigan (906000)	17	31	82,4%
Cégep de Drummondville (907001)	2	2	0,0%
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	5	4	-20,0%
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	27	16	-40,7%
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	15	12	-20,0%
Cégep Édouard Montpetit (909000)	29	36	24,1%
Cégep régional de Lanaudière (940000)	20	21	5,0%
Cégep Lionel Groulx (911000)	6	8	33,3%
Cégep de Saint-Laurent (912000)	25	27	8,0%
Cégep d'Ahuntsic (913000)	21	28	33,3%
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	10	14	40,0%
Cégep de Rosemont (915000)	75	76	1,3%
Cégep de Maisonneuve (916000)	17	26	52,9%
Cégep du Vieux Montréal (917000)	100	150	50,0%
Cégep de Valleyfield (918000)	4	2	-50,0%
Cégep de l'Outaouais (919000)	8	11	37,5%
Collège Héritage (919001)	1	1	0,0%
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	52	51	-1,9%
Cégep de Lévis-Lauzon (921000)	24	30	25,0%
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	42	42	0,0%
Cégep de La Pocatière (923000)	33	37	12,1%
Cégep de Thetford (924000)	59	68	15,3%
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	31	38	22,6%
Cégep de Matane (927000)	128	192	50,0%
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	10	10	0,0%
Cégep André-Laurendeau (929000)	93	117	25,8%
Cégep Montmorency (930000)	17	27	58,8%
Cégep de Baie-Comeau (931001)	19	25	31,6%
Cégep de Sept-Îles (931002)	50	53	6,0%
Collège d'Alma (932001)	8	3	-62,5%
Cégep de Chicoutimi (932002)	55	68	23,6%
Cégep de Jonquière (932003)	84	95	13,1%
Cégep de St-Félicien (932004)	63	89	41,3%
Collège Dawson (933000)	9	7	-22,2%
Vanier College (934000)	44	47	6,8%
Cégep John Abbott (935000)	4		-100,0%
Champlain Regional College (936000)	2	3	50,0%
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	25	25	0,0%
Cégep Marie-Victorin (938000)	53	60	13,2%
Cégep Gérald-Godin (939000)	1	3	200,0%

<b>Collégial privé subventionné</b>	<b>232</b>	<b>301</b>	<b>29,7%</b>
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	17	12	-29,4%
Collège Ellis campus de Drummondville (250506)	1	5	400,0%
Collège Laflèche (260501)	17	17	0,0%
Collège Ellis campus de Trois-Rivières (260507)	2	4	100,0%
Séminaire de Sherbrooke (270543)		1	
Collège Mérici (669506)	2	2	0,0%
Collège Bart (1975) (669537)	1	4	300,0%
Collège O'Sullivan de Québec inc (669546)	2	1	-50,0%
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (690510)	1		-100,0%
Collège André-Grasset (1973) inc (749547)	6	11	83,3%
Institut Teccart (2003) (692550)	1	8	700,0%
Collège TAV (693510)		1	
Collégial international Sainte-Anne (693530)	2		-100,0%
École de musique Vincent d'Indy (719503)	1	1	0,0%
Collège Stanislas inc (719517)	26	30	15,4%
Collège LaSalle (749548)	87	128	47,1%
Collège O'Sullivan de Montréal inc (749561)	3	8	166,7%
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	6	5	-16,7%
Collège international Marie de France (749557)	28	35	25,0%
Conservatoire Lassalle (749569)	1		-100,0%
Collège Centennale (749701)	1	1	0,0%
Collège Marianopolis (749712)	5	3	-40,0%
Collège International des Marcellines (749730)	3	4	33,3%
École nationale de cirque (749937)	19	20	5,3%
<b>Collégial privé non subventionné</b>	<b>74</b>	<b>123</b>	<b>66,2%</b>
CDE Collège (277500)	1		-100,0%
Collège CDI Administration Technologie Santé/CDI College Busin	3	3	0,0%
Institut supérieur d'informatique ISI (303531)	2	13	550,0%
Institut d'enregistrement du Canada (359505)	8	3	-62,5%
École du show-business (690530)	2	3	50,0%
Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean (691510)	1		-100,0%
Collège Herzing / Herzing College (749758)		1	
Collège Inter-Dec (749760)	11	13	18,2%
Isart Digital Montréal inc (693600)		37	
Collège April-Fortier inc (749720)	4		-100,0%
Institut Trebas Québec Inc (749738)	6	5	-16,7%
Collège de photographie Marsan (749553)	10	15	50,0%
Collège Salette inc (749795)	9	10	11,1%
Musitechnic Formation (749841)	14	19	35,7%
École nationale de l'humour (749995)	3	1	-66,7%
<b>Collégial gouvernemental</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>13,3%</b>
Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (19	6	4	-33,3%
Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe	3	2	-33,3%
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	6	11	83,3%
<b>Total Étudiantes et étudiants français</b>	<b>1 914</b>	<b>2 318</b>	<b>21,1%</b>
Source : MEES, DIS, Portail informationnel, données au 20 février 2016.			

<b>Tableau 1</b>			
<b>Étudiantes et étudiants français dans les universités québécoises</b>			
<b>selon l'établissement universitaire et le trimestre d'automne</b>			
<b>Établissements universitaires</b>	<b>A-2013</b>	<b>A-2014</b>	<b>Variation</b>
Bishop's	80	87	8,7%
Concordia	878	915	4,2%
McGill	1 234	1 493	21,0%
Laval	1 372	1 536	12,0%
Montréal	2 685	3 087	15,0%
HEC	1 267	1 287	1,6%
Polytechnique	766	919	20,0%
Sherbrooke	825	850	3,0%
ÉNAP	12	14	16,7%
ÉTS	510	694	36,1%
INRS	71	64	-9,9%
TÉLUQ	3	9	200,0%
UQAC	329	498	51,4%
UQAM	1 765	2 067	17,1%
UQAR	253	279	10,3%
UQAT	69	110	59,4%
UQO	77	88	14,3%
UQTR	307	346	12,7%
<b>Total</b>	<b>12 503</b>	<b>14 343</b>	<b>14,7%</b>
Source : MEES, Portail informationnel, données au 24 juillet 2015.			

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2015-2016.

---

**RÉPONSE****Programmes autofinancés par université**

Sept établissements d'enseignement universitaire québécois offrent, à l'heure actuelle, un ou des programmes autofinancés :

- l'Université Bishop's;
- l'Université Concordia;
- l'Université Laval;
- l'Université McGill;
- l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal);
- l'Université de Sherbrooke;
- l'Université du Québec à Montréal.

La plupart des programmes autofinancés touchent le domaine de l'administration des affaires et sont offerts soit au Québec, soit à l'étranger. À titre d'exemple, l'Université de Sherbrooke offre un programme de maîtrise en gestion et gouvernance des coopératives et des mutuelles pour les cadres en exercice. De même, l'Université McGill offre un programme de maîtrise en *Manufacturing Management*. D'autres programmes concernent l'apprentissage d'une langue seconde, comme le programme d'anglais Yamaguchi de l'Université Bishop's, qui s'adresse aux étudiants d'une université japonaise.

En vertu des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, les établissements d'enseignement qui veulent offrir un programme autofinancé sont tenus d'aviser le Ministère. Néanmoins, lorsqu'un programme est inactif (par manque d'effectif, par exemple), les établissements ne sont pas tenus d'en informer le Ministère. Ainsi, le Ministère ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels programmes sont actifs et quels programmes sont inactifs.

**Demandes d'autorisation concernant les programmes autofinancés**

Le Ministère a reçu deux demandes d'autorisation en 2015-2016.

HEC Montréal a demandé une autorisation relative à un programme de MBA spécialisé en aérospatiale (*AeroWorld MBA*). Cette autorisation lui a été refusée.

L'Université McGill a demandé une autorisation relative à un programme de maîtrise en gestion avec spécialisation en finance (*Master of Management in Finance*). Cette autorisation a été accordée le 25 janvier 2016.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par université francophone pour 2015-2016 et pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Les programmes offerts par les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont donnés en anglais, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue.

Les programmes offerts par les universités francophones sont donnés en langue française, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue et certains programmes de premier cycle en administration des affaires.

En effet, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) offre un programme de baccalauréat en administration des affaires offert en trois versions : unilingue (français), bilingue (français et anglais) et trilingue (français, anglais et espagnol). De même, l'Université de Sherbrooke offre un programme de baccalauréat en administration des affaires unilingue (français) et bilingue (français et anglais).

Pour ce qui est des programmes administrés par deux établissements ou plus, comme c'est le cas du programme de doctorat en travail social offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université McGill, chacun des établissements offre les cours dans sa langue usuelle d'enseignement (en anglais ou en français, selon l'établissement impliqué).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

---

**RÉPONSE**
**Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)**

Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2015	97	46	2 360 580\$	2 360 580\$

<b>PART-Volet innovation sociale</b>				
Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2015	10	6*	444 396 \$	444 396 \$

**Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)**

Année	Projets reçus	Projets subventionnés	Subventions versées MEES	TOTAL
2015	24	19*	1 581 065 \$	1 581 065 \$

\*Incluant les renouvellements

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a) le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

---

**RÉPONSE**

Les tableaux sont fournis en annexe.

- a) Voir tableau 1.
- b) Voir tableau 2.
- c) Voir tableau 3
- d) Voir tableau 4.
- e) Voir tableau 4.
- f) Voir tableau 5.
- g) Voir tableau 6.

**ANNEXE Question 36**

**Tableau 1**  
**Nombre d'étudiants nouvellement admis par année depuis 2000 par faculté de médecine**

<b>Année</b>	<b>Université Laval</b>	<b>Université McGill</b>	<b>Université de Sherbrooke</b>	<b>Université de Montréal</b>	<b>Total</b>
2015-2016	235	188	183	304	<b>910</b>

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre de chaque année.

**ANNEXE Question 36**

**Tableau 2**

**Nombre d'étudiants étrangers\* nouvellement admis par année depuis 2000 par faculté de médecine**

<b>Année</b>	<b>Université Laval</b>	<b>Université McGill</b>	<b>Université de Sherbrooke</b>	<b>Université de Montréal</b>	<b>Total</b>
2015-2016	1	2	2	2	7

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre de chaque année.

\*Un étudiant étranger est un étudiant qui provient de l'extérieur du Canada (États-Unis et autres pays).

**ANNEXE Question 136**

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

**Tableau 3**  
**Provenance des étudiants étrangers au doctorat en médecine en 2014**

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
<b>Université Laval</b>	États-Unis	3	0	3
	Martinique	1	0	1
	Nouveau-Brunswick	15	0	15
	Ontario	4	0	4
	Roumanie	2	0	2
	Indéterminé	2	0	2
	<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
<b>Université McGill</b>	Alberta	11	0	11
	Bangladesh	1	0	1
	Brésil	0	1	1
	Colombie	0	1	1
	Colombie-Britannique	11	0	11
	Émirats arabes unis	3	0	3
	États-Unis	14	10	24
	France	0	1	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Inde	2	0	2
	Jordanie	1	0	1
	Koweït	1	0	1
	Liban	2	0	2
	Manitoba	3	0	3
	Nouvelle-Écosse	4	0	4
	Ontario	79	1	80
	Oman	1	0	1
	Pérou	1	0	1
	Royaume-Uni	1	0	1
	Saskatchewan	3	1	4
	Singapour	2	0	2
	Taïwan	2	0	2
	Territoires du Nord-Ouest	1	0	1
	Territoire du Yukon	1	0	1
	Zimbabwe	1	0	1
	Indéterminé	1	0	1
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>15</b>	<b>162</b>	
<b>Université Montréal</b>	Algérie	4	0	4
	Autriche	1	0	1
	Bélarus	1	0	1
	Belgique	1	0	1
	Chine	9	0	9
	Colombie-Britannique	1	0	1
	Émirats arabes unis	1	0	1
	États-Unis	2	0	2
	France	5	0	5
	Guadeloupe	0	1	1

Liban	2	0	2
Maroc	3	0	3
Maurice	1	0	1
Nouveau-Brunswick	12	0	12
Ontario	5	0	5
Ouzbékistan	1	0	1
Polynésie française	0	1	1
Roumanie	2	0	2
Russie	2	0	2
Rwanda	2	0	2
Saskatchewan	1	0	1
Sénégal	1	0	1
Suisse	1	0	1
Syrie	2	0	2
Vietnam	2	0	2
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	<b>64</b>

<b>Université Sherbrooke</b>	Algérie	1	1	2
	Allemagne	1	0	1
	Autorité nation. palestinienne	1	0	1
	Bahreïn	1	0	1
	Colombie	1	0	1
	Égypte	1	0	1
	Émirats arabes unis	1	0	1
	États-Unis	2	0	2
	France	4	2	6
	Haïti	1	0	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Iran	2	0	2
	Liban	2	0	2
	Manitoba	3	0	3
	Maroc	1	1	2
	Nouveau-Brunswick	94	0	94
	Nouvelle-Écosse	10	0	10
	Ontario	6	0	6
	Qatar	1	0	1
	Roumanie	1	0	1
	Rwanda	1	0	1
	Sénégal	1	0	1
	Suisse	1	0	1
	Syrie	2	0	2
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	1
	Tunisie	2	0	2
Vénézuela	1	0	1	
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>4</b>	<b>148</b>	

<b>Total général</b>	<b>380</b>	<b>21</b>	<b>401</b>
----------------------	------------	-----------	------------

**ANNEXE Question 36**

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

**Tableau 4**  
**Nombre d'étudiants canadiens et étrangers ayant terminé leur doctorat par année et par faculté de médecine depuis 2000**

Faculté de médecine	Citoyenneté	Année civile de diplomation
		2014
Université Laval	Étudiants canadiens	224
	Étudiants étrangers	1
	<b>Total</b>	<b>225</b>
Université McGill	Étudiants canadiens	173
	Étudiants étrangers	2
	<b>Total</b>	<b>175</b>
Université de Montréal	Étudiants canadiens	279
	Étudiants étrangers	0
	<b>Total</b>	<b>279</b>
Université de Sherbrooke	Étudiants canadiens	196
	Étudiants étrangers	2
	<b>Total</b>	<b>198</b>
<b>Total</b>	Étudiants canadiens	872
	Étudiants étrangers	5
	<b>Total</b>	<b>877</b>

**ANNEXE Question 36**

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

**Tableau 5**

**Effectif étudiant canadien (incluant les Québécois) au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>**

	Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
		Exemptés	Exemptés	Soumis	Total
<b>Automne 2014</b>					
<b>Université Laval</b>	1048	1033	14	1	15
<b>Université McGill</b>	800	753	0	47	47
<b>Université Montréal</b>	1358	1344	14	0	14
<b>Université Sherbrooke</b>	812	699	96	17	113
<b>Total</b>	<b>4018</b>	<b>3829</b>	<b>124</b>	<b>65</b>	<b>189</b>

<sup>1</sup> Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et

**Tableau 6**

**Effectif étudiant étranger au doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire<sup>1</sup>**

\*Inclut les étudiants étrangers qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1<sup>ère</sup> admission

	<b>Automne 2014</b>		
	Soumis	Exemptés	Total*
<b>Université Laval</b>	1	1	2
<b>Université McGill</b>	12	3	15
<b>Université de Montréal</b>	3	2	5
<b>Université de Sherbrooke</b>	2	2	4
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>26</b>

1 Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

---

**RÉPONSE**

Les informations du tableau de l'annexe 37 sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

**Tableau 1**

**Provenance des étudiants au doctorat en médecine en 2014**

\*Inclut les étudiants étrangers qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1<sup>ère</sup> admission

	Lieu de résidence à la 1 <sup>ère</sup> admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger*	Total
<b>Université Laval</b>	États-Unis	3	0	3
	Martinique	1	0	1
	Nouveau-Brunswick	15	0	15
	Ontario	4	0	4
	Roumanie	2	0	2
	Québec	1019	2	1021
	Valeur indéterminée	2	0	2
	<b>Total</b>	<b>1046</b>	<b>2</b>	<b>1048</b>
<b>Université McGill</b>	Alberta	11	0	11
	Bangladesh	1	0	1
	Brésil	0	1	1
	Colombie	0	1	1
	Colombie-Britannique	11	0	11
	Émirats arabes unis	3	0	3
	États-Unis	14	10	24
	France	0	1	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Inde	2	0	2
	Jordanie	1	0	1
	Koweït	1	0	1
	Liban	2	0	2
	Manitoba	3	0	3
	Nouvelle-Écosse	4	0	4
	Ontario	79	1	80
	Oman	1	0	1
	Pérou	1	0	1
	Québec	639	0	639
	Royaume-Uni	1	0	1
	Saskatchewan	3	1	4
	Singapour	2	0	2
	Taïwan	2	0	2
	Territoires du Nord-Ouest	1	0	1
	Territoire du Yukon	1	0	1
	Zimbabwe	1	0	1
	Valeur indéterminée	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>786</b>	<b>15</b>	<b>801</b>
<b>Université de Montréal</b>	Algérie	4	0	4
	Autriche	1	0	1
	Bélarus	1	0	1
	Belgique	1	0	1
	Chine	9	0	9
	Colombie-Britannique	1	0	1
	Émirats arabes unis	1	0	1

États-Unis	2	0	2
France	5	0	5
Guadeloupe	0	1	1
Liban	2	0	2
Maroc	3	0	3
Maurice	1	0	1
Nouveau-Brunswick	12	0	12
Ontario	5	0	5
Ouzbékistan	1	0	1
Polynésie française	0	1	1
Québec	1291	3	1294
Roumanie	2	0	2
Russie	2	0	2
Rwanda	2	0	2
Saskatchewan	1	0	1
Sénégal	1	0	1
Suisse	1	0	1
Syrie	2	0	2
Vietnam	2	0	2
<b>Total</b>	<b>1353</b>	<b>5</b>	<b>1358</b>

<b>Université de Sherbrooke</b>	Algérie	1	1	2
	Allemagne	1	0	1
	Autorité nation. palestinienne	1	0	1
	Bahreïn	1	0	1
	Colombie	1	0	1
	Égypte	1	0	1
	Émirats arabes unis	1	0	1
	États-Unis	2	0	2
	France	4	2	6
	Haïti	1	0	1
	Île-du-Prince-Édouard	1	0	1
	Iran	2	0	2
	Liban	2	0	2
	Manitoba	3	0	3
	Maroc	1	1	2
	Moldova	0	0	0
	Nouveau-Brunswick	94	0	94
	Nouvelle-Écosse	10	0	10
	Ontario	6	0	6
	Qater	1	0	1
	Québec	664	0	664
	Roumanie	1	0	1
	Rwanda	1	0	1
	Sénégal	1	0	1
	Suisse	1	0	1
	Syrie	2	0	2
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	1
	Tunisie	2	0	2
	Vénézuela	1	0	1
	<b>Total</b>	<b>808</b>	<b>4</b>	<b>812</b>

<b>Total général</b>	<b>3993</b>	<b>26</b>	<b>4019</b>
----------------------	-------------	-----------	-------------

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

---

**RÉPONSE**

**Sous-questions a) et b) :**

Tableau du nombre d'étudiants du contingent régulier admis en résidence en médecine familiale (Fam.) et en médecine spécialisée (Spé.) depuis 2000, par faculté de médecine :

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2014-2015*	104	117	97	92	84	93	140	139	425	441	<b>866</b>
2015-2016**	88	100	99	88	89	100	148	137	424	425	<b>849</b>

\* Données partiellement validées

\*\* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 4 avril 2016

**Sous-questions c) et d) :**

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation au MD et par année d'entrée en résidence, depuis 2000<sup>1</sup>

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2014-2015*	228	5	195	9	105	70	268	12
2015-2016**	209	3	179	11	113	58	250	14

\* Données partiellement validées

\*\* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 4 avril 2016 pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec; pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2<sup>e</sup> tour de CaRMS et qui sont publiés en avril de chaque année (à compter de 2003).

---

<sup>1</sup> Avant 2003, il n'y a pas de données comptabilisées sur les étudiants ayant complété leur doctorat au Québec et qui étaient admis en résidence à l'extérieur du Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

---

**RÉPONSE**
**Sous-questions a) b) c)**

Le MEES ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER) et sont uniquement disponibles de 2004 à 2014. De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2012 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2014) :

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université de McGill	Total
Nb (%)*	133 (80,6%)	90 (66,2%)	169 (75,1%)	75 (58,6%)	467 (71,4%)

\*Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

Sous-question d) :

Nombre d'étudiants<sup>1</sup> ayant complété un *fellow*<sup>2</sup> dans une faculté de médecine québécoise depuis 2000

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2014-2015*	8	25	31	13	77
2015-2016**	3	19	25	7	54

\* Données partiellement validées

\*\* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du BCI, données disponibles en avril de l'année universitaire concernée, compilées le 4 avril 2016.

<sup>1</sup> On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents DHCEU admis dans le contingent régulier).

<sup>2</sup> Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la RAMQ, excluant les moniteurs.

**Sous-questions e) f) g)**

Les informations sont disponibles pour les années 2003 et plus.

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) depuis 2003, nombre de DHCEU ayant obtenu un poste et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes <sup>3</sup>	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants <sup>4</sup>
2014	273	61	35
2015*	280	55	63

\*Données provisoires

Données fournies par le BCI, 5 avril 2016

<sup>3</sup> Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises.

<sup>4</sup> Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 et 30 places disponibles sur les 60 offerts. Cependant l'objectif n'est pas de combler tous les postes dans ce contingent car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectif au Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

---

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (76,45 \$ par unité en 2015-2016) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MEES 2015-2016 (année universitaire)</b>
Enseignement	
• Formation initiale (200 unités)	96 784 \$
• Résidences (R1 et R2-104 unités)	41 548 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	16 604 \$
Soutien à l'enseignement médical	11 866 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	8 324 \$
<b>Total</b>	<b>175 126 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 23 614 \$ par étudiant.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

---

**RÉPONSE**

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (76,45 \$ par unité en 2015-2016) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

<b>Formation d'un médecin généraliste</b>	<b>Subventions du MEES 2015-2016 (année universitaire)</b>
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale (200 unités)</li> <li>• Résidences (R1 et R2-104 unités)</li> </ul>	96 784 \$ 41 548 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	16 604 \$
Soutien à l'enseignement médical	11 866 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	8 324 \$
<b>Total</b>	<b>175 126 \$</b>

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 23 614 \$ par étudiant.

En plus des droits de scolarité de base, les étudiants étrangers paient, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption en vertu de la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, des montants forfaitaires qui sont récupérés par le MEES.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi pour la formation des IPS en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Voir fiche 44.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Le montant investi en bourses pour les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les IPS. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Par contre, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise et des bourses de doctorat pour des cheminements en recherche.

En 2015-2016, le Ministère disposait d'un montant de 1 097 600 \$ pour l'octroi de ces bourses. Les crédits seront versés uniquement à la fin du trimestre d'hiver.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2008-2009. Fournir les prévisions pour 2016-2017.

**RÉPONSE**

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. L'objectif du gouvernement est de former 2 000 IPS d'ici 2025.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (76,45 \$ par unité en 2015-2016) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

	<b>Subventions du MEES (\$) 2015-2016</b>
Formation d'une infirmière praticienne spécialisée	
Baccalauréat en sciences infirmières	29 749
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) + Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	43 730
<b>Total</b>	<b>73 480</b>

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le MEES a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux stages des étudiants :

	<b>Subvention du MEES (\$)</b>	
	2014-2015	2015-2016
Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne jusqu'à ce que le réseau de la santé soit doté de 300 diplômées IPS	824 454	Non disponible
<b>Total</b>	<b>824 454</b>	<b>-</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère ne fait pas de prévisions concernant le nombre de diplômées dans ce programme.

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée (IPS), l'étudiante doit compléter le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières et compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières. Par la suite, elle doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie.

À titre informatif, dans les dernières données disponibles de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, soient celles de 2014-2015, on comptait 52 nouvelles infirmières praticiennes spécialisées inscrites au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'infirmière praticienne spécialisée (IPS).

Les informations disponibles sont celles fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur le suivi pour leur programme de bourses d'intéressement dédiées aux IPS.

Pour l'année 2015-2016, le nombre total d'admissions était de 98.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État de situation quant à la réalisation de la promesse du Parti libéral en 2014 de former 2000 IPS en 10 ans.

---

**RÉPONSE**

Depuis la mise sur pied des programmes de formation des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) par les huit établissements universitaires concernés, le nombre d'inscriptions est en deçà des projections souhaitées. Avant 2014, la moyenne des admissions se situait entre 60 et 75 par année, toutes spécialités confondues (entre 5 et 10 pour les spécialités et entre 60 et 70 pour les soins de première ligne).

Depuis, les universités qui offrent les programmes (Université de Sherbrooke, Université de Montréal, Université McGill, Université Laval, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Outaouais, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Université du Québec à Trois-Rivières) ont été rencontrées afin que leur soit adressée la demande de faire un effort supplémentaire pour admettre davantage d'étudiantes. En 2015-2016, le nombre d'inscriptions a atteint 98.

Néanmoins, pour être en mesure de former 2 000 IPS d'ici 10 ans, des efforts supplémentaires devront être déployés de part et d'autre par les partenaires du réseau de la santé et du réseau de l'éducation, ainsi que par les ordres professionnels concernés (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Collège des médecins du Québec).

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) travaillent conjointement dans ce dossier. La prochaine étape prévue pour le printemps 2016 est de convenir d'un plan de travail avec tous les partenaires concernés (doyens des facultés des sciences infirmières et directeurs des écoles des sciences infirmières, doyens des facultés de médecine, ordres professionnels, fédérations médicales, directeurs responsables dans les établissements du réseau de la santé ainsi que le MSSS et le MEES). Celui-ci inclura, pour les universités, un scénario d'augmentation des inscriptions dans les différents programmes de formation, échelonné jusqu'en 2026.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

---

**RÉPONSE****Problématiques quant à l'admission en résidence dans les facultés de médecine**

Un des problèmes persistants est que la réussite des examens exigés par le Conseil des médecins (CMQ) pour la reconnaissance de l'équivalence de diplôme ne permet pas aux universités de conclure sans équivoque que les candidats détiennent les aptitudes requises pour entreprendre et réussir un programme de résidence.

Plusieurs raisons font en sorte que les candidatures des médecins étrangers ne sont pas toujours retenues, notamment les écarts quant à la culture médicale (attributions de la profession de médecin, types de maladies traitées, caractéristiques de la population soignée et réalité technologique) et l'obligation d'avoir une connaissance suffisante de la langue française.

La situation qui prévaut au Québec ne diffère pas de celle des autres provinces canadiennes. Sur une période de cinq ans, soit de 2011 à 2015, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) qui ont déposé des demandes d'admission à un programme de résidence au Québec ont eu un taux de succès légèrement supérieur à ceux qui en ont déposé dans le reste du Canada.

**Difficultés des DHCEU dans leur parcours de formation**

Lorsqu'ils sont admis en résidence, de nombreux DHCEU éprouvent des difficultés importantes au cours de leur formation. Ces difficultés se traduisent par des prolongations de formation et un taux d'échec plus important en cours de formation et aux examens finaux. En 2009, les facultés de médecine estimaient à 40 % les ressources académiques supplémentaires nécessaires pour conduire les DHCEU à la réussite. Actuellement, le taux d'échec des médecins étrangers est de 11 %, comparativement à 1,7 % chez les médecins formés au Canada et aux États-Unis.

**Mesures mises en place par les facultés de médecine pour faciliter l'intégration des DHCEU**

Les facultés de médecine reconnaissent que les DHCEU font face à des défis divers. Elles ont ainsi mis en œuvre des mesures pour favoriser une meilleure intégration et continuent d'améliorer les processus d'admission et d'accompagnement dont :

- l'offre de stages d'acclimatation aux DHCEU nouvellement admis en résidence;
- des journées d'information (dont un des objectifs est de savoir bien préparer et présenter sa candidature);
- un stage de mise à niveau qui vise à permettre aux candidats d'acquérir des connaissances cliniques suffisantes, de sorte qu'ils puissent maximiser leurs chances d'être acceptés dans un programme de résidence.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre et dates des rencontres tenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 entre le/la ministre et les facultés de médecine concernant les médecins étrangers. Inclure, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

---

**RÉPONSE**

Le Secteur de l'enseignement supérieur ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur une loi-cadre des universités rendu public en septembre 2013. Faire état des travaux en cours.

---

**RÉPONSE**

Les travaux de ce chantier se sont déroulés du mois d'avril au mois de septembre 2013. Les coprésidents, M<sup>me</sup> Lise Bissonnette et M. John R. Porter, ont alors déposé leur rapport final au ministre. Ce rapport contient des recommandations à propos de la mission et des valeurs universitaires, de l'importance de l'aspect public du réseau, de la gouvernance universitaire, de la reddition de comptes et de la mise à jour de certaines lois présidant à l'encadrement du système universitaire québécois.

À la suite de son dépôt, le Ministère a procédé à l'analyse du rapport en vue d'en approfondir certaines dimensions. Un mandat de recherche a été confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique en vue de produire une étude comparative sur le fonctionnement et la gouvernance d'autres systèmes universitaires (Ontario, Colombie-Britannique, provinces maritimes, Massachusetts, Wisconsin).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du suivi du rapport du Chantier sur un conseil national des universités. Faire état des travaux en cours.

---

**RÉPONSE**

Le rapport du Chantier sur la création d'un Conseil national des universités (CNU), présidé par M. Claude Corbo, a été remis aux autorités ministérielles et rendu public le 27 juin 2013. Le rapport mettait en évidence les éléments suivants :

- la persistance d'enjeux majeurs concernant l'institution universitaire, son rapport à la société, son développement ainsi que la qualité de ses activités, son efficacité et son efficience;
- la nécessité qu'un organisme traite des questions et des enjeux confrontant l'institution universitaire;
- les demandes répétées des partenaires de l'enseignement supérieur pour la création d'un tel organisme.

Des réflexions sont en cours actuellement en ce qui a trait à la question de l'évaluation de la qualité des programmes de formation universitaire.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport Demers

---

**RÉPONSE**

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, le gouvernement du Québec a fait l'annonce de la mise sur pied de cinq chantiers de travail, dont celui sur l'offre de formation collégiale, présidé par M. Guy Demers.

Les recommandations du rapport Demers visent à faire évoluer le système d'enseignement collégial afin que les établissements puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés :

- La diminution de près de 22 000 étudiants du réseau collégial entre 2013 et 2019;
- La répartition inégale de la hausse qui suivra, certaines régions et certains cégeps subissant plus sévèrement et à plus long terme les contrecoups de la baisse de l'effectif étudiant;
- L'évolution rapide de la société québécoise et les besoins changeants du marché du travail.

Le réseau collégial est très diversifié : par la taille des établissements, par la situation de concurrence entre certains d'entre eux, par le relatif isolement de certains autres, par le milieu économique dans lequel ils évoluent, ou encore, par la composition démographique de leur région.

Les 23 recommandations du rapport sur l'offre de formation collégiale peuvent être regroupées en trois axes d'intervention :

- L'accessibilité aux études collégiales dans une perspective de réussite et d'inclusion;
- La viabilité de l'offre de formation sur tout le territoire du Québec;
- Le renforcement de la capacité des collèges à mettre en œuvre avec plus de souplesse et de flexibilité les programmes d'études.

Pour assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers, le ministre a formé un groupe de travail coordonné par M<sup>me</sup> Nicole Rouillier, ex directrice générale du Cégep Marie-Victorin, et composé d'employés de son ministère et d'experts du réseau de l'enseignement collégial. Ce groupe de travail avait pour mandat de recommander au ministre les principales actions à poser, leur ordre de priorité et la façon la plus appropriée de les réaliser.

Le mandat du groupe de travail a pris fin en décembre 2015. Des travaux se poursuivent par les équipes ministérielles.

Au printemps 2015, un nouveau modèle de financement de la formation continue a été approuvé. Il s'applique depuis le début de l'année scolaire 2015-2016.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Faire état des travaux en cours pour donner suite au rapport sur le financement des universités.

**RÉPONSE**

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, un mandat a été confié à Hélène P. Tremblay et Pierre Roy à l'effet de proposer une nouvelle politique de financement des universités. Le mandat du chantier était le suivant :

- Proposer une politique mieux adaptée à la réalité des universités, notamment quant :
  - au coût des disciplines;
  - au coût marginal de financement;
  - aux recomptages des effectifs étudiants;
  - au financement des programmes courts, de la formation continue, de la formation à distance, des cycles d'études et des nouveaux étudiants;
- Proposer une juste contribution des étudiants non-résidents du Québec au financement du système universitaire (tarification et exemption);
- Proposer, s'il y a lieu, une révision des enveloppes particulières;
- Revoir la classification et le regroupement des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER);
- Se pencher sur la question des frais institutionnels obligatoires;
- Considérer les questions associées à la mise en œuvre d'une politique de financement révisée, comme les modalités de son administration et la reddition de comptes qui devra y être adjointe.

Le rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités a été rendu public le 12 décembre 2014. Dans leur rapport, les coprésidents proposent 25 recommandations concernant :

- les objectifs et les principes de la politique;
- la structure de la subvention de fonctionnement;
- la tarification des étudiants non québécois;
- l'encadrement des frais institutionnels obligatoires;
- le suivi et la mise en œuvre de la politique.

Dans son communiqué de presse de décembre 2014, le gouvernement a indiqué que le rapport propose « plusieurs avenues intéressantes qui pourraient permettre d'apporter des changements à la formule actuelle de financement des universités, notamment afin de favoriser une plus grande équité entre les établissements. » Il a également indiqué qu'il était ouvert au dialogue avec le milieu universitaire.

Un Comité conjoint MEESR-Universités a ainsi été créé en janvier 2015 et a pour mandat de piloter les travaux d'élaboration de la politique et d'offrir un forum d'échanges pour les partenaires.

Il est appuyé de six comités composés d'experts du MEESR et des universités et ayant pour mandat de proposer :

- Une simplification de la table CLARDER;
- Une nouvelle grille de financement de la fonction enseignement (grille de pondération);
- Les ajustements nécessaires pour les universités dont les coûts ne sont pas pris en compte dans les

---

calculs menant à une nouvelle grille (incluant les universités situées en région);

- Une nouvelle tarification à l'égard des étudiants étrangers soumis au paiement des montants forfaitaires;
- Une révision des subventions spécifiques et les mesures prioritaires de la politique;
- Une reddition de comptes simplifiée et améliorée.

**La mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay-Roy sur le financement des universités : les travaux concernant la table de classification et de regroupement des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER)**

À la suite du rapport du Comité-conseil sur les assignations CLARDER concernant l'utilisation de la table CLARDER comme outil de classification aux fins de financement, déposé en 2013, et dans la foulée des recommandations du rapport Tremblay-Roy, le Ministère a confié à un comité directeur les mandats suivants :

- revoir la table CLARDER afin d'optimiser son utilisation dans la classification des activités et des programmes aux fins de financement (réduction des entrées de la table et création d'un lexique);
- valider la classification des activités et des programmes contenus dans le système de Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Les travaux sont en cours.

**La mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay-Roy sur le financement des universités : les travaux concernant la révision de la politique de financement des universités**

Les travaux des comités chargés de ce mandat sont en cours et des propositions sont à l'étude.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**

**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan du réinvestissement annoncé dans les universités à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur.

---

**RÉPONSE**

En 2015-2016, les mesures suivantes ont été financées, totalisant 31,5 M\$ :

- Financement des espaces de recherche (9 M\$);
- Aide aux étudiants en situation de handicap (7,5 M\$);
- Philanthropie (15 M\$, soit le même montant qu'en 2014-2015).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Bilan de la bonification de 25 M\$ aux programmes d'aide financière aux études prévue dans le rapport du Chantier sur l'aide financière aux études.

---

**RÉPONSE**

Tenu en février 2013, le Sommet sur l'enseignement supérieur a été suivi de cinq chantiers de travail, dont un sur l'Aide financière aux études. Ce chantier de travail a étudié la possibilité d'introduire d'autres mesures pour améliorer l'aide financière aux études avec un investissement de 25 M\$.

Les mesures de bonification élaborées au chantier sont :

- L'augmentation de 20\$ par mois des frais de subsistance reconnus;
- L'accélération de la réduction progressive de la contribution parentale, ainsi, pour que la contribution des parents ne soit pas calculée dans la détermination de la bourse, en 2011-2012, les parents ne devaient pas gagner plus de 28 000 \$, 37 000 \$ en 2013-2014, 41 000 \$ en 2014-2015 et 45 000 \$ en 2015-2016;
- Le maintien de la dépense de transport prévue au Programme de prêts pour études à temps partiel (d'un montant de 91 \$, versée à environ 150 bénéficiaires).

Pour l'année d'attribution 2015-2016, ces mesures représentent une bonification des bourses de 22,7 M\$ pour l'augmentation des frais de subsistance.

De plus, le coût estimé de la dépense de transport pour les étudiants à temps partiel est de 0,1 M\$.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des avis, études et analyses sur le sous-financement des universités au Québec.

---

**RÉPONSE**

Le niveau de financement des universités québécoises est comparable à celui des autres provinces canadiennes.

Des études produites au Ministère depuis plusieurs années comparent, à l'aide d'indicateurs, l'effort financier du Québec pour ses universités par rapport aux autres provinces canadiennes. Il s'agit principalement des *Indicateurs de l'éducation* (fiches 1.13 à 1.15) et des *Notes d'information de l'Enseignement supérieur*. Les versions les plus récentes de ces publications sont disponibles aux liens suivants :

[http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indicateurs-de-leducation/?tx\\_ttnews%5Bcode%5D=10](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/indicateurs-de-leducation/?tx_ttnews%5Bcode%5D=10)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/statistiques/statistiques-de-lenseignement-superieur/notes-dinformation-enseignement-superieur/>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Ventilation pour 2015-2016 et les projections pour 2016-2017, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

**RÉPONSE**

**Droits de scolarité des étudiants français en 2015-2016 (en k\$)**

<b>Établissement</b>	<b>Droits de scolarité</b>
Université Bishop's	78,3
Université Concordia	512,9
Université Laval	588,5
Université McGill	771,0
Université de Montréal	2 339,7
HEC Montréal	1 305,8
École Polytechnique de Montréal	813,7
Université de Sherbrooke	670,4
Université du Québec	3 057,1
<b>Total</b>	<b>10 137,4</b>
UQAT	88,4
UQAC	479,4
UQAM	1 577,9
UQO	49,7
UQAR	227,8
UQTR	227,8
INRS	0,0
ENAP	0,0
ETS	404,2
TELUQ	1,9
<b>Université du Québec</b>	<b>3 057,1</b>

Source : Règles budgétaires des universités 2015-2016

À ce montant se rajoutent les droits de scolarité de base de 2 294 \$ qui sont exigés de chaque étudiant à temps complet, lesquels sont conservés par les établissements.

À noter que l'année 2015-2016 représente la première année d'application de la nouvelle entente Québec-France en matière de droits de scolarité. Conséquemment, seulement les nouveaux étudiants (nouvelle inscription dans un programme) acquittent les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

---

**RÉPONSE**

Voici les documents demandés :

- Entente Québec-France en matière de droits de scolarité
- Demande d'avis au comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)
- Avis du CCAFE

**ENTENTE**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU NIVEAU  
UNIVERSITAIRE**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,**

Ci-après dénommés « les Parties »,

**PRENANT APPUI** sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965, qui a créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, et qui constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France;

**RAPPELANT QUE** le Québec et la France entretiennent depuis plus de cinquante ans une relation directe et privilégiée;

**RAPPELANT** également l'étroite coopération universitaire et l'importante mobilité étudiante qui existent entre le Québec et la France;

**SOUHAITANT** accroître la coopération en matière de mobilité étudiante de part et d'autre;

**VU** l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978;

**SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE PREMIER OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

La présente entente vise à encourager et à favoriser la mobilité étudiante entre le Québec et la France, au niveau universitaire pour le Québec et dans l'enseignement supérieur pour la France, notamment par la mise en œuvre de mesures en matière de droits de scolarité et d'accessibilité aux établissements d'enseignement de niveau universitaire de part et d'autre.

## **ARTICLE 2 CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL**

La présente entente s'applique :

- aux « étudiants québécois », soit tout étudiant de citoyenneté canadienne domicilié au Québec;
- aux « étudiants français », soit tout étudiant de nationalité française.

Aux fins de la présente entente, à l'exception de ses articles 5 et 6, un étudiant français ayant le statut de résident permanent au Québec est assimilé à un étudiant québécois.

Par ailleurs, les étudiants français admissibles bénéficient des exemptions prévues à la *politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*.

## **ARTICLE 3 EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES AU TARIF CANADIEN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC**

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec, ci-après désigné « exemption au tarif CNRQ ».

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre I, de la présente entente.

**ARTICLE 4**  
**EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES**  
**AU TARIF QUÉBÉCOIS**

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désigné « exemption au tarif québécois ».

Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois.

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

**ARTICLE 5**  
**APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS**  
**AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS**

Tous les étudiants québécois inscrits dans un programme d'études, proposé par un établissement d'enseignement supérieur français, conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français, bénéficient du régime de droits de scolarité qui s'applique aux étudiants français, ci-après désigné « application du tarif français ».

Les modalités de l'application du tarif français aux étudiants québécois sont fixées à l'annexe II de la présente entente.

La Partie française s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'inciter les autres établissements sous tutelle de l'État et les établissements privés à appliquer des conditions aussi favorables aux étudiants québécois que celles offertes aux étudiants français en matière d'accessibilité et de droits de scolarité relativement à un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

**ARTICLE 6**  
**APPUI FINANCIER AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS**

Les étudiants québécois qui envisagent de suivre un programme d'études en France sont éligibles à une bourse d'études du gouvernement français ou à un contrat doctoral, dans les conditions d'attribution fixées par la réglementation nationale.

La Partie française prend en outre les mesures appropriées d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'inscription des étudiants québécois dans l'enseignement supérieur français, y compris dans les grandes écoles.

**ARTICLE 7**  
**PUBLICITÉ DES MESURES**

Les Parties s'engagent à faire connaître les exemptions, les tarifs applicables et les mesures d'appui financier prévus dans la présente entente de manière à permettre leur utilisation optimale. À cette fin, les Parties en assurent la promotion sur leur territoire, auprès des différents publics susceptibles d'en bénéficier.

**ARTICLE 8**  
**RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les Parties règlent par voie de consultation ou de négociation les différends pouvant survenir dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente entente.

**ARTICLE 9**  
**MODIFICATIONS**

La présente entente peut être modifiée à tout moment, par accord mutuel des Parties, au moyen d'un échange de lettres précisant la date d'entrée en vigueur des modifications.

**ARTICLE 10**  
**ABROGATION D'ENTENTE ANTÉRIEURE**

La présente entente abroge et remplace, à partir de la date de son entrée en vigueur, l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978.

**ARTICLE 11**  
**MESURES TRANSITOIRES**

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants français inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois sous le régime de l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1<sup>er</sup> juin 1978, continuent d'y être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits.

**ARTICLE 12**  
**CLAUSES FINALES**

Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature pour une période de cinq (5) ans.

Elle peut être reconduite pour une période identique, par échange de lettres entre les Parties au cours de la dernière année précédant la fin de la période initiale.

Au plus tard un an avant sa reconduction, la présente entente fait l'objet d'une évaluation, tant à l'égard de son contenu que de ses modalités d'application. L'évaluation peut tenir compte du taux de réussite des étudiants bénéficiaires.

Une des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un préavis écrit transmis à l'autre Partie au moins six (6) mois avant le terme de l'entente.

Dans le cas où la présente entente ne serait pas reconduite, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les étudiants qui bénéficient des exemptions, des tarifs applicables et des mesures d'appui financier prévus par la présente entente continuent d'en bénéficier pour la durée prévue du programme d'études dans lequel ils sont inscrits.

FAIT à Paris, le 6 mars 2015, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

**POUR LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*(Original signé)*

*(Original signé)*

---

Philippe Couillard  
Premier ministre

---

Manuel Valls  
Premier ministre

## ANNEXE I

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES EXEMPTIONS QUÉBÉCOISES DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

#### TITRE I – EXEMPTIONS AU TARIF CNRQ

##### 1. NATURE

Une exemption au tarif CNRQ attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité et montants forfaitaires que ceux exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

##### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif CNRQ, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec.

## **TITRE II - EXEMPTIONS AU TARIF QUÉBÉCOIS**

### **1. NATURE**

Une exemption au tarif québécois attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

### **2. DÉROGATION POUR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Les étudiants français pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, par une attestation officielle de résidence délivrée par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficient d'une exemption au tarif québécois pour un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

### **3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour bénéficier d'une exemption au tarif québécois, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec;
- le cas échéant, détenir l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans et être inscrit dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement universitaire.

## ANNEXE II

### MODALITÉS DE L'APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

#### 1. NATURE

Une application du tarif français à un étudiant québécois permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants français afin de poursuivre un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

La Partie québécoise sera informée de la publication de tout nouvel arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'application du tarif français par les établissements proposant toute autre formation n'est pas systématique. En conséquence, l'étudiant québécois devra prendre l'attache de l'établissement concerné pour se faire préciser le montant des droits de scolarité devant être réglés.

#### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une application du tarif français, tout étudiant québécois doit :

- détenir un passeport canadien valide;
- détenir un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant conforme à la réglementation française.

Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin  
Président  
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

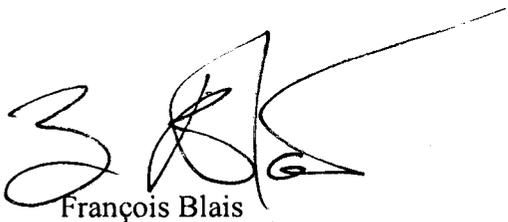
... 2

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned above the printed name.

François Blais

p. j. 1

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

### Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

#### Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1<sup>er</sup> cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

#### Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumul de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

### **Autre considération**

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.



## Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Droits de scolarité supplémentaires  
imposés aux étudiants français  
inscrits au premier cycle universitaire  
à partir de l'année scolaire 2015-2016

---



Avis au ministre de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Août 2015

**Recherche et rédaction :** Paul Vigneau

**Coordination :** Diane Bonneville

**Révision linguistique :** Sous la responsabilité  
de la Direction des communications  
du ministère de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**Soutien à l'édition :** Direction des communications  
du ministère de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Avis adopté par les membres  
du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
à la réunion du 6 juillet 2015.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-73668-4 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73687-5 (version PDF)

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite au Service de gestion des droits  
d'auteur du gouvernement du Québec.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées  
postconsommation.

## Table des matières

---

<b>Présentation</b> .....	1
<b>Chapitre 1 Demande d’avis</b> .....	3
1.1 Mesure générale.....	3
1.2 Dérogation à la mesure générale.....	4
1.3 Mesure transitoire .....	4
<b>Chapitre 2 Analyse de la demande d’avis</b> .....	5
2.1 Rappels historiques.....	5
2.1.1 L’entente-cadre de 1965 .....	5
2.1.2 L’entente par échange de lettres de 1978.....	7
2.2 Analyse de l’entente de mars 2015.....	9
2.2.1 Sur la hausse annoncée .....	11
2.2.2 Sur le mécanisme transitoire .....	13
<b>Chapitre 3 Avis du Comité</b> .....	15
3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle.....	15
3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité .....	17
3.3 Sur la mesure transitoire .....	17
<b>Bibliographie</b> .....	19
<b>Annexe 1</b> Lettre du ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche ..	21
<b>Annexe 2</b> Document accompagnant la lettre du ministre .....	25
<b>Membres du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études</b> .....	29
<b>Dernières publications du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études</b> .....	31

## Liste des tableaux

---

Tableau 1	Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle 2015-2016.....	3
Tableau 2	Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités dans les établissements universitaires du Québec de 2001 à 2013.....	10
Tableau 3	Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études 2012-2013 et 2013-2014.....	10
Tableau 4	Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d'étudiants Programme d'études réglementés au premier cycle 2015-2016.....	13

## **Présentation**

Le 9 juin 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) un avis sur les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Ces orientations entraînent, à partir de l'automne 2015, un changement de tarification à l'endroit des étudiants français inscrits au premier cycle universitaire dans un établissement d'enseignement du Québec.

Les trois chapitres de cet avis sont respectivement consacrés à la présentation de la demande d'avis, à l'analyse de cette demande et à l'opinion du Comité sur les modifications annoncées.



# Chapitre 1

## Demande d'avis

Dans ce chapitre, le Comité présente successivement les changements apportés aux droits de scolarité exigés des étudiants français inscrits au premier cycle dans une université québécoise, la dérogation permettant à certains d'entre eux d'éviter d'être touchés par la hausse des droits annoncée et la mesure transitoire prévue dans l'entente de mars 2015. Soulignons par ailleurs que les étudiants français inscrits aux cycles supérieurs continueront à payer les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

### 1.1 Mesure générale

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française le 6 mars 2015<sup>1</sup> abroge et remplace (article 10) celle par échange de lettres de 1978 qui exemptait tous les citoyens français des droits de scolarité supplémentaires introduits au Québec au trimestre d'automne 1978. À compter de l'automne 2015 (article 4, paragraphe 1), les étudiants français inscrits au premier cycle devront acquitter, outre les droits de scolarité de base, les droits supplémentaires qui s'appliquent aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ).

En pratique, ces droits supplémentaires correspondent à un montant forfaitaire calculé par unité, soit 157,90 \$ par unité selon la tarification en vigueur à compter du trimestre d'automne 2015. Ainsi, un étudiant français inscrit à 30 unités au premier cycle en 2015-2016 paiera par unité les droits de base de 76,45 \$, auxquels s'ajouteront les droits supplémentaires (montant forfaitaire) de 157,90 \$, pour un montant total de 234,35 \$.

Le tableau qui suit présente les droits de scolarité qui s'appliqueront à partir de l'automne 2015 aux étudiants français inscrits au premier cycle. Ces droits sont ventilés selon le nombre d'unités.

**Tableau 1**  
**Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle**  
**2015-2016**

	<b>1 unité</b>	<b>15 unités</b>	<b>30 unités</b>
Droits de base	76,45 \$	1 146,75 \$	2 293,50 \$
Montant forfaitaire	157,90 \$	2 368,50 \$	4 737,00 \$
<b>Droits de scolarité totaux</b>	<b>234,35 \$</b>	<b>3 515,25 \$</b>	<b>7 030,50 \$</b>

1. L'accord de principe relatif à l'entente a été annoncé le 12 février 2015. Voir le communiqué de presse sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au [http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015\\_02\\_12](http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12). Le contenu de l'entente peut être consulté sur le même site au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2015-02.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

L'étudiant français qui entreprend des études universitaires de premier cycle au Québec en 2015-2016 paiera des droits totaux de 7 030,50 \$, comparativement au montant de 2 273,10 \$ exigé en 2014-2015. Il s'agit d'une hausse de 209,3 %.

## **1.2 Dérogation à la mesure générale**

L'entente de mars 2015 prévoit une dérogation (article 4, paragraphes 2 et 3) pour les étudiants français «résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon», qui continueront à bénéficier de la tarification appliquée aux résidents du Québec.

Ces étudiants français devront justifier d'une résidence principale située dans cette collectivité territoriale depuis cinq ans. L'annexe 1 de l'entente, intitulée «Modalité d'attribution des exemptions québécoises des droits de scolarité supplémentaires», stipule qu'une attestation officielle de résidence sera émise par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

## **1.3 Mesure transitoire**

En plus de la dérogation dont bénéficient les étudiants français résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'entente de mars 2015 contient une mesure transitoire qui s'applique aux étudiants français de premier cycle inscrits au Québec au trimestre d'hiver 2015. Ils pourront continuer à profiter du tarif réservé aux étudiants québécois, soit ne payer que les droits de scolarité de base, pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits (article 11 de l'entente).

Dans la documentation transmise au Comité, le ministre précise qu'il a retenu la notion de discipline d'études pour mettre en œuvre cette mesure transitoire. En conséquence, le tarif réservé aux Québécois continuera de s'appliquer aux étudiants français inscrits au premier cycle à l'hiver 2015 s'ils poursuivent en 2015-2016 leur cursus universitaire dans la même discipline. Cette interprétation autorise un changement de sanction, par exemple le passage d'un microprogramme à un baccalauréat, pourvu que ce soit dans la même discipline, ou encore un changement d'établissement si la discipline d'études est maintenue.

Enfin, deux situations particulières<sup>2</sup> permettront à des étudiants de continuer à bénéficier des droits de scolarité de base. Il s'agit du baccalauréat par cumul de certificats et de la formation préparatoire. Dans le premier cas, les étudiants français inscrits à l'hiver 2015 à un baccalauréat par cumul de certificats pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes tout en bénéficiant des droits de base. Dans le second cas, une personne inscrite dans une année préparatoire sera techniquement traitée comme inscrite à une discipline «sans objet». L'année suivant son année préparatoire, elle devra cependant choisir une discipline pour continuer à bénéficier de la tarification réservée aux étudiants québécois.

---

2. Ces situations découlent de l'interprétation de cet extrait de l'article 11 de l'entente : «... pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits».

## Chapitre 2

### **Analyse de la demande d'avis**

Dans ce chapitre, le Comité procède à l'analyse de l'entente signée par le Gouvernement du Québec et celui de la République française en mars 2015. Cette analyse est précédée de quelques rappels historiques relatant l'entente paraphée en matière d'éducation entre le Québec et la France le 27 février 1965 et celle relative aux droits de scolarité universitaires conclue par échange de lettres en mars et juin 1978.

#### **2.1 Rappels historiques**

Étant donné que l'entente de mars 2015 fait référence à l'entente-cadre de 1965 et à l'entente par échange de lettres de 1978, le Comité juge utile de rappeler les éléments significatifs de ces deux moments importants de la coopération France-Québec dans le secteur de l'éducation.

##### **2.1.1 L'entente-cadre de 1965**

L'entente de mars 2015 reconnaît qu'elle prend appui sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965. Cette entente de 1965<sup>3</sup> a permis d'instituer la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Le texte de 2015 précise que l'entente de 1965 « constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France ».

Soulignons que le programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation comporte, outre la création de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, plusieurs volets :

- l'échange de chercheurs;
- les professeurs d'université;
- le perfectionnement des professeurs québécois d'écoles normales;
- l'élaboration des programmes d'études;
- l'enseignement technique;
- l'école normale de l'enseignement technique au Québec;
- les échanges d'étudiants;
- l'équivalence des diplômes.

---

3. Le contenu de cette entente peut être consulté sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1965-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)

Le contenu de l'entente indique clairement que c'est la France qui apportait son soutien au Québec en matière d'éducation, notamment en matière de perfectionnement des professeurs, d'élaboration des programmes d'études et d'enseignement technique.

La section sur les échanges d'étudiants (article 7 de l'entente de 1965) n'aborde pas la question des droits de scolarité. Le propos est plutôt centré sur des bourses d'études accordées par la France à des étudiants québécois et par le Québec à des étudiants français. Remarquons que dans les deux cas, il est question d'une cinquantaine de bourses d'études :

Du côté français, il est indiqué que le nombre de bourses d'enseignement supérieur accordées par le Gouvernement français aux étudiants du Québec sera augmenté progressivement dans toute la mesure des possibilités financières, pour être porté à une cinquantaine. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 2.)

Le ministère de l'Éducation du Québec, pour sa part, mettra à la disposition des étudiants français de niveau de la licence une cinquantaine de bourses destinées à leur permettre de préparer, dans les universités du Québec, un diplôme d'études supérieures (maîtrise) ou un doctorat. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 3.)

Somme toute, et c'est l'aspect important à retenir dans cet avis, **l'assise des ententes franco-québécoises en matière de mobilité étudiante visait la réciprocité dans les échanges d'étudiants**. Avec le temps, cette assise a été perdue de vue, à l'exception notable des échanges interuniversitaires<sup>4</sup> de courte durée qui reposent sur la parité du nombre de participants.

#### Note sur les droits de scolarité

En 1964-1965<sup>5</sup>, les droits de scolarité québécois variaient généralement selon le programme d'études, sauf à l'Université de Sherbrooke où ils étaient tous de 485 \$. Les droits les moins élevés se trouvaient en théologie et en science de l'éducation (de 370 \$ à 485 \$, selon l'établissement), tandis que les plus élevés s'appliquaient en médecine (de 600 \$ à 710 \$), en architecture (de 500 \$ à 640 \$) et en chirurgie dentaire (entre 550 \$ et 590 \$). Les droits les plus élevés étaient concentrés à McGill et les plus faibles à Bishop's (dans peu de domaines d'études). Si l'on retient le montant de 485 \$, nous approchons sans doute du montant moyen des droits de scolarité de 1965, l'année de l'entente. En dollars de 2015, ce montant de 485 \$ équivaut à 3 685,42 \$. Ces frais scolaires représentaient probablement un frein au recrutement d'étudiants français au cours des premières années d'application de l'entente.

4. Notons que, dans cet avis, les ententes interuniversitaires de courte durée sont exclues du propos, puisque les étudiants étrangers venus dans le cadre de l'une de ces ententes demeurent inscrits à leur université d'origine dans leur pays. Il en est de même des cotuelles de thèse de doctorat entre la France et le Québec. Les ententes dont il est question dans cet avis sont les ententes intergouvernementales et celles avec des organisations internationales. Les étudiants couverts par de telles ententes s'inscrivent à un programme d'études dans un établissement universitaire québécois et sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires.
5. Les données sont tirées du rapport Parent, tome III, publié en 1966.

Lorsque les recommandations du rapport Parent sur le financement des universités ont été appliquées, les droits de scolarité ont été uniformisés à 540 \$ et gelés à ce niveau jusqu'en 1989-1990. Ils ont ensuite été haussés à partir de 1990-1991 pour se stabiliser à 1 668 \$ durant la période s'échelonnant de 1994-1995 à 2006-2007. À partir de l'automne 2007, ces droits ont progressé de 100 \$ par année pendant cinq années pour s'établir à 2 168 \$ en 2011-2012. Après quelques années d'indexation, ils atteignent, en 2014-2015, un montant de 2 273,10 \$ pour 30 unités.

En France, en 1978, les droits de scolarité étaient fixés à environ 38 \$ et ils devaient sans doute être nuls en 1965. À l'exception des grandes écoles, les droits de scolarité sont toujours peu élevés<sup>6</sup>. Ils augmentent en fonction du cycle : 189,10 € à la licence, 261,10 € au master et 396,10 € au doctorat. Ainsi, en 2014-2015, un étudiant inscrit à la licence en France paie environ 263 \$. S'il est inscrit au master, le montant est de 364 \$ et de 552 \$ au doctorat.

### 2.1.2 L'entente par échange de lettres de 1978

Jusqu'en 1977-1978, le Québec n'exigeait pas de droits de scolarité majorés aux étudiants étrangers qui poursuivaient leurs études universitaires dans un établissement québécois<sup>7</sup>. À partir de l'année suivante, les étudiants étrangers qui ne bénéficiaient pas d'une exemption devaient payer des droits de scolarité majorés établis à 1 500 \$. Il s'agissait d'une hausse de 177,8 % par rapport au montant de 540 \$.

Dès l'annonce gouvernementale de hausser les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers (27 février 1978), le consul général de France à Québec a écrit au ministre de l'Éducation (8 mars 1978) pour lui faire part de ses préoccupations relativement aux étudiants français. Il lui rappelle qu'un Français étudiant au Québec paie, en 1977-1978, environ 600 \$ par année scolaire comparativement à environ 38 \$ (171 francs) pour un Québécois fréquentant un établissement universitaire en France. Il ajoute que « cette cotisation lui donne droit au régime français de sécurité sociale, tandis qu'un étudiant français désireux de bénéficier au Québec des prestations sociales verse une cotisation supplémentaire<sup>8</sup> ».

---

6. En France, selon le site de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, les droits de scolarité sont, en 2014-2015, de 189,10 euros (263,44 \$) pour les étudiants à la licence, de 261,10 euros (363,74 \$) au master, de 396,10 euros (551,81 \$) au doctorat et de 615 euros (856,76 \$) dans les écoles d'ingénieurs. Dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, les droits de scolarité varient entre 3 000 euros (4 179,30 \$) et 10 000 euros (13 931 \$). Les montants entre parenthèses sont en dollars canadiens selon le taux de conversion en vigueur le 19 juin 2015. Source : <http://www.campusfrance.org/fr/page/le-cout-des-etudes>. (Site consulté le 20 juin 2015.)

7. Jusqu'à ce jour, la France n'impose pas de droits supplémentaires aux étudiants étrangers.

8. La correspondance entre le consul général de France, M. Marcel Beaux, et le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, peut être consultée sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-08.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

Dès le 1<sup>er</sup> juin 1978, le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, rassurait le consul général de France en lui précisant que « le ministère de l'Éducation s'était déjà engagé dans des études en vue d'élaborer une politique générale à l'égard des étudiants étrangers ». Il ajoute que la directive du ministère de l'Éducation prévoit des exemptions, dont celle qui concerne « toute personne inscrite dans un établissement universitaire québécois et venant d'un État qui a signé une entente avec le Québec en la matière ». Cette clause allait effectivement exempter les étudiants français de la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants étrangers. Enfin, le 7 août 1978, le ministre confirmait que les étudiants français inscrits à l'ordre d'enseignement collégial allaient aussi être exemptés des droits de scolarité qui allaient être exigés des étudiants étrangers<sup>9</sup>. Le ministre ajoutait que ces deux mesures d'exemption, découlant des accords de coopération franco-québécoise de 1965 (voir la section 2.1.1), avaient été déposées à la Commission permanente franco-québécoise<sup>10</sup>.

Le fait significatif à retenir, c'est que **dès l'introduction de droits de scolarité majorés à l'automne 1978, les étudiants munis d'un passeport français valide ont continué à être soumis à la politique appliquée aux étudiants québécois et canadiens<sup>11</sup> en matière de droits de scolarité**. Ils n'ont donc pas été touchés par ces droits majorés, tout comme les étudiants venant de pays avec lesquels le Québec avait signé à l'époque des ententes internationales.

#### **Note sur les ententes internationales signées par le Québec avec divers pays et organismes internationaux<sup>12</sup>**

Dès l'introduction des droits majorés imposés aux étudiants étrangers, le Québec a signé des ententes avec des pays pour exempter de ces droits supplémentaires ceux parmi leurs ressortissants – ou un nombre maximal d'entre eux - qui étaient motivés à venir étudier au Québec.

Un premier groupe d'ententes, conclues entre 1978 et 1982, concerne quatorze pays africains. Les étudiants originaires des pays signataires bénéficiaient de l'exemption des droits de scolarité majorés. Cependant, dès 1983, les ententes qui allaient être signées avec d'autres pays ou organisations internationales, de même que les ententes antérieures qui allaient être renouvelées, ont inclus des quotas d'exemptions indiquant un nombre maximal d'exemptions accordées par le Québec à un pays ou à une organisation. La priorité est accordée aux étudiants des cycles supérieurs. Par ailleurs, ajout important, les ententes prévoient qu'au moins 80 % des boursiers devaient être inscrits dans les établissements francophones.

9. Cette lettre est accessible sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)

10. Cette commission a été créée dans la foulée de l'accord signé entre la France et le Québec en 1965.

11. Des droits de scolarité majorés sont imposés aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ) depuis l'automne 1997. Malgré cette mesure, les étudiants étrangers bénéficiant d'une exemption vont continuer à payer les droits de scolarité appliqués aux résidents du Québec.

12. Cette note est tirée pour l'essentiel de la section « Évolution des orientations gouvernementales en matière de droits de scolarité des étudiants étrangers » de l'avis du CCAFE intitulé *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012* (CCAFE, 2012, p. 13-18).

De 1983 à 1990, le Québec signe un deuxième groupe d'ententes avec 39 pays : 21 pays africains (1 353 exemptions); douze pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud (265 exemptions); six pays du Moyen-Orient, de l'océan Indien et de l'Asie (190 exemptions). Les ententes signées ou renouvelées au cours des années 1990 ont pour conséquence une diminution du nombre total d'exemptions : de 1 808 à la fin des années 1980 à 1 660 à la fin des années 1990. Ces ententes font maintenant référence à des secteurs d'études prioritaires. Le quota global, incluant les organismes internationaux, est passé à 1 900 en 2002. En 2005, ce quota avait diminué à 1 375. La diminution s'est poursuivie et le quota actuel est de 955<sup>13</sup>. Il découle de 40 ententes paraphées avec 37 pays (deux ententes avec l'Allemagne et la Belgique) et une organisation internationale.

Les ressortissants français ne sont pas inclus dans le quota d'ensemble, puisqu'ils ont été considérés, jusqu'à maintenant, comme des résidents du Québec sur le plan des droits de scolarité.

Rappelons également qu'à partir de 1986, les établissements universitaires québécois ont obtenu la gestion d'un nombre d'exemptions des droits de scolarité majorés correspondant pour chaque établissement à 10 % des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Comme le soulignait le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans un avis sur l'internationalisation dans les universités québécoises, le gouvernement du Québec souhaitait que « ces exemptions soient attribuées en priorité aux étudiants internationaux de cycles supérieurs et s'inscrivent dans les ententes de mobilité déjà conclues » (CSE, 2005, p. 29). Afin de favoriser le recrutement d'étudiants étrangers admis dans les composantes en région du réseau de l'Université du Québec, le calcul des exemptions se fait, depuis 2003, en fonction du nombre d'étudiants étrangers inscrits aux trois cycles dans ces établissements.

## 2.2 Analyse de l'entente de mars 2015

Les orientations contenues dans la nouvelle entente France-Québec en éducation impliquent une perte de privilège pour les étudiants français inscrits au Québec au premier cycle universitaire. Au lieu de bénéficier du tarif réservé aux résidents du Québec, ces étudiants seront dorénavant soumis au tarif exigé des Canadiens non résidents du Québec (CNRQ). La conséquence première de ce nouveau statut se fera sentir sur la facture à payer. L'entente prévoit que les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon continueront à payer les mêmes droits que les résidents du Québec, pourvu qu'ils prouvent qu'ils y ont leur résidence permanente depuis au moins cinq ans. Seul un petit nombre de personnes bénéficieront de cette exemption.

---

13. Voir le tableau « Liste des pays et organisation internationale à qui le gouvernement du Québec accorde des exemptions du montant forfaitaire », accessible sur le site du Ministère : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Commun/Etudes\\_a\\_u\\_quebec/PaysQuotasExemptionsMontantForfaitaire2012\\_.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Etudes_a_u_quebec/PaysQuotasExemptionsMontantForfaitaire2012_.pdf).

Avant d'examiner les changements découlant de l'entente, le Comité présente quelques données sur l'évolution de l'effectif d'étudiants français inscrits dans les établissements universitaires québécois. De 1988 à 2000 (CCAFE, 2002), le nombre d'étudiants français a connu une progression remarquable, passant de 912 à 4 362, soit une augmentation de 378 % au cours de la période. Cette croissance s'est poursuivie par la suite de manière moins spectaculaire, mais à un rythme beaucoup plus rapide que celui observé chez l'ensemble des autres étudiants étrangers, comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 2**  
**Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités**  
**dans les établissements universitaires du Québec**  
**de 2001 à 2013**

	<b>2001</b>	<b>2013</b>	<b>% d'augmentation</b>
Étudiants français	4 645	12 495	169,0 %
Étudiants d'autres nationalités	12 731	20 283	59,3 %
Tous les étudiants étrangers	17 376	32 778	88,6 %

Source : Tremblay et Roy, 2014.

L'effectif atteint près de 12 500 étudiants à l'automne 2013. C'est au moins 10 fois plus que le nombre de Québécois qui poursuivent des études universitaires en France<sup>14</sup>. La progression de l'effectif français tient notamment à l'exemption des droits supplémentaires dont bénéficient les détenteurs de passeport français, mais aussi aux efforts de recrutement des établissements.

Selon les données de l'automne 2012 et de l'automne 2013, les étudiants français sont majoritairement inscrits au 1<sup>er</sup> cycle et c'est dans ce cycle que la croissance est la plus forte.

**Tableau 3**  
**Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études**  
**2012-2013 et 2013-2014**

	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>% d'augmentation</b>
1 <sup>er</sup> cycle	6 278,7	7 066,8	12,6 %
2 <sup>e</sup> cycle	1 622,3	1 767,6	9,0 %
3 <sup>e</sup> cycle	749,5	780,4	4,1 %
<b>Total</b>	<b>8 650,5</b>	<b>9 614,8</b>	<b>11,1 %</b>

Source : MESRS.

Note : données en EETP (étudiants en équivalence au temps plein).

14. Le Ministère ne dispose pas de données précises sur le sujet, mais le nombre de Québécois poursuivant des études universitaires en France plafonnerait depuis plusieurs années autour de 1 000 à 1 200. Nous savons par ailleurs qu'en 2012-2013, 138 résidents du Québec ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses pour des études en France. La valeur de cette aide financière est de 1,4 M\$ (Statistiques sur l'aide financière aux études – Rapport 2012-2013).

En 2013-2014<sup>15</sup>, 76,8 % des étudiants français inscrits au premier cycle fréquentent un établissement francophone, les autres, 23,2 %, un établissement anglophone, tandis que les pourcentages respectifs sont de 95,1 % et de 4,9 % aux cycles supérieurs. Enfin, pour la même année scolaire, les familles disciplinaires les plus populaires au premier cycle chez ces étudiants sont les sciences humaines et sociales (2 172,0 EETP), l'administration (1 223,0 EETP) et le génie (796,6 EETP).

### 2.2.1 Sur la hausse annoncée

#### *Rappel de la structure tarifaire des droits de scolarité universitaires au Québec<sup>16</sup>*

Les droits de scolarité exigés au Québec se différencient selon le statut de résidence. Trois statuts sont possibles :

- Résidents du Québec (ou considérés comme tels);
- Canadiens et résidents permanents qui ne sont pas résidents du Québec (CNRQ);
- Étudiants étrangers (qui ne sont pas citoyens ou résidents permanents du Canada).

Les droits de scolarité les moins élevés, les droits de base, sont réservés aux résidents du Québec et à ceux qui sont considérés comme tels. Les autres paient des droits supplémentaires (montant forfaitaire) qui s'ajoutent aux droits de base. Les droits supplémentaires exigés des Canadiens sont inférieurs à ceux imposés aux étudiants étrangers. Les premiers sont comparables aux droits moyens exigés dans les autres provinces canadiennes, tandis que ceux imposés aux étudiants étrangers visent à couvrir le plus possible les coûts de formation (subvention gouvernementale) tout en demeurant concurrentiels.

En matière de droits de scolarité, les étudiants étrangers venus étudier au Québec se situent dans l'une des deux catégories suivantes :

- les étudiants soumis aux droits supplémentaires;
- les exemptés des droits supplémentaires.

Les exemptés, que ce soit en vertu d'une entente internationale signée par le Québec ou grâce à une forme ou l'autre d'exemption<sup>17</sup>, paient les droits de scolarité des résidents du Québec. En 2012-2013, 49 % des étudiants étrangers bénéficiaient d'une exemption, comparativement à 44 % en 2008-2009. L'augmentation du pourcentage s'explique par la hausse constante de l'effectif d'étudiants français, qui représente environ 70 % des étudiants étrangers exemptés. Depuis 2001, le taux annuel moyen de croissance de cet effectif est de 8,5 %.

---

15. Données en EETP. L'équivalence au temps plein correspond à 30 unités par année scolaire. Les statistiques présentées en EETP ne correspondent pas à celles basées sur le nombre de personnes, puisque tous les étudiants n'ont pas un régime d'études à temps plein.

16. Pour une présentation détaillée, voir CCAFE, 2012.

17. Les exemptions accordées sont énumérées dans le document *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*.

Les étudiants soumis au montant forfaitaire peuvent être inscrits dans un programme d'études dont les droits sont réglementés ou déréglementés. Les droits réglementés comprennent les droits de base auxquels s'ajoutent un montant forfaitaire qui varie selon le cycle et, au premier cycle, selon deux catégories de programmes d'études, les plus coûteux et les autres. Dans les programmes déréglementés, tous au premier cycle, les droits de scolarité sont fixés par les établissements.

### *Une hausse importante et soudaine*

La hausse annoncée pour les étudiants français qui entreprendront leurs études universitaires au Québec à l'automne 2015 est à la fois importante (209 % par rapport à 2014-2015) et soudaine, puisque l'entente a été signée en mars 2015, soit après la période d'admission dans les établissements universitaires.

Selon les données les plus récentes disponibles, il y avait 8 693 étudiants français inscrits au premier cycle à l'automne 2013<sup>18</sup>. Il est plausible que ce nombre soit plus élevé en 2014-2015. Prenons le nombre dont nous disposons et postulons qu'il représente, à terme, le bassin des étudiants visés. Ces étudiants paieront les droits des étudiants CNRQ, soit les droits de base, 76,45 \$ par unité, plus un montant forfaitaire de 157,90 \$ par unité. Au total, pour 30 unités, la facture annuelle sera de 7 030,50 \$, au lieu de 2 293 \$ selon la tarification en vigueur en 2015-2016. L'écart est donc de 4 737 \$ entre ces deux tarifs.

L'économie potentielle pour le gouvernement, selon le Ministère, serait de l'ordre de 10 M\$ en 2015-2016, puisque la plupart des étudiants inscrits à l'hiver 2015 seront exemptés du montant forfaitaire pour la durée prévue de leurs études. Dans quelques années, lorsque tous les Français inscrits au premier cycle dans les universités québécoises paieront les droits des CNRQ, l'économie récurrente sera plus substantielle, de l'ordre de 30 M\$. Il s'agit de prévisions conservatrices. Pour donner un ordre de grandeur, la valeur estimée de l'ensemble des exemptions accordées par le Québec en 2012-2013 était de 135,9 M\$, dont 100 M\$ pour le volet « entente internationale »<sup>19</sup> (Tremblay et Roy, 2014, p. 93). Par ailleurs, si la majoration a des effets négatifs sur le recrutement, ces sommes pourraient être inférieures. Les opinions sont partagées à ce sujet : certains établissements anticipent une baisse de fréquentation alors que d'autres estiment qu'il n'y aura pas d'incidence sur le niveau d'inscription.

Le projet soumis au Comité ne prévoit pas de mécanisme de suivi de l'entente qui s'attarderait à l'évolution de l'effectif d'étudiants français au premier cycle. Pourtant, il est fort possible que la hausse annoncée entraîne une baisse du recrutement d'étudiants français au premier cycle et que

- 
18. Il s'agit de données provisoires. Voir les statistiques publiées sur le site du Ministère : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces\\_info/Statistiques/Etudiants\\_internationaux\\_universitaire/Etudiants\\_intenationaux\\_Universitaire\\_2013.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf).
19. Les autres volets sont les suivants : cotuelles de thèses de doctorat (1 M\$), quotas des universités (13,9 M\$), programmes d'échanges (12,1 M\$), boursiers du Québec (0,4 M\$), activités en langue et littérature françaises (4,5 M\$), agents diplomatiques (1,1 M\$), demandes de résidence permanente (0,3 M\$), permis de travail temporaire (1 M\$), réfugiés avec certificat de sélection du Québec (0,8 M\$) et autres (0,2 M\$).

cette baisse affecte plus particulièrement les établissements francophones, notamment certains en région.

***La tarification canadienne : un rabais qui demeure intéressant***

La tarification qui s’appliquera aux étudiants français du premier cycle leur confère un statut particulier, puisqu’ils paient les mêmes droits que les citoyens canadiens des autres provinces et territoires. Ils sont aussi exemptés des droits supplémentaires au 2<sup>e</sup> cycle, ce qui n’est pas le cas des étudiants CNRQ. De plus, ces deux populations étudiantes paient les droits des résidents du Québec au troisième cycle.

Les étudiants CNRQ et les étudiants étrangers soumis aux droits supplémentaires paient les droits de base auxquels s’ajoute un montant forfaitaire. En 2015-2016, le montant forfaitaire unique auquel les CNRQ et les étudiants français au premier cycle seront assujettis est de 157,90 \$ par unité, tandis que les autres étudiants étrangers non exemptés débourseront 447,12 \$ par unité s’ils sont inscrits dans des programmes de familles disciplinaires dites légères, ou 508,37 \$ dans des programmes de familles disciplinaires dites lourdes.

Le tableau 4 permet de comparer les droits de scolarité totaux exigés en 2015-2016 selon les catégories d’étudiants au premier cycle universitaire, de même que les écarts observés par rapport aux droits des résidents du Québec.

**Tableau 4  
Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d’étudiants  
Programme d’études réglementés au premier cycle  
2015-2016**

Catégorie d’étudiants	Droits totaux	Écart en \$ par rapport aux RQ
Résidents du Québec (RQ) et exemptés des droits supplémentaires	2 293,50 \$	
Étudiants CNRQ et étudiants français non exemptés	7 030,50 \$	4 737,00 \$
Étudiants étrangers non exemptés des familles disciplinaires légères	15 706,70 \$	13 413,20 \$
Étudiants non exemptés des familles disciplinaires lourdes	17 544,60 \$	15 251,10 \$

En somme, les étudiants français soumis aux droits supplémentaires paieront une facture plus élevée de 4 737 \$ (206,5 %) par rapport aux résidents du Québec et aux étudiants exemptés, mais un montant inférieur à celui imposé aux autres étudiants étrangers inscrits dans les programmes d’études des familles disciplinaires légères ou lourdes, où le montant de la réduction atteindra respectivement 8 676,20 \$ et 10 514,10 \$. Les écarts seront encore plus importants par rapport aux étudiants étrangers inscrits dans les programmes d’études déréglementés.

**2.2.2 Sur le mécanisme transitoire**

La nouvelle entente inclut une clause d’antériorité pour les étudiants français du premier cycle universitaire inscrits au trimestre d’hiver, dans la mesure où ils poursuivent leurs études dans la même discipline. Les modalités d’application permettent une certaine souplesse administrative

puisque les inscrits à un microprogramme pourront s'inscrire à un baccalauréat à l'automne 2015, pourvu que ce soit dans la même discipline, tout en continuant à payer les droits des résidents du Québec. Il en est de même pour les étudiants inscrits à un baccalauréat par cumul de certificats, qui pourront étudier dans plus d'une discipline. Enfin, les étudiants inscrits dans une année préparatoire pourront aussi être exemptés des droits supplémentaires, pourvu qu'ils s'inscrivent dans une discipline.

La plupart des inscrits de l'hiver 2015 devraient continuer à bénéficier de l'exemption, mais certains pourraient perdre ce privilège, notamment ceux qui, à l'automne 2015, seront inscrits dans un programme d'études n'appartenant pas à la discipline initiale.

## Chapitre 3

### Avis du Comité

Dans ce chapitre, le Comité formule son avis sur les orientations gouvernementales qui lui ont été soumises relativement aux droits de scolarité des étudiants français. Il aborde successivement la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants français inscrits au premier cycle, les exclusions à cette hausse et la mesure transitoire qui permet, sous certaines conditions, d'exempter des droits majorés les étudiants français qui étaient inscrits dans un établissement universitaire au Québec au trimestre d'hiver 2015. Le Comité formule deux recommandations.

*D'entrée de jeu, le Comité souligne qu'il a reçu la demande d'avis le 9 juin alors que l'entente a été signée le 6 mars 2015. Dans ces conditions, il est difficile de profiter de l'expertise de ses membres puisqu'il est consulté au moment où le Ministère et les universités conviennent des modalités précises de son application, notamment celles relatives à la mesure transitoire.*

*Il aurait été plus productif de consulter le Comité bien avant le 9 juin.*

#### **3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle**

##### *Une hausse importante et soudaine qui aurait pu être différée d'un an*

Lorsqu'il est question d'augmenter des droits de scolarité, en particulier des droits qui s'appliquent aux étudiants qui ne sont pas résidents du Québec, le Comité retient comme **critère principal la prévisibilité des coûts**, c'est-à-dire la possibilité pour les étudiants de connaître à l'avance la facture globale qu'ils auront à payer à l'établissement universitaire, soit les droits de scolarité et les autres frais, en particulier ceux qui sont obligatoires. Dans le cas des étudiants étrangers qui planifient un séjour d'études de trois ans ou plus, il est essentiel de disposer de ces informations avant de présenter une demande d'admission.

En s'appuyant sur un avis du Conseil des universités relativement aux étudiants étrangers (Conseil des universités, 1992), le Comité a repris à son compte le principe selon lequel il fallait **éviter les hausses importantes et soudaines des droits de scolarité puisqu'elles affectent directement la prévisibilité des coûts**. Il l'a rappelé dans des avis de 2011 (CCAFE, 2011) et de 2012 (CCAFE, 2012). Étant donné que l'entente France-Québec a été signée en mars 2015 et que la hausse a été annoncée plus tard, toutes les conditions sont ici réunies pour qualifier cette hausse de soudaine et importante. Elle est en effet soudaine pour des gens qui ont entrepris bien avant mars 2015 les démarches requises pour venir étudier au Québec à l'automne 2015. De plus, une augmentation de 209,3 % par rapport à l'année précédente peut certes être qualifiée d'importante. Rappelons que lors de l'introduction, à l'automne 1978, des droits de scolarité différenciés

appliqués aux étudiants étrangers, l'augmentation avait été de 177,8 % par rapport à l'année précédente, une hausse moins substantielle que celle dont il est question dans cet avis.

Même si le gouvernement a annoncé au préalable son intention de revoir la tarification imposée aux étudiants français, il est fort probable que cette information n'ait pas été connue de nombreux candidats français qui ont soumis leur demande d'admission avant la fin de 2014. Dans ces conditions, les étudiants français<sup>20</sup> qui entreprendront des études universitaires de premier cycle au Québec à l'automne 2015 s'attendaient fort probablement à payer les droits de scolarité des résidents du Québec tout au long de leurs études universitaires, comme c'est le cas depuis l'introduction des droits majorés en 1978.

Or, l'entente de mars 2015 change la donne : pour 30 unités, ces étudiants paieront des droits de scolarité de 7 030,50 \$ comparativement à 2 273,10 \$, une différence appréciable de 4 737 \$ pour une année. Pour des études de trois ans, il s'agit d'un ajout de 14 211 \$ et pour un programme d'études de quatre ans, l'écart passe à 18 948 \$. Le cadre budgétaire de plusieurs étudiants a certes été remis en question.

Si les signataires de l'entente avaient voulu neutraliser le caractère soudain de la hausse des droits de scolarité et ses conséquences négatives pour les étudiants qui avaient planifié leur séjour au Québec en pensant payer les droits des résidents du Québec, ils auraient pu convenir d'appliquer l'augmentation à partir de l'année scolaire 2016-2017. La majoration serait tout aussi importante, mais les étudiants visés auraient eu le temps d'explorer des options d'études différentes.

- *Étant donné l'importance que le Comité accorde à la prévisibilité des coûts lorsqu'il est question de planifier un projet d'études, par exemple un séjour d'études à l'étranger;*
- *Étant donné que la hausse annoncée est soudaine et importante, et qu'elle affectera le cadre budgétaire établi par les étudiants visés par cette hausse;*

**Le Comité recommande de différer l'application de l'entente d'un an et de commencer à l'appliquer à l'automne 2016.**

Enfin, le Comité reconnaît que l'entente accorde aux étudiants français inscrits au premier cycle un statut particulier par rapport aux autres étudiants étrangers soumis au montant forfaitaire, puisqu'ils paieront les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens non résidents du Québec. La réduction demeure importante (de 8 676 \$ à 10 514 \$) dans les programmes d'études réglementés, et plus encore dans ceux qui sont déréglementés.

---

20. À l'exception des étudiants qui bénéficient de la « dérogation Saint-Pierre-et-Miquelon » et de ceux qui bénéficient d'une bourse d'exemption (diplomatique, organisme international, bourse accordée par l'établissement, etc.).

### 3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité

Le Comité tient à rappeler que l'entente de mars 2015 exclut des droits supplémentaires l'ensemble des étudiants français inscrits au Québec aux cycles supérieurs. De plus, les étudiants français qui sont des résidents permanents de Saint-Pierre-et-Miquelon (6 EETP en 2013) ne paieront pas de droits majorés au premier cycle.

Sur la base des données de l'automne 2013, environ 30 % des étudiants français inscrits au Québec continueront à profiter, dans quelques années<sup>21</sup>, de cette exemption des droits majorés et paieront les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

### 3.3 Sur la mesure transitoire

Le Comité **accueille favorablement l'insertion dans l'entente d'une mesure transitoire** qui permet aux étudiants français inscrits dans un établissement québécois à l'hiver 2015 de poursuivre, sous certaines conditions, leurs études universitaires tout en bénéficiant de la tarification des résidents du Québec.

Dans l'entente, le libellé retenu pour présenter cette exemption est le suivant :

« Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois [...] continuent d'y [aux droits de scolarité des résidents du Québec] être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits. » (Voir l'entente de mars 2015, section « Mesures transitoires »)

L'identification des étudiants français visés par l'exemption se fait d'abord par leur inscription au trimestre d'hiver 2015. Quant à la durée de l'exemption, elle correspond à « la durée du programme dans lequel ils sont inscrits ». Pour accorder l'exemption, le Ministère a ensuite introduit le critère « discipline d'études ». Ainsi, les étudiants qui poursuivront leurs études dans la même discipline continueront à bénéficier de l'exemption des droits supplémentaires. Si la discipline demeure la même, un changement d'établissement ou même un changement de programme d'études (par exemple, de microprogramme à baccalauréat) ne remettront pas en cause l'exemption. Un étudiant en année préparatoire conservera aussi son privilège, mais il devra choisir sa discipline d'études au terme de cette année. Enfin, l'inscription à un programme de baccalauréat par cumul de certificats donnera aussi accès à la mesure transitoire.

Toutefois, le critère de la discipline d'études peut exclure de l'exemption certains étudiants français inscrits à l'hiver 2015, notamment ceux qui ont présenté une demande de changement de programmes d'études qui entraîne un changement de discipline, par exemple un programme d'études en sociologie remplacé par un programme en anthropologie.

---

21. Lorsque tous les étudiants français de premier cycle ne bénéficieront plus de la mesure transitoire.

Selon le Comité, le fait de recourir à une clause d'antériorité s'avère essentiel dans le contexte d'une entente qui limite le privilège accordé auparavant à l'autre partie. Il rappelle que lors de l'introduction, à l'automne 1997, des droits supplémentaires imposés aux étudiants CNRQ inscrits dans les établissements universitaires québécois, le gouvernement n'avait pas appliqué de clause d'antériorité. En revanche, lorsqu'il a imposé pour la première fois, à l'automne 2000, des droits supplémentaires aux étudiants CNRQ inscrits à l'enseignement collégial, il a opté pour une clause d'antériorité élargie permettant à ceux qui avaient entrepris des études collégiales au Québec de les terminer dans les mêmes conditions, ce qui avait pour effet de les exclure des droits majorés.

Le Comité s'interroge sur la pertinence pour le Ministère d'utiliser le critère de la discipline d'études. Les programmes d'études universitaires, ou du moins une partie croissante d'entre eux, ne sont plus nécessairement centrés sur une discipline principale. Par exemple, un étudiant qui suit un cheminement scolaire de type « majeure » dans une discipline et de type « mineure » dans une autre pourra, après avoir suivi quelques cours, opter pour des études plus poussées (par exemple un baccalauréat) dans la discipline de sa mineure.

- *Étant donné les effets négatifs que peut entraîner une interprétation centrée sur la notion de discipline pour certains étudiants;*
- *Étant donné que la mesure transitoire devrait permettre au plus grand nombre d'étudiants français inscrits à l'hiver 2015 de poursuivre leurs études de premier cycle au Québec dans les conditions qu'ils ont connues;*

**Le Comité recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'interpréter le plus largement possible l'entente de mars 2015 et de s'assurer que les étudiants français inscrits au premier cycle universitaire à l'hiver 2015 continuent à payer les droits de scolarité des résidents du Québec.**

## Bibliographie

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2002). *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004. Un nouveau plafond de 4 % pour l'indexation des droits supplémentaires des étudiants étrangers*, Sainte-Foy, CCAFE, 51 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2005). *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*, Sainte-Foy, CCAFE, 53 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2011). *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études – 2012-2013 à 2016-2017*, Québec, CCAFE, 86 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012). *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012*, Québec, CCAFE, 59 p.

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1966). *Rapport Parent*, Québec, Éditeur officiel, *L'administration de l'enseignement*, tome III, suite, 249 p.

Conseil des universités (1992). *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises* ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Sainte-Foy, Conseil des universités, 156 p. plus annexes.

Conseil supérieur de l'éducation (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Sainte-Foy, CSE, 104 p.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (2015, 12 février). *Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire – Le Québec et la France annoncent la conclusion d'un accord de principe*, communiqué de presse, [http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015\\_02\\_12](http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12).

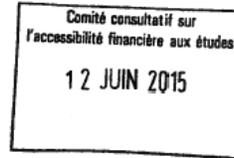
Tremblay, H. P., et P. Roy (2014). *Pour une réforme du financement des universités québécoises. Rapport final du chantier sur le politique de financement des universités*. Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 208 p.



## **Annexe 1**

**Lettre du ministre de l'Éducation,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**





Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin  
Président  
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

... 2

Québec  
1035, rue De La chevrotiere, 16<sup>e</sup> etage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 644-0664  
Telecopieur : 418 646.7551  
ministre@education.gouv.qc.ca

Montreal  
600, rue Fullum, 9<sup>e</sup> etage  
Montreal (Quebec) H2K 4L1  
Téléphone : 514 873.4792  
Telecopieur : 514 873.1082

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

p. j. 1

## **Annexe 2**

**Document accompagnant la lettre du ministre**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

### Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

#### Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1<sup>er</sup> cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1<sup>er</sup> cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

#### Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1<sup>er</sup> cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumul de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

#### **Autre considération**

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.

## Membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

### Président

---

#### **Pierre Grondin**

Directeur des affaires étudiantes, des services communautaires et du développement institutionnel  
Cégep de Drummondville

### Membres

---

#### **Denis Bussières**

Professeur, Département des sciences fondamentales  
Université du Québec à Chicoutimi

#### **Real Del Degan**

Directeur à la gestion académique  
Université McGill

#### **Gilles Duchesne**

Étudiant à l'éducation permanente  
Université du Québec à Trois-Rivières

#### **Marc-André Legault**

Étudiant au deuxième cycle  
École Polytechnique de Montréal

#### **Raymond Lesage**

Sous-ministre adjoint  
Aide financière aux études et relations extérieures  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

#### **Francis Marier**

Étudiant au premier cycle  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

#### **Carole Martel**

Directrice à la vie étudiante  
Cégep Lionel Groulx

#### **Juliette Perri**

Agente de recherche et de planification  
Services à la vie étudiante – Centre des services d'accueil et de soutien socio-économique  
Université du Québec à Montréal

#### **Stéphan Tobin**

Directeur des dossiers universitaires  
Registrariat  
Université du Québec à Montréal

#### **Yves Trudeau**

Gestionnaire administratif d'établissement  
Centre de formation professionnelle  
Commission scolaire des Patriotes

### Secrétaire

---

#### **Diane Bonneville**



## Dernières publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

<p>Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités 2015-2016 (avril 2015).....</p> <p>Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2015-2016 (mars 2015)..... <b>55-8500</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2014-2015 (mai 2014)..... <b>50-1133</b></p> <p>Droits de scolarité des étudiants étrangers et canadiens à l'enseignement collégial 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (mai 2014)..... <b>50-1132</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études (septembre 2013)..... <b>50-1131</b></p> <p>Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers (juin 2013)..... <b>50-1130</b></p> <p>Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire (mai 2013)..... <b>50-1129</b></p> <p>Droits de scolarité à l'enseignement universitaire des étudiants québécois, canadiens et étrangers (novembre 2012)..... <b>50-1128</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité des étudiants canadiens et des étudiants étrangers à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire (septembre 2012)..... <b>50-1127</b></p> <p>Étalement des hausses des droits de scolarité de 2012-2013 à 2018-2019 et modifications à l'aide financière aux études (juillet 2012)..... <b>50-1126</b></p> <p>Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités (avril 2012)..... <b>50-1125</b></p> <p>Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université 2011-2012 (février 2012)..... <b>50-1124</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017 (septembre 2011)..... <b>50-1123</b></p>	<p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2011-2012 (septembre 2011)..... <b>50-1122</b></p> <p>Modification au Règlement sur l'aide financière aux études touchant les pensions alimentaires pour enfants (juin 2011)..... <b>50-1121</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011 (septembre 2010)..... <b>50-1120</b></p> <p>Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires (janvier 2010)..... <b>50-1119</b></p> <p>Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation (novembre 2009)..... <b>50-1118</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010 (septembre 2009)..... <b>50-1117</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012 (septembre 2009)..... <b>50-1116</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial (avril 2009)..... <b>50-1115</b></p> <p>Mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études (octobre 2008)..... <b>50-1114</b></p> <p>Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle (août 2008)..... <b>50-1113</b></p> <p>Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications (juillet 2008)..... <b>50-1112</b></p> <p>L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises (avril 2008)..... <b>50-1111</b></p> <p>Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études (août 2007)..... <b>50-1110</b></p>
---	---



Vous pouvez consulter le présent avis  
sur le site Web du Comité au  
**[www.ccafe.gouv.qc.ca](http://www.ccafe.gouv.qc.ca)**.

Vous pouvez aussi en demander un exemplaire  
**par téléphone** au  
**418 644-3468**, poste 3972, ou  
**par courrier électronique** à  
[diane.bonneville@ccafe.gouv.qc.ca](mailto:diane.bonneville@ccafe.gouv.qc.ca).

Édité par le Comité consultatif sur l'accessibilité  
financière aux études  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**55-8501**



Comité consultatif  
sur l'accessibilité  
financière aux études

Québec 

[ccafe.gouv.qc.ca](http://ccafe.gouv.qc.ca)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaire et collégial.

---

**RÉPONSE**

Voir fiche 6.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

---

**RÉPONSE**

Aucun document, avis, note, analyse, rapport, étude et rencontre n'ont été réalisés ou tenue en lien avec l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le Ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UOAM avait violé la Loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».

---

**RÉPONSE**

La ministre a donné à la sous-ministre un mandat visant à mettre en place un processus qui permettra au Ministère d'être informé en tout temps des politiques et des pratiques des universités relatives à la rémunération globale des membres de leur personnel de direction supérieure, et, éventuellement, d'établir un cadre normatif en ces matières, afin de prévenir des problèmes d'interprétation des encadrements applicables ainsi que d'éviter des excès peu compatibles avec une gestion responsable des fonds publics.

La première mesure entreprise par le Ministère pour actualiser ce mandat a été de demander à toutes les universités l'ensemble de la documentation pertinente à la rémunération et aux conditions de travail de leur personnel de direction supérieure, tant leurs politiques, résolutions et règles salariales à cet égard, que leurs modalités d'application. L'analyse de la documentation qui sera obtenue permettra de dresser l'état des lieux, d'identifier, le cas échéant, les éléments pouvant se révéler problématiques et les solutions appropriées.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.

---

**RÉPONSE**

Le Secteur de l'enseignement supérieur ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

---

**RÉPONSE**

Le Secteur de l'enseignement supérieur ne détient pas ces informations.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 8 M\$ est annoncée pour trois ans pour accroître l'efficacité des réseaux de l'éducation par des pratiques innovantes. De cette somme, 2 M\$ serviront à former les administrateurs des commissions scolaires et des cégeps pour assurer une saine gouvernance des établissements. Les 6 M\$ restants serviront à accroître la synergie entre les établissements collégiaux et universitaires par des arrimages stratégiques.

L'attribution des sommes et leurs bénéficiaires n'ont pas encore été déterminés.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelles et l'adéquation formation-emploi » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 10 M\$ en 2016-2017, puis de 8 M\$ à compter de 2017-2018, est annoncée pour renforcer le maillage du milieu socioéconomique avec les établissements d'éducation.

L'attribution des sommes et leurs bénéficiaires n'ont pas encore été déterminés.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiés à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 5 M\$ en 2016-2017, puis de 4 M\$ à compter de 2017-2018, est annoncée pour favoriser la mobilité étudiante à l'enseignement supérieur.

L'attribution des sommes et leurs bénéficiaires n'ont pas encore été déterminés.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignements ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 4 M\$ en 2016-2017, puis de 6 M\$ pour les deux années suivantes, est annoncée pour appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

L'attribution des sommes et leurs bénéficiaires n'ont pas encore été déterminés.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2016-2017. Inclure la liste précise des organismes, programmes, institutions d'enseignement ou ministères qui bénéficieront des crédits alloués.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du Budget 2016-2017, une somme annuelle de 25 M\$ est annoncée pour trois ans pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement supérieur. De cette somme, 3 M\$ viennent bonifier l'aide pour les étudiants ayant des besoins particuliers.

L'attribution des sommes et leurs bénéficiaires n'ont pas encore été déterminés.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de tout document, note, rapport, état de situation concernant le salaire des recteurs et la tenue d'un comité indépendant.

---

**RÉPONSE**

Les traitements des recteurs sont présentés dans les états de traitements annuels requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ces documents font chaque année l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Les derniers qui ont été reçus concernaient l'année universitaire 2014-2015. Le tableau suivant contient les données les plus récentes transmises par les établissements :

Établissement universitaire	Salaire de base
Université Bishop's	278 683
Université Concordia	369 620
Université Laval	326 486
Université McGill	403 800
Université de Montréal	411 910
HEC Montréal	268 087
École Polytechnique de Montréal	245 348
Université de Sherbrooke	297 955
Université du Québec (siège social)	204 582
Université du Québec à Chicoutimi	184 125
Université du Québec à Montréal	194 353
Université du Québec en Outaouais	173 895
Université du Québec à Rimouski	173 895
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	163 662
Université du Québec à Trois-Rivières	184 125
École nationale d'administration publique	163 664
École de technologie supérieure	184 123
Institut national de la recherche scientifique	184 123
Télé-université	163 665

Source : États du traitement 2014-2015

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Copie des décisions prises par le ministre en vertu de la règle budgétaire « Encadrement de la rémunération globale et conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure » et ce, par année depuis le 23 avril 2014. Nombre de demandes acceptées et nombre de demandes refusées.

**RÉPONSE**

5 février 2015 : Lettre du ministre Yves Bolduc au président du conseil d'administration de l'Université Laval :

- refusant la bonification des conditions salariales des hauts dirigeants de l'Université, lorsqu'au terme de leur mandat, ils demeurent au service de l'établissement pour occuper un poste normalement moins rémunéré;
- demandant au conseil d'administration d'annuler sa décision du 26 novembre 2014 visant à bonifier les conditions salariales d'après mandat des hauts dirigeants.

27 avril 2015 : Lettre du ministre François Blais au président du conseil d'administration de la Télé-université autorisant la modification de la structure salariale applicable aux cadres supérieurs de l'établissement, afin de réduire le taux maximum de leur échelle salariale et ainsi, de ramener ce taux à 90 % de celui du chef d'établissement, en conformité avec les règles généralement appliquées à l'Université du Québec.

16 novembre 2015 : Lettre du ministre François Blais au président du conseil d'administration de l'Université Laval :

- reconfirmant la décision de son prédécesseur de refuser la bonification des conditions salariales des hauts dirigeants de l'Université (voir lettre du 5 février);
- précisant qu'à défaut d'annuler ces bonifications, une partie de la subvention sera retenue.

Note : Une retenue de 1 394 442 \$ sur le versement de décembre 2015 de la subvention de fonctionnement à l'Université Laval a été effectuée, en application de la décision du ministre. Ce montant pourrait être retourné à l'Université si elle annulait les modifications adoptées le 26 novembre 2014.

Par ailleurs, le Ministère a reçu trois demandes de modification de la rémunération de cadres supérieurs, lesquelles sont à l'étude présentement :

- La première concerne une modification de la structure salariale applicable aux cadres supérieurs de l'Université McGill afin d'y inclure formellement des planchers et des plafonds de salaire pour chacun des niveaux de cadres concernés.
- La seconde concerne la structure salariale des cadres de l'École de technologie supérieure que l'établissement voudrait repositionner en fonction du salaire autorisé pour le directeur général de l'établissement et de celui des autres cadres d'un niveau inférieur.
- La troisième concerne l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dont la demande vise à faire approuver le versement à ses cadres supérieurs d'une prime annuelle correspondant à 5 % de leur salaire (prime multi-site), afin de reconnaître les conditions de travail difficiles qui leur sont imposées par la dispersion géographique des centres de l'INRS et les déplacements longs et fréquents qu'impliquent leurs fonctions.



Québec, le 5 février 2015

Monsieur John Porter  
Président du conseil d'administration  
Université Laval  
2325, rue de l'Université  
Québec (Québec) G1V 0A6



1964-2014

Monsieur le Président,

Je vous ai fait part par lettre, le 4 décembre dernier, du fait que j'aurais dû être préalablement saisi des intentions qui ont donné lieu à la décision du 26 novembre 2014 du conseil d'administration de l'Université Laval à l'effet d'adopter de nouvelles dispositions concernant les conditions salariales applicables aux membres du personnel de la haute direction de l'établissement lorsque, à la fin de leur mandat, ils demeurent à son emploi dans une autre fonction.

En effet, en vertu de la règle 5.11 des règles budgétaires applicables aux universités pour l'année 2014-2015, tout projet d'adoption ou de modification d'une politique, d'un règlement ou d'une disposition particulière concernant la rémunération et les conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure d'une université doit être soumis au préalable à mon approbation.

Je vous demandais dans cette perspective, toujours dans la lettre du 4 décembre, de régulariser la situation et, en conséquence, de soumettre à mon approbation les modifications ainsi adoptées par le conseil d'administration de l'Université.

Votre première réponse m'est parvenue le 18 décembre par une lettre dans laquelle, d'une part, vous me livriez alors un certain nombre d'informations, toutefois insuffisantes pour que le Ministère puisse procéder à une analyse adéquate, et,

...2

d'autre part, vous référiez à un avis juridique, produit à la demande de l'Université Laval, qui concluait en substance que les modifications apportées au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman* ne requerraient pas mon approbation parce que ce même règlement n'avait pas été approuvé initialement par le ministre responsable.

Après analyse, le Ministère est resté d'avis que les modifications à ce règlement auraient dû être soumises préalablement à mon approbation. Il demandait au vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval, le 15 janvier dernier, afin de compléter l'analyse du dossier en vue d'une décision ministérielle, de faire parvenir les informations suivantes :

- la version intégrale, incluant les annexes, du *Règlement de l'Université Laval sur les conditions de travail du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman*, en vigueur avant le 26 novembre 2014;
- le texte officiel des modifications apportées au Règlement à compter de cette date;
- les comparaisons avec les autres universités utilisées, le cas échéant, par l'Université en appui à cette décision.

Le Ministère a été informé le 23 janvier dernier que cette requête vous avait été soumise. C'est ainsi que vous m'avez transmis le 30 janvier l'essentiel de ces documents, à savoir la version intégrale du règlement concerné en vigueur avant le 26 novembre 2014, les modifications apportées depuis ainsi que la version intégrale du nouveau règlement ainsi amendé, et ce, à la suite des modifications apportées non seulement le 26 novembre dernier mais aussi le 17 décembre suivant.

Je constate ainsi en l'occurrence que ces modifications du 17 décembre ont été apportées après ma correspondance du 4 du même mois, laquelle spécifiait notamment que des modifications de cette nature devaient être soumises à mon approbation préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'Université Laval.

Au regard du remplacement de la table de réaffectation prévue à l'article 2.2.1.1 du *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman*, vous n'avez pas transmis de document permettant la comparaison avec d'autres universités québécoises, ni d'autre document dont le Ministère aurait pu tenir compte pour décider de la justification de cet amendement. Les renseignements disponibles ne permettent pas de conclure que cet amendement est justifié. Je ne peux donc accepter cette modification au règlement.

De la même manière, les modifications au règlement visant, d'une part, à y intégrer la fonction de directeur du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement et, d'autre part, à verser une augmentation de salaire de 2,8 % au titulaire de ce poste, ne sont appuyées d'aucune justification ou de motifs visant à démontrer le bien-fondé de ce rehaussement. Je ne peux non plus y donner mon accord.

Une dernière résolution a été adoptée le 17 décembre dernier par le conseil d'administration de l'Université et elle visait alors à réduire de 3 % le salaire du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale. Dans le contexte de la situation financière actuelle des établissements universitaires, j'approuve cette révision apportée à la rémunération des personnes visées. Elle sera en vigueur jusqu'à ce que le conseil d'administration soumette toute modification, le cas échéant, à mon approbation conformément aux Règles budgétaires.

Je refuse en conséquence les modifications apportées le 26 novembre dernier au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman* et demande au conseil d'administration de l'Université Laval d'annuler leur mise en application. À défaut, toute somme qui sera versée par l'établissement à l'opposé de ma décision sera récupérée par le Ministère à même la subvention de fonctionnement de l'Université Laval.

Enfin, le conseil d'administration pourra soumettre ultérieurement à mon approbation, avant qu'il ne les adopte, toute autre modification au règlement concerné ou toute autre résolution portant sur la rémunération et les conditions de travail d'un ou des membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval s'il souhaite procéder en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Yves Bolduc



Québec, le 16 novembre 2015

Monsieur John Porter  
Président du conseil d'administration  
Université Laval  
2325, rue de l'Université  
Québec (Québec) G1V 0A6

Monsieur le Président,

Mon prédécesseur, à titre alors de ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, vous avait informé par lettre, le 4 décembre dernier, du fait qu'il aurait dû être préalablement saisi des intentions qui avaient donné lieu à la décision du 26 novembre 2014 du conseil d'administration de l'Université Laval à l'effet d'adopter de nouvelles dispositions concernant les conditions salariales applicables aux membres du personnel de la haute direction de l'établissement lorsque, à la fin de leur mandat, ils demeurent à son emploi dans une autre fonction.

Il référerait en l'occurrence à la règle budgétaire concernant l'Encadrement de la rémunération globale et des conditions de travail de membres du personnel de direction supérieure, en vertu de laquelle tout projet d'adoption ou de modification d'une politique, d'un règlement ou d'une disposition particulière concernant la rémunération et les conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure d'une université devait être soumis au préalable à son approbation. Il vous demandait dans cette perspective de régulariser la situation et, en conséquence, de soumettre à son approbation les modifications ainsi adoptées.

Vous lui répondiez le 18 décembre et référiez alors à un avis juridique, produit à la demande de l'Université, qui concluait en substance que les modifications apportées au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman* ne requerraient pas l'approbation du ministre parce que ce même règlement n'avait pas été initialement approuvé par lui.

...2

Le Ministère était à ce moment demeuré d'avis, et le demeure toujours, que les modifications à ce règlement auraient dû être soumises préalablement à l'approbation du ministre.

Vous nous avez ensuite transmis le 30 janvier dernier la version intégrale du règlement en vigueur avant le 26 novembre 2014, les modifications apportées depuis et la version intégrale du nouveau règlement ainsi amendé, et ce, à la suite des modifications apportées le 26 novembre 2014 ainsi que le 17 décembre suivant.

Mon prédécesseur vous avait ainsi écrit de nouveau le 5 février dernier pour vous faire part du fait qu'au regard du remplacement de la table de réaffectation prévue à l'article 2.2.1.1 du règlement, vous n'aviez pas transmis de document permettant la comparaison avec d'autres universités québécoises, ni d'autres documents dont le Ministère aurait pu tenir compte pour décider de la justification de cet amendement. Il concluait en conséquence qu'il ne pouvait accepter cette modification au règlement. Le 17 septembre dernier, la sous-ministre, madame Sylvie Barcelo, a rencontré le chef de cabinet du président du conseil d'administration, monsieur Nicholas Poirier, afin d'obtenir des précisions concernant ces modifications réglementaires.

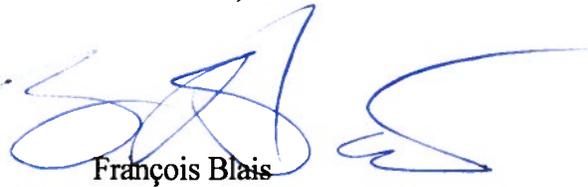
Par la présente, je maintiens et je reconferme la décision prise dans ce dossier. De la même manière, je demande au conseil d'administration de l'Université Laval d'annuler la mise en application des modifications ainsi apportées le 26 novembre dernier au *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman*.

À défaut, et en vertu de la règle 7.2 concernant le Respect des règles budgétaires, un montant que nous évaluons à 1 394 462 \$ sera retenu par le Ministère à même le versement du mois de décembre de la subvention de fonctionnement de l'Université Laval. Ce montant est une estimation, sur une période de six ans, du coût de remplacement de la table de réaffectation visée par l'article 2.2 du règlement tel que détaillé dans le tableau en annexe. Des sommes supplémentaires seront également retenues de la subvention de fonctionnement si les dispositions du *Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman* s'appliquent à la fin du mandat d'autres membres du personnel de direction supérieure de l'Université Laval.

Les sommes retenues demeurent disponibles et pourront être versées à l'Université Laval lorsque le conseil d'administration aura annulé les modifications adoptées le 26 novembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

p. j.

**Estimation du coût de remplacement de la nouvelle table de réaffectation du Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, de l'auditeur interne et de l'ombudsman (en dollars)**

Fonction	Années de service cumulées dans la fonction, à la fin de 2014-2015	Salaire applicable le 1 <sup>er</sup> janvier 2015*	Table de réaffectation applicable	Salaires des années d'après mandat**						Plus-value sur 6 ans
				1	2	3	4	5	6	
Recteur	8	326 486	Ancienne Nouvelle	293 837 326 486	261 189 326 486	228 540 293 837	134 755 244 865	134 755 244 865	134 755 244 865	493 572
Vice-recteur exécutif	8	238 450	Ancienne Nouvelle	214 605 238 450	190 760 238 450	166 915 214 605	134 755 178 838	134 755 178 838	134 755 178 838	251 473
Vice-recteur	8	187 904	Ancienne Nouvelle	169 114 187 904	150 323 187 904	134 755 169 114	134 755 140 928	134 755 140 928	134 755 140 928	109 249
Vice-recteur	8	187 904	Ancienne Nouvelle	169 114 187 904	150 323 187 904	134 755 169 114	134 755 140 928	134 755 140 928	134 755 140 928	109 249
Vice-rectrice	8	188 674	Ancienne Nouvelle	169 807 188 674	150 939 188 674	132 072 169 807	90 077 141 506	90 077 141 506	90 077 141 506	248 623
Vice-rectrice adjointe	8	164 628	Ancienne Nouvelle	148 165 164 628	134 755 164 628	134 755 148 165	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	59 746
Vice-recteur adjoint	8	165 398	Ancienne Nouvelle	148 858 165 398	134 755 165 398	134 755 148 858	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	61 286
Secrétaire générale	9	165 388	Ancienne Nouvelle	148 849 165 388	134 755 165 388	134 755 148 849	134 755 134 755	134 755 134 755	134 755 134 755	61 266
<b>Coûts additionnels totaux par année du nouveau règlement</b>				<b>162 483</b>	<b>317 033</b>	<b>261 047</b>	<b>217 967</b>	<b>217 967</b>	<b>217 967</b>	<b>1 394 462</b>

**Hypothèse:** Les personnes concernées complètent leur mandat jusqu'en 2017. Par la suite, elles demeurent à l'emploi de l'Université, dans une autre fonction, pendant 6 ans.

\* En vertu d'une résolution du conseil d'administration du 17 décembre 2014, ces salaires reflètent une diminution de 3% par rapport aux salaires en vigueur le 31 décembre 2014.

\*\* Lorsqu'applicable, le % de protection du salaire, selon l'ancienne et la nouvelle table de réaffectation, est multiplié par le salaire en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Autrement, quand le salaire maximum du corps d'emploi d'origine se révèle plus élevé que celui obtenu avec la table de réaffectation, c'est le salaire du corps d'emploi d'origine qui s'applique.

Année d'après mandat	Ancienne table de réaffectation après 6 ans de service ou plus dans la fonction	Nouvelle table de réaffectation après 10 ans de service dans la fonction
1 <sup>er</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 90%	Protection du salaire de fin de mandat à 100%
2 <sup>e</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 80%	Protection du salaire de fin de mandat à 100%
3 <sup>e</sup>	Protection du salaire de fin de mandat à 70%	Protection du salaire de fin de mandat à 90%
4 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%
5 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%
6 <sup>e</sup>	Le plus élevé de l'échelle des professeurs titulaires ou des professionnels, selon le cas	Protection du salaire de fin de mandat à 75%

Québec, le 27 avril 2015



Monsieur Vincent Tanguay  
Président du conseil d'administration  
Télé-université  
455, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H6

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues à la règle budgétaire 5.11 relative à l'encadrement de la rémunération globale et des conditions de travail des membres du personnel de direction supérieure des universités, et à titre de ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'approuve la demande de modification de la structure salariale des cadres supérieurs soumise par M<sup>me</sup> Louise Boucher, directrice des services administratifs de la Télé-université, dans sa lettre du 25 février 2015.

Le projet soumis pour approbation a pour effet de réduire le taux maximum de l'échelle salariale applicable aux cadres supérieurs à compter du 31 mars 2015, afin de pouvoir rétablir la cohérence de la structure salariale interne par rapport au traitement du chef d'établissement, en conformité avec les règles généralement appliquées au sein de l'Université du Québec. En vertu de celles-ci, les cadres supérieurs d'un établissement peuvent bénéficier d'un traitement maximum correspondant à 90 % de celui du chef d'établissement.

... 2

Étant donné que la demande de modification ne porte que sur le maximum de l'échelle salariale applicable aux cadres supérieurs et sur aucun autre élément de leur rémunération globale, je ne pose pas de réserve à mon approbation, sinon que l'indexation annuelle des bornes de leur structure salariale devra être conforme à la politique salariale du gouvernement dans les secteurs public et parapublic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais

c. c. M<sup>me</sup> Ginette Legault, directrice générale

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Indiquer les sommes dépensées dans le cadre de la prévention et la lutte à la radicalisation, en particulier depuis le dévoilement du plan de lutte à la radicalisation en juin 2015, au sein du réseau d'enseignement postsecondaire depuis 2013-2014. Ventiler les sommes par établissement d'enseignement.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a versé en 2015-2016 un montant de 44 000 \$ au Cégep de Maisonneuve pour la réalisation d'une recherche-action qui vise à déceler chez les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration, des zones de fragilité qui pourraient créer un terrain favorable au processus de radicalisation. Cette recherche s'inscrit au Plan d'action gouvernemental 2015-2018 « La radicalisation au Québec, agir, prévenir, détecter et vivre ensemble ». Cette recherche-action est financée à part égale entre le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le MEES pour une aide financière totale de 144 000 \$.

Le Cégep de Maisonneuve a aussi reçu un montant de 400 000 \$ en 2015-2016 pour soutenir celui-ci dans la mise en œuvre d'un projet-pilote visant à implanter des mesures d'appui au vivre-ensemble. Cette aide gouvernementale servira, entre autres, à l'embauche de personnes-ressources qui travailleront auprès du personnel et des étudiants.

Le MEES a également versé en 2015-2016 un montant de 84 000 \$ au Cégep de Rosemont pour l'organisation et la tenue d'un colloque sur le phénomène de la radicalisation. Les organisateurs de ce premier colloque dans le milieu collégial souhaitent apporter un éclairage scientifique et professionnel à la question des radicalisations et du vivre ensemble où des chercheurs et des praticiens de divers horizons présenteront les résultats de leurs travaux visant ainsi à accroître la compréhension du phénomène de la radicalisation et à outiller la population au moyen de réponses théoriques et pratiques sur le sujet.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants, en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêt, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses engagées pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) à partir de l'année financière 2009-2010. Fournir les estimations pour 2016-2017.

---

**RÉPONSE**

Voir l'annexe

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION					
Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse		Aide Totale <sup>2</sup> (M\$)
	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	
	2015-2016 <sup>1</sup>				
Secondaire professionnel	28 873	71,0	24 598	122,3	193,4
Collégial général	14 356	32,8	11 169	36,2	69,0
Collégial technique	32 133	98,8	24 664	119,2	218,0
Collégial non subventionné	2 664	21,6	125	0,8	22,4
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	61 146	197,5	47 772	262,8	460,3
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	16 130	69,8	12 828	70,6	140,3
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	2 533	12,9	1 726	10,3	23,2
<b>TOTAL</b>	<b>157 835</b>	<b>504,4</b>	<b>122 882</b>	<b>622,2</b>	<b>1 126,6</b>

1. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 (de septembre 2015 à août 2016) en date du 22 février 2016.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

## STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

### Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2014-2015) : 0,7 semaine
- Calcul de l'aide (2015-2016) : 0,7 semaine

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE					
Autre programme	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires		Aide totale (M\$)	
		2015-2016 <sup>2</sup>		2014-2015 <sup>1</sup>	2015-2016 <sup>2</sup>
Programme de remboursement différé <sup>3-4</sup>	Non remboursable	17 404	15 600	5,6	4,8
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	3 056	2 717	4,7	4,4
Programme de bourses pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure (besoins spéciaux) <sup>5</sup>	Non remboursable	4 736	649	17,2	6,6
Programme <b>Explore</b> <sup>6</sup>	Non remboursable	3 209	s.o.	7,4	s.o.
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes	Non remboursable	0	s.o.	0,0	s.o.
Programme études-travail <sup>7</sup>	Non remboursable	5 340	s.o.	7,0	s.o.
Programme de remise de dette	Non remboursable	1 007	902	1,7	1,6
Programme Odyssée <sup>6</sup>	Non remboursable	88	88	1,9	1,9
<b>TOTAL</b> <sup>8</sup>		<b>34 840</b>	<b>19 956</b>	<b>45,5</b>	<b>19,7</b>

1. Données provisoires pour l'ensemble de l'année d'attribution 2014-2015 (de septembre 2014 à août 2015) en date du 22 février 2016.
2. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 (de septembre 2015 à août 2016) en date du 22 février 2016.
3. Données correspondant à une année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).
4. Une correction a été apportée dans la méthode de calcul du montant d'aide totale alors que la méthode antérieure surestimait les données. Cette correction est à noter s'il y a comparaison avec les années antérieures.
5. Ce programme a été transféré aux établissements d'enseignement pour le réseau subventionné à partir de l'année d'attribution 2015-2016.
6. Ces programmes sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MESRS en automne 2013.
7. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement.
8. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

<b>DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants (M\$)</b>
Années financières	2015-2016 <sup>2</sup>
Bourses consécutives aux prêts	579,0
Intérêts sur les prêts <sup>2</sup>	48,4
Provision pour mauvaises créances	6,0
Autres bourses	19,1
<b>TOTAL</b>	<b>657,0</b>

1. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2015-2016.

---

**RÉPONSE**

Comme le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt, les données pour 2014-2015 et 2015-2016 ne sont pas encore disponibles. Les informations suivantes se rapportent donc à 2013-2014.

Voir les pièces jointes.



OCT 2 0 2015

M. Simon Boucher-Doddridge  
Directeur par intérim de la planification et des programmes  
Aide financière aux études  
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie  
1035, rue de la Chevrotière, 20e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5A5

Objet: Paiement compensatoire pour 2014-2015

Monsieur Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre de l'Emploi et du Développement social, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitent pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le paiement compensatoire correspondant à l'année de prêt débutant le 1<sup>er</sup> août 2014 et se terminant le 31 juillet 2015 devrait être versé en janvier 2016.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2014-2015, le PCPE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2014-2015 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* (RFAFE).

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente une série de tableaux énumérant les données exigées dans le cadre du PCPE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1). En outre, ces tableaux aideront le PCPE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement » les mêmes effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

...2

De plus, le PCPE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2015-2016 (paiement devant être versé en janvier 2017). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement » les mêmes que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex. lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen stratégique, le PCPE a également joint à la présente un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2) ainsi qu'une copie du tableau que vous nous avez fournie en 2014 (annexe 3). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAFE.

Nous requérons cette information au plus tard le 27 novembre 2015. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Steven Coté, directeur, Politique et recherche, au 819-654-8775.

Cordialement,



Mary Pichette  
Directrice générale  
Direction de programme canadien de prêts aux étudiants  
Direction générale de l'apprentissage  
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Steven Coté

Pièces jointes : 3

## Annexe 1

Gabarit aux fins de statistiques pour les éléments comparables utilisés pour calculer la partie  
« les effets [...] sont essentiellement les mêmes » des montants compensatoires pour l'année de prêt 2014-2015  
(paragraphe 14(7) de la LFAFE)

**Tableau 1 : Comparaison – montants compensatoires pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Le montant total du prêt s'est éteint en raison de l'incapacité permanente de l'emprunteur			
Montant total du prêt accordé			
Écart (en pourcentage)			

**Tableau 2 : Comparaison – montants compensatoires pour les prêts d'études à temps partiel – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)	Valeur totale des bourses (en dollars)
Nombre total d'emprunteurs ayant reçu un prêt d'études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.1 : Comparaison – étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à faible revenu bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.2 : Comparaison – étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants de famille à revenu moyen bénéficiant du PCBE				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.3 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.4 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.5 : Comparaison – bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.6 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bre</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps plein ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 3.7 : Comparaison – étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bro</sup> de bénéficiaires	Population âgée de 18 à 24 ans (visée par le programme)	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires	Valeur totale des bourses (en dollars)
Équivalence par rapport aux étudiants bénéficiant du PCBE inscrits aux études à temps partiel ayant des personnes à charge				
Nombre total de bénéficiaires de prêts				
Écart (en pourcentage)				

**Tableau 4.1 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 1 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bro</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 1 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Écart (en pourcentage)			

**Tableau 4.2 : Comparaison des éléments comparables pour la gestion de la dette – étape 2 du Programme d'aide au remboursement – année de prêt 2014-2015**

	N <sup>bro</sup> d'emprunteurs	Dépenses totales (en dollars)	Valeur totale des prêts (en dollars)
Étape 2 du Programme d'aide au remboursement			
Nombre total de bénéficiaires de prêts			
Écart (en pourcentage)			



## Annexe 2

### Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement le même effet » pour l'année de prêt 2015-2016 (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veuillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</b></p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p>		
<p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</b></p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p> <p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p> <p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</b></p> <p>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</p> <p><b>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 f), m)</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</b>                      Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu (BCE-FR)</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen (BCE-RM)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP)</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP)</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC)</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC)</li> </ul>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement le même effet que le PCPE
<p><b>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 f), n).</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Direction de la planification et des programmes

Québec, le 4 novembre 2014

Monsieur David Swol  
Directeur général  
Programme canadien de prêts aux étudiants  
140 Promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Objet : Paiement compensatoire pour 2013-2014

Monsieur Swol,

Madame Foster m'avait écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

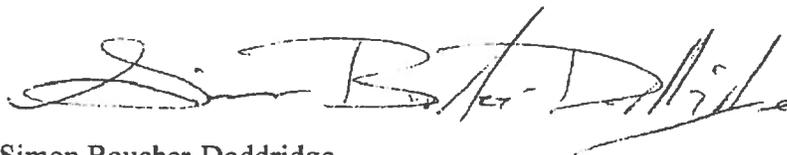
Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2013-2014 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2013-2014 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Demers au 418 643-6276, poste 6393.

Veuillez agréer, Monsieur Swol, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,



Simon Boucher-Doddridge

p.j. (2)

c.c. Mme Lise Verreault, sous-ministre  
M. Raymond Lesage, sous-ministre adjoint

## Annexe 1

### Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2013-2014

#### **1. Emprunteurs ayant une incapacité permanente**

Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.

Malgré cela, en 2013-2014, 28 emprunteurs avec des incapacités permanentes ont obtenu des remises de dette de la ministre pour un montant total de 456 k\$.

#### **2. Prêts d'études à temps partiel**

En 2013-2014, 12 765 étudiants ont reçu un prêt pour faire des études à temps partiel. La somme prêtée était de 38,6 M\$.

#### **3. Bourses pour les étudiants de famille à faible revenu**

En 2013-2014, 35 029 étudiants de famille à faible revenu ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 168,6 M\$.

#### **4. Bourses pour les étudiants de famille à revenu moyen**

En 2013-2014, 17 149 étudiants de famille à revenu moyen ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 56,7 M\$.

#### **5. Bourses pour les étudiants à temps partiel**

En 2013-2014, 9 329 étudiants ont reçu une bourse pour faire des études à temps partiel. La valeur de ces bourses était de 72,7 M\$.

#### **6. Bourses pour les étudiants ayant une incapacité permanente**

En 2013-2014, 3 804 étudiants avec une incapacité permanente ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 26,4 M\$.

#### **7. Bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants ayant une incapacité permanente**

En 2013-2014, 3 360 étudiants ayant une incapacité permanente ont eu une bourse pour l'achat d'équipement et/ou de services. La valeur de ces bourses était de 12,9 M\$.

#### **8. Bourses pour les étudiants temps plein ayant des personnes à charge**

En 2013-2014, 32 236 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps plein. La valeur de ces bourses était de 214,7 M\$.

#### **9. Bourses pour les étudiants temps partiel ayant des personnes à charge**

En 2013-2014, 8 106 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps partiel. La valeur de ces bourses était de 63,9 M\$.

## **Annexe 1**

### **10. Remboursement différé des intérêts sur les prêts étudiants**

En 2013-2014, 28 606 demandes de remboursement différé ont été acceptées. Cela représente 14 610 bénéficiaires de ce programme. La dépense en intérêt a été de 4,8 M\$.

### **11. Prise en charge des emprunteurs avec des difficultés financières qui perdurent**

En 2013-2014, l'AFE a annulé 2 895 prêts d'emprunteurs avec des difficultés financières. Ces prêts représentent une somme de 29,3 M\$.

Éléments du programme québécois d'aide financière aux études poursuivant les mêmes objectifs que les éléments du PCPE utilisés pour calculer la partie des montants compensatoires pour l'année 2013-2014.

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéa 14(7)a) de la LFAFE : les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</b></p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consentis à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, par les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</p>
<p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite – sous-alinéa 5a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Sommes payées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui a fait une cession, a déposé une proposition, une proposition du consommateur, a fait l'objet d'une ordonnance de faillite, a bénéficié d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes, ou a fait l'objet d'une ordonnance de fusion sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.</p>		

Annexe 2-2 -

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêts en cours d'études - article 7 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts des étudiants à temps plein pendant leurs périodes d'études.</p>	<p>Pendant leurs périodes d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt qui serait normalement payable. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Régl. art. 71 et 72)</i></p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.0 Formule de calcul des montants compensatoires -alinéas 14(7)a)(comme ci-dessus) et 14(7)c) de la LFAFE – dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</b></p> <p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur – articles 10 et 10.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ce cas, le gouvernement fédéral assume alors la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(réf. : Loi, art. 27)</p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur – articles 11 et 11.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</p>
<p><b>3.0 Formule de calcul des montants compensatoires –alinéa 14(7)b) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15), m), n) ou p);</p> <p><b>3.1 Élément concernant les prêts aux étudiants à temps partiel – alinéa 15j), m) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts pour études à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000\$ à 10 000\$. Le montant maximum de 10 000\$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46 )</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000\$.</p> <p>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92 )</p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge</li> <li>• Bourse pour étudiant à temps partiel ayant des personnes à charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2013-2014, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 540 M\$ en bourses à plus de 114 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (réf. : Loi, art. 18 et.21, Règl., art.54)</li> <li>• Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (réf. : Loi, art. 10)</li> <li>• Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. (réf. : Loi, art. 16, régl., art. 27)</li> </ul>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</li> <li>• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse (réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</li> </ul>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>4.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéas 14(7)b) et 14(7)c) de la LFAFE (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement – alinéas 15(l) et 15(n) de la LFAFE.</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs, ainsi que pour les remboursements</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement, qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu appliqués au capital. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76</i>)</p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>

Direction de la planification et des programmes

Québec, le 10 novembre 2015

Madame Mary Pichette  
Directrice générale  
Direction du programme canadien de prêts aux étudiants  
Direction générale de l'apprentissage  
Emploi et Développement social Canada  
140, Promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Objet : Paiement compensatoire pour 2014-2015

Madame Pichette,

Vous m'avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2014-2015 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2013-2014 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur François Gagnon au 418 643-6276, poste 6133.

Veuillez agréer, Madame Pichette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Boucher-Doddridge  
Directeur de la planification et des programmes par intérim

p.j. (2)

c.c. Mme Sylvie Barcelo, sous-ministre  
M. Raymond Lesage, sous-ministre adjoint

## Annexe 1

### Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2014-2015 (en date du 10 novembre 2015)

#### **1. Emprunteurs ayant une incapacité permanente.**

Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.

Malgré cela, en 2014-2015, 22 emprunteurs avec des incapacités permanentes ont obtenu des remises de dette de la ministre pour un montant total de 359 k\$.

#### **2. Prêts d'études à temps partiel**

En 2014-2015, 12 980 étudiants ont reçu un prêt pour faire des études à temps partiel. La somme prêtée était de 39,7 M\$.

#### **3. Bourses pour les étudiants de famille à faible revenu**

En 2014-2015, 36 518 étudiants de famille à faible revenu ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 179,0 M\$.

#### **4. Bourses pour les étudiants de famille à revenu moyen**

En 2014-2015, 19 952 étudiants de famille à revenu moyen ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 70,8 M\$.

#### **5. Bourses pour les étudiants à temps partiel**

En 2014-2015, 10 010 étudiants ont reçu une bourse pour faire des études à temps partiel. La valeur de ces bourses était de 80,8 M\$.

#### **6. Bourses pour les étudiants ayant une incapacité permanente**

En 2014-2015, 5 665 étudiants avec une incapacité permanente ont reçu une bourse pour faire des études. La valeur de ces bourses était de 40,7 M\$.

#### **7. Bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour les étudiants ayant une incapacité permanente.**

En 2014-2015, 3 650 étudiants ayant une incapacité permanente ont eu une bourse pour l'achat d'équipement et/ou de services. La valeur de ces bourses était de 13,8 M\$.

#### **8. Bourses pour les étudiants temps plein ayant des personnes à charge**

En 2014-2015, 35 943 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps plein. La valeur de ces bourses était de 243,2 M\$.

#### **9. Bourses pour les étudiants temps partiel ayant des personnes à charge**

En 2014-2015, 8 571 étudiants avec des personnes à charge ont reçu une bourse pour leurs études temps partiel. La valeur de ces bourses était de 69,8 M\$.

## **Annexe 1**

### **10. Remboursement différé des intérêts sur les prêts étudiants**

En 2014-2015, on dénombre 17 382 bénéficiaires du programme de remboursement différé. La dépense en intérêt a été de 6,2 M\$.

### **11. Prise en charge des emprunteurs avec des difficultés financières qui perdurent.**

En 2014-2015, l'AFE a annulé 3 191 prêts d'emprunteurs avec des difficultés financières. Ces prêts représentent une somme de 31,8 M\$.

**Éléments du programme québécois d'aide financière aux études poursuivant les mêmes objectifs que les éléments du PCPE utilisés pour calculer la partie des montants compensatoires pour l'année 2014-2015.**

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéa 14(7)a) de la LFAFE :</b> les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</p> <p><b>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite – sous-alinéa 5a)(viii) de la LFAFE</b></p> <p>Sommes payées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui a fait une cession, a déposé une proposition, une proposition du consommateur, a fait l'objet d'une ordonnance de faillite, a bénéficié d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes, ou a fait l'objet d'une ordonnance de fusion sous le régime de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consentis à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, par les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</i></p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>1.2 Composante sur la période sans intérêts en cours d'études - article 7 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts des étudiants à temps plein pendant leurs périodes d'études.</p>	<p>Pendant leurs périodes d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt qui serait normalement payable. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</i></p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.0 Formule de calcul des montants compensatoires -alinéas 14(7)a)(comme ci-dessus) et 14(7)c) de la LFAFE – dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</b></p> <p><b>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur – articles 10 et 10.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ce cas, le gouvernement fédéral assume alors la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(réf. : Loi, art. 27)</p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur – articles 11 et 11.1 de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</i></p>
<p><b>3.0 Formule de calcul des montants compensatoires –alinéa 14(7)b) de la LFAFE</b></p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15l), m), n) ou p);</i></p> <p><b>3.1 Élément concernant les prêts aux étudiants à temps partiel – alinéa 15l), m) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts pour études à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000\$ à 10 000\$. Le montant maximum de 10 000\$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1<sup>er</sup> août 2009.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46 )</i></p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000\$.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92 )</i></p>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants</i> (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse pour étudiants de famille à faible revenu</li> <li>• Bourse pour étudiants de famille à revenu moyen</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps partiel</li> <li>• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente</li> <li>• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge</li> <li>• Bourse pour étudiant à temps partiel ayant des personnes à charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2013-2014, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 540 M\$ en bourses à plus de 114 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (<i>réf. : Loi, art. 18 et 21, Règl., art. 54</i>)</li> <li>• Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (<i>réf : Loi, art. 10</i>)</li> <li>• Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. (<i>réf. : Loi, art. 16, règl., art. 27</i>)</li> </ul>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>3.2 Bourses – alinéa 15p) de la LFAFE</b></p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. <i>(Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</i></li> <li>• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse <i>(réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</i></li> </ul>

Éléments	Description	Description de l'élément du programme québécois poursuivant les mêmes objectifs que le PCPE
<p><b>4.0 Formule de calcul des montants compensatoires – alinéas 14(7)b) et 14(7)c) de la LFAFE (comme ci-dessus)</b></p> <p><b>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement – alinéas 15(l) et 15(n) de la LFAFE.</b></p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs, ainsi que pour les remboursements</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement, qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu appliqués au capital. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</i></p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>

JAN 22 2016

Monsieur Luc Monty  
Sous-ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
12 rue St-Louis, 2<sup>ième</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2015, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, s'élève à 274 754 533,96\$.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCPÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2016. Veuillez prendre note que Harold Garneau sera avisé de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (819) 654-8574, ou par courriel à [patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mary Pichette  
Directrice générale  
Programme canadien de prêts aux étudiants

c.c. : Harold Garneau, Directeur - Gestion des fonds et des paiements

**EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA  
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS  
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2014-2015  
(Janvier 2016)**

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2014-2015

Tel que défini dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	\$3,240,640
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	\$77,688,254
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	\$361,558
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	\$9,615,692
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	\$9,699
	<u>Incapacité permanente</u>	\$692,204
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	\$24,247
	 <u>Subventions canadiennes pour études</u>	
	Étudiants ayant des personnes à charge	\$0
	Étudiants ayant une incapacité permanente	\$13,823,292
	Étudiants dans le besoin - temps partiel	\$0
	Étudiantes inscrites au doctorat	\$0
	<u>Subventions canadiennes pour accès aux études</u>	
	Étudiants ayant une incapacité permanente	\$0
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants ayant des personnes à charge	\$86,398,110
	Étudiants de famille à faible revenu	\$457,079,922
	Étudiants de famille à revenu moyen	\$73,023,151
	Étudiants ayant une incapacité permanente	\$61,030,136
	Étudiants à temps partiel	\$18,676,920
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	\$373,970
	Sous-total	\$710,405,501
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	\$259,393,894
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	\$44,441,543
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	\$4,485,939
	<u>Incapacité permanente</u>	\$5,113,828
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	\$13,839,143
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	\$325,133,911
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés.</u>	(\$17,893,256)
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(\$274,176,289)
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(\$185,990,406)
<hr/>		
<b>Coût net total du programme pour l'année de prêt 2014-2015</b>		<b>\$976,386,104</b>
<hr/>		
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 <sup>er</sup> août 2014		2,643,683
<hr/>		
<b>Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2014-2015</b>		<b>\$369.33</b>
<hr/>		
Nombre estimatif des personnes dans la province participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 <sup>er</sup> août 2014		743,931
<hr/>		
<b>Paiement compensatoire</b>		<b>\$274,754,533.96</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation de l'utilisation des sommes provenant des montants compensatoires pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et pour le Programme canadien de bourses aux étudiants, et ce, depuis 2012-2013.

---

**RÉPONSE**

<b>Année de prêt</b>	<b>(M\$)</b>	<b>Données de base du calcul</b>	
		<b>Québec - nombre de personnes 18-24 ans</b>	<b>Coût net par tête par province participante (\$)</b>
2014-2015	274,8	743 931	369,33

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2015-2016, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

---

**RÉPONSE**

Motif de la demande	Nombre de demandes	Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ministre	Montant alloué (\$)
Inadmissibilité aux programmes	302	243	206	1 572 048
Aide financière insuffisante	193	108	80	255 794
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>351</b>	<b>286</b>	<b>1 827 842<sup>1</sup></b>

\* Il est à noter que le montant alloué représente des dépenses admises et ne correspond pas nécessairement au montant réellement accordé.

---

<sup>1</sup> Cette somme représente le total de l'aide accordée par le ministre et ne comprends pas les demandes en attente d'une approbation par le ministre.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2015-2016, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE AUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU SECONDAIRE, EN INDIQUANT LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET LE VOLUME D'AIDE ACCORDÉE EN 2014-2015 ET 2015-2016</b>				
	Au prêt		À la bourse	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide (M\$)
<b>2014-2015<sup>1</sup></b>	35 740	92,9	28 486	127,2
<b>2015-2016<sup>2</sup></b>	28 873	71,0	24 598	122,3

1. Données **provisoires** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2014-2015 (de septembre 2014 à août 2015) en date du 22 février 2016.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 en date du 22 février 2016. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Depuis 2009-2010, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui ont réclamé, au cours d'un trimestre des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2015-2016 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ<sup>1</sup></b>	
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS</b>
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés)	99
Collégial (programmes d'études non subventionnés)	64
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement)	19
Extérieur du Québec	672
<b>TOTAL</b>	<b>854</b>

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 (de septembre 2015 à août 2016) en date du 22 février 2016.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Selon l'ordre d'enseignement, faire état des montants des prêts échus et du taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2015-2016.

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2015-2016</b>		
<b>ORDRE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Prêts échus en 2015-2016</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Montant <sup>1</sup> (M\$)</b>
<b>Secondaire – formation professionnelle</b>	20 208	153,1
<b>Collégial programmes subventionnés</b>		
Formation générale	3 562	19,8
Formation technique	13 315	138,1
<b>Collégial programmes non subventionnés</b>	2 015	26,4
<b>Universitaire</b>		
1 <sup>er</sup> cycle	20 298	270,3
2 <sup>e</sup> cycle	8 247	136,9
3 <sup>e</sup> cycle	1 052	26,6
<b>TOTAL</b>	<b>68 697</b>	<b>771,1</b>

1. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

<b>TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTUDIANT<sup>2</sup></b>	
<b>MOIS</b>	<b>Année financière</b>
	<b>2015-2016</b>
Avril	3,35 %
Mai	3,35 %
Juin	3,35 %
Juillet	3,35 %
Août	3,20 %
Septembre	3,20 %
Octobre	3,20 %
Novembre	3,20 %
Décembre	3,20 %
Janvier	3,20 %
Février	3,20 %
Mars	3,20 %

2. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'ex-étudiant et non par le gouvernement. Les taux indiqués sont donc ceux assumés par l'emprunteur.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite depuis 2009-2010, par année financière, et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement.

---

**RÉPONSE**

<b>NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE<sup>1</sup> EN 2015-2016<sup>2</sup> ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT<sup>3</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	409
Collégial général	38
Collégial technique	267
Collégial non subventionné	62
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	228
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	74
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	14
<b>TOTAL</b>	<b>1 092</b>

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année financière 2015-2016 en date du 31 décembre 2015. De nouvelles déclarations de faillite sont à prévoir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI EN 2015-2016<sup>2</sup></b>	
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
Secondaire professionnel	345
Collégial général	154
Collégial technique	445
Collégial non subventionné	120
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	390
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	76
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	35
<b>TOTAL</b>	<b>1 565</b>

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.

2. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 en date du 22 février 2016. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT<sup>1</sup> EN 2015-2016<sup>2</sup></b>			
<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Montant des prêts (M\$)</b>	<b>Montant des bourses (M\$)</b>	<b>Montant d'aide totale (M\$)</b>
Secondaire professionnel	3,53	1,31	4,84
Collégial général	1,07	0,24	1,31
Collégial technique	3,51	0,96	4,47
Collégial non subventionné	1,10	0,01	1,11
Universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	3,56	0,86	4,42
Universitaire 2 <sup>e</sup> cycle	0,69	0,26	0,95
Universitaire 3 <sup>e</sup> cycle	0,44	0,07	0,51
<b>TOTAL<sup>3</sup></b>	<b>13,90</b>	<b>3,71</b>	<b>17,61</b>

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 en date du 22 février 2016. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants pour les années, depuis 2009-2010, par année financière.

---

**RÉPONSE**

<b>Année de prêt</b>	<b>(M\$)</b>	<b>Données de base du calcul</b>	
		<b>Québec - nombre de personnes 18-24 ans</b>	<b>Coût net par tête par province participante (\$)</b>
2014-2015	274,8	743 931	369,33

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2000, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

---

**RÉPONSE**

**Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses pour 2014-2015 et 2015-2016 selon la forme de l'aide**

<b>Forme de l'aide</b>	2015-2016 <sup>1</sup>
Prêt seulement	40 875
Bourse seulement <sup>2</sup>	5 922
Prêt et bourse	116 960
<b>Total</b>	<b>163 757</b>

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2015-2016 (de septembre 2015 à août 2016) en date du 22 février 2016. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
2. Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du règlement sur l'aide financière aux études.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2015-2016 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

---

**RÉPONSE**

Aucune aide financière n'a été allouée via le Fonds vert pour le Ministère et les organismes en 2015-2016.